VENDREDI 20 OCTOBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1754
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Glyphosate : une abstention qui pose question



Pour le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, l'abstention de la France lors du vote au sein de la Commission européenne, le 13 octobre, sur la réautorisation du glyphosate, est incohérente. Pour lui, on ne peut pas annoncer, comme l'a fait Emmanuel Macron, que *« seule la science, et rien que la science »* doit motiver une interdiction de produit phytosanitaire, et refuser de suivre l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui expose un consensus scientifique favorable à l'utilisation de cet herbicide. Dans l'édito qu'il consacre au sujet, Arnaud Rousseau dit toute l'incompréhension générée par cette position ambiguë.

Page 3

Encarts : mailing Promodis Sureau Agriculture (sur certains cantons), mailing Promodis Europagri (sur certains cantons).



ACTUALITÉ P.06
MHE // Vingt-trois communes de Côte-d'Or en zone réglementée



PRODUCTIONS P.09
Altise et charançon // Évaluer le risque avant d'intervenir

L. Jung



DOSSIER P.14
Machinisme // Quels pneumatiques choisir pour les remorques ?

FPS

fendt.fr
FENDT

MORTE SAISON MAXI

Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 APICULTEURS, AGRICULTEURS, CHASSEURS : TRAVAILLER SUR DES PROBLÉMATIQUES COMMUNES

.05 JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE : UNE JOURNÉE POUR MIEUX INFORMER ET S'INFORMER SUR LES RISQUES

.06 CERFRANCE ALLIANCE CENTRE : RÉSULTATS ET PROJECTION

.07 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : LA MFR AUXOIS SUD-MORVAN FÊTE SES 70 ANS

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 FORMATION : AGRI-ACTES, POUR REPRENDRE L'INITIATIVE

PRODUCTIONS // CULTURES

.09 CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL ET LARVES DE GROSSE ALTISE: ÉVALUER LE RISQUE AVANT D'INTERVENIR

.10 POMMES DE TERRE : SOUS DE BONS AUSPICES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : IL ARRIVE, L'AUXOIS SUD

.12 PHYTOAROMATHÉRAPIE : MIEUX VAUT SE FORMER CORRECTEMENT

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 BILAN : AU CŒUR DES VENDANGES

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL TRANSPORT

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 SAPEURS-POMPIERS : UN DRONE POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'INTERVENTION

.19 FÊTE DE L'AUTOMNE : COUP DE PROJECTEUR SUR LES FILIÈRES

.20 EBE DE MOULINS-ENGILBERT : OSER SOUTENIR

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 FÊTE DES VINS DE CHABLIS : DES MILLIERS DE VISITEURS ATTENDUS POUR LA 75e ÉDITION

.32 RÉSEAUX SOCIAUX : DES LIENS DU BOUT DU DOIGT



// LE DESSIN

// EN BREF

Glyphosate Pas de majorité entre les Vingt-sept

Aucune majorité qualifiée entre les États membres de l'UE sur le renouvellement pour 10 ans de l'autorisation du glyphosate ne s'est dégagée lors du vote organisé le 13 octobre en comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. La proposition sera à niveau soumise aux Vingt-sept dans le cadre d'un comité d'appel qui se tiendra durant la première quinzaine de novembre. La France s'est abstenue lors de ce scrutin estimant le texte manquait de mesures de gestions des risques suffisamment contraignantes. L'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, Malte, et les Pays-Bas se sont aussi abstenus, tandis que l'Autriche, la Croatie et le Luxembourg ont voté contre. Afin de dégager une majorité qualifiée lors du vote en appel (55 % des États membres représentant au moins 65 % de la population totale de l'UE), la Commission européenne va poursuivre les discussions avec les États membres et devrait encore amender sa proposition. Quelques adaptations ont déjà été introduites (notamment la possibilité de fixer des limites maximales d'utilisation par hectare et par année) mais elles ont été jugées insuffisantes par les pays réticents. Si de nouveau aucune majorité qualifiée n'était trouvée lors du second scrutin la Commission serait habilitée à décider seule. Une décision sur la réautorisation du glyphosate doit être prise avant le 15 décembre, date d'expiration de l'autorisation en cours de l'herbicide.

Pesticides Pas de renouvellement pour S-metolachlor, benthiavalicarb et metiram

Outre le vote sur le glyphosate, les experts des États membres ont décidé, le 13 octobre à Bruxelles, de ne pas renouveler (comme le proposait la Commission européenne) l'autorisation de mise sur le marché de trois produits phytosanitaires : le S-metolachlor, le benthiavalicarb et le metiram. L'autorisation de mise sur le marché du S-metolachlor qui avait été temporairement prolongée au mois de juin expirera donc le 15 novembre 2024. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) avait, dans un avis publié en février, proposé de ne pas accorder de réautorisation à cet herbicide principalement utilisé sur le maïs et le tournesol, compte tenu de préoccupations quant à son impact sur l'environnement. Le metiram et le benthiavalicarb, tous deux utilisés comme fongicides contre le mildiou, verront leurs licences expirer respectivement le 31 janvier 2024 et le 15 novembre 2024. Pour ces deux molécules des propriétés de perturbation endocrinienne ont été identifiées.

Céréales La filière CRC en hausse de 18 %, avec 638 000 t

En 2023, la filière céréales CRC (culture raisonnée contrôlée) a enregistré une hausse de sa production de 18 % par rapport à l'année passée, rapporte un communiqué de presse du 16 octobre. En tout, ce sont 638 000 tonnes de céréales qui ont été produites selon son cahier des charges, soit *« environ 10 % des céréales françaises écrasées par la meunerie française »*, selon CRC. Quant au rendement moyen à l'hectare, il a progressé de 9 % par rapport à la récolte précédente. Dans le détail, 626 953 t de blé tendre ont été récoltées, en plus de 2 040 t de blé dur et de 9 041 t de seigle. *« En dix ans seulement, la filière CRC a vu le nombre de producteurs engagés dans sa démarche, ses surfaces emblavées et ses volumes de céréales récoltées multipliés par trois »*, se réjouit par ailleurs la filière. Ce qui témoigne d'une *« vraie reconnaissance »* de la part des acteurs de la boulangerie viennoiserie pâtisserie, estime Marc Bonnet, directeur général de la filière CRC.

// EN IMAGE

Sima Une édition raccourcie et plus conviviale



Réussir SA

C'est une enquête auprès des agriculteurs qui a décidé Axema, le syndicat des agroéquipements, à donner un nouveau souffle au Salon international du machinisme agricole (Sima) qui aura lieu fin novembre à Villepinte, au nord de Paris. Si 95 % des agriculteurs connaissent ce salon qu'ils sont 150 000 à visiter tous les deux ans, ils attendent autant d'y voir du nouveau matériel que d'obtenir des réponses aux multiples questions suscitées par l'évolution de leur métier. Une attente à laquelle les organisateurs entendent répondre. Le salon souhaite faciliter l'accès des agriculteurs aux informations juridiques, commerciales, notamment sur les services après-vente, ou encore sur les nouvelles méthodes culturales. *« Il faut à la fois que les gens passent un bon moment et trouvent des réponses à leurs questions »*, résume Laurent de Buyer, directeur général d'Axema. Des espaces dédiés seront dévolus à la robotique, aux datas, mais aussi à l'emploi, l'un des défis de ce secteur. Les besoins en personnel sont en effet évalués à près de 50 000 personnes d'ici 2030 et le salon constitue une bonne occasion de faire connaître le savoir-faire de cette filière. L'édition 2024 sera notamment dominée par la quête d'économies en matière d'énergie à laquelle peut concourir l'écoconduite mais aussi l'arrivée du biométhane et, dans une moindre mesure, de l'électricité dans les tracteurs. Il sera également question des espoirs portés par les nouvelles énergies pour décarboner à terme 1,5 million de moteurs agricoles.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// GLYPHOSATE

Abstention française pour la réautorisation : l'art de ne pas passer des discours aux actes

Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA, exprime son incompréhension face à la décision de la France de s'abstenir, au moment du vote sur la réautorisation de l'utilisation du glyphosate.



Pour Arnaud Rousseau (ici en compagnie de Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, lors de sa venue en Côte-d'Or en février dernier), cette abstention sur le glyphosate est le signe manifeste que le Gouvernement français ne souhaite pas mettre en cohérence ses discours et ses actes

Dans le vote pour la réautorisation de l'utilisation du glyphosate, la France a finalement opté pour l'abstention. Une réponse qui ne peut en aucun cas être satisfaisante pour les agriculteurs français. La semaine passée, dans une lettre ouverte au Président de la République, j'avais appelé le Chef de l'État à faire le choix de la responsabilité, en votant positivement pour la proposition de renouvellement de l'autorisation de la Commission européenne. Cette abstention, même si elle ne remettra vraisemblablement pas en cause la position finale de la Commission de réautorisation, nous la recevons comme le signe manifeste que le Gouvernement français ne souhaite pas mettre en cohérence ses discours et ses actes. Le Président de la République annonce solennellement que seule *« la science, et rien que la science »* doit motiver une interdiction des produits phytosanitaires. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) expose un consensus scientifique favorable. Et la France refuse de suivre cet avis. C'est incompréhensible. En faisant le choix de l'abstention, la France bloque, à elle seule, la décision de réautorisation au niveau européen.

> *« Le Gouvernement assume de laisser se poursuivre durant deux mois des débats sans fin, car idéologiques, mettant une nouvelle fois les agriculteurs sous le feu de projecteurs accusateurs. »*

Le Gouvernement assume donc de laisser se poursuivre durant deux mois des débats sans fin, car idéologiques, mettant une nouvelle fois les agriculteurs sous le feu de projecteurs accusateurs. Que fera la France si la Commission ne se rallie pas à sa position ? Nous, agricultrices et agriculteurs, ne pouvons plus accepter ce manque de cohérence, cette dérobade permanente dès qu'il s'agit de doter l'agriculture d'outils opérationnels. Nous perdons chaque jour un peu plus en compétitivité et un temps précieux pour atteindre les objectifs exigeants et contraignants de la planification écologique.

Arnaud Rousseau, président de la FNSEA

Un processus long et complexe

Le 13 octobre à Bruxelles, les États membres ne sont pas parvenus à se mettre d'accord au sein du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, sur la proposition de la Commission visant à renouveler, pour une période de dix ans, l'utilisation du glyphosate. La majorité requise pour adopter ou rejeter la proposition n'a pas été atteinte. En conséquence, la proposition qui se fonde sur un avis rendu par l'Efsa sera soumise à un comité d'appel qui devra débattre et voter sur la proposition de la Commission européenne au cours de la première quinzaine de novembre. La décision sur le renouvellement du glyphosate doit être prise au plus tard le 14 décembre, étant donné que l'approbation actuelle expire le 15. Les modalités de prise de décision concernant l'autorisation des substances actives (y compris les herbicides comme le glyphosate) suivent un long processus d'évaluation. Il vise à assurer la protection des plantes contre les parasites et les maladies, la sauvegarde de la santé humaine et celle de l'environnement. Le processus associe un examen scientifique réalisé par des experts des États membres et ceux des agences européennes, ce qui permet d'établir les bases d'une décision qui détermine si la substance peut être utilisée pour la protection des plantes. En voici les principales étapes :

Une entreprise qui souhaite commercialiser un produit contenant une substance active nécessite que sa demande soit soumise à État membre ou à un groupe d'États membres pour expertise. Ils sont désignés comme rapporteurs. S'agissant du glyphosate, le dossier de réhomologation de Bayer a été confié, le 12 décembre 2019, à quatre États membres : France, Hongrie, Pays Bas, Suède.

- **Le ou les rapporteurs procèdent à une évaluation de la substance active. Elle comprend un examen des risques sur la santé humaine et l'environnement, incluant les résidus dans les aliments.**
- **Cette évaluation est soumise à la critique d'experts de tous les autres États membres et à celle de l'Efsa pour s'assurer de sa rigueur scientifique et de la prise en considération de toutes les données. L'Efsa finalise ses conclusions et les transmet à la Commission européenne. C'est à elle qu'il appartient de préparer un projet de règlement et de le soumettre au Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et aliments pour animaux. C'est ici qu'interviennent les règles de la majorité qui permettent d'adopter ou non la proposition. Si la majorité qualifiée est acquise en faveur de la proposition de la Commission, (si elle a recueilli les voix de 55 % des États membres représentant au moins 65 % de la population de l'Union européenne), la proposition est adoptée et doit être publiée. Si la majorité qualifiée est acquise contre la proposition de la Commission, cette proposition doit retourner au Comité permanent assortie d'amendements ou être envoyée telle quelle au Comité d'appel. S'il n'y a pas de majorité qualifiée ni pour ni contre la proposition de la Commission, celle-ci doit l'amender et la retourner au Comité permanent ou la renvoyer au Comité d'appel telle quelle. C'est ce cas de figure qui prévaut pour l'autorisation du glyphosate. La France et l'Allemagne s'étant abstenues, aucune majorité n'ayant pu être dégagée, la Commission a décidé de la renvoyer au Comité d'appel. Si ce Comité délivre un avis favorable ou s'il ne délivre pas d'avis, la décision est adoptée par la Commission européenne. Une nouvelle substance active est généralement approuvée pour une durée de 10 ans, souvent davantage pour une réhomologation. Bien qu'il s'agisse d'une réhomologation, la Commission a proposé 10 ans pour le glyphosate. Après l'approbation de la substance active par la Commission européenne, les entreprises qui souhaitent commercialiser le produit correspondant ont l'obligation de solliciter l'autorisation de mise en marché auprès de chaque État membre. Chacun doit procéder à une réévaluation du produit phytosanitaire pour chaque utilisation et peut en restreindre les conditions d'utilisation pour protéger la biodiversité en particulier.**



// APICULTEURS, AGRICULTEURS, CHASSEURS

89 Travailler sur des problématiques communes

Un groupe d'apiculteurs, d'agriculteurs et de chasseurs s'est réuni le jeudi 12 octobre, à La Belliole, pour parler d'un sujet qui les concerne tous : celui des couverts intermédiaires mellifères.



Le groupe s'est rendu sur une parcelle de Guy Michel Desmartins, agriculteur à Villeneuve-la-Dondagre, pour observer des couverts.

Réunir des apiculteurs, des agriculteurs et des chasseurs pour parler d'un sujet commun ? C'est évidemment possible. Un groupe s'est d'ailleurs réuni, pour la deuxième fois, le jeudi 12 octobre, à La Belliole, pour aborder la thématique des couverts intermédiaires mellifères. Pour Aurélie Baisnée, animatrice à l'ADA (association pour le développement de l'apiculture) BFC, « *c'est l'occasion pour les acteurs du territoire de se rencontrer, sur un sujet commun. C'est important que tous se rendent compte que sur une même thématique, celle des couverts intermédiaires mellifères, il y a des intérêts communs pour les apiculteurs, les agriculteurs et les chasseurs. L'idée est donc de travailler ensemble pour améliorer ces types de couverts* ».

Ludovic Doubre, technicien à la FDC (fédération départementale des chasseurs) de l'Yonne, l'avoue, « *au départ, il n'était pas forcément simple de réussir à réunir les apiculteurs, les agriculteurs et les chasseurs pour travailler ensemble. Pourquoi ? Par manque de connaissance des problématiques des uns et des autres principalement. Chacun a déjà ses propres difficultés pour arriver à obtenir des résultats en rapport avec leurs problématiques, alors lorsqu'il faut jongler avec les intérêts et les difficultés des autres professions, cela devient complexe. Chacun a ses attentes, alors, l'idée ici est de trouver un compromis entre toutes les parties pour arriver à faire quelque chose de cohérent pour tout le monde* ».

Ce que confirme Régis Depeige élu en charge de la commission petits gibiers à la FDC 89. « *L'important est d'être ouvert d'esprit pour le bien commun. Les couverts intermédiaires mellifères intéressent toutes les parties* ».

Bien choisir ses couverts

Mais travailler tous ensemble n'est finalement pas si compliqué que cela. C'est ce qu'affirme Aurélie Baisnée. « *C'est quelque chose qui fonctionne très bien entre tout ce monde-là. Ces acteurs ont régulièrement les mêmes contraintes, comme le changement climatique qui a un impact sur tous. Avec des problématiques communes, on arrive à travailler ensemble* ».

Chaque année, le monde agricole constate de nouvelles difficultés à cause de la météo et du climat. Ce à quoi n'échappe pas le développement des couverts. Pour mener à bien ce type de projet, il est donc nécessaire de se réunir afin de présenter les différentes possibilités qui s'offrent aux agriculteurs. « *L'objectif de cette journée était donc d'orienter les gens vers des choses qui soient pérennisables dans le temps, le choix des couverts est donc important* », confie Ludovic Doubre.

Enfin, à la suite de la réunion, le groupe s'est rendu sur une parcelle de Guy Michel Desmartins, agriculteur à Villeneuve-la-Dondagre, pour observer des couverts de manière plus concrète.

Christopher Levé

// JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

21 Les contrôles en exploitation agricole

La DDT organise une journée d'information le 16 novembre à Arnay-sous-Vitteaux.

Tout agriculteur peut faire l'objet d'un contrôle par l'administration au cours de sa carrière. Afin de répondre aux interrogations que ce contrôle peut naturellement susciter, une nouvelle journée pédagogique est organisée par la direction départementale des territoires de Côte-d'Or en partenariat avec la FDSEA 21, le jeudi 16 novembre de 9 heures à 13 heures, sur l'exploitation du Gaec de la Prairie à Arnay-sous-Vitteaux. Une invitation a été adressée aux agriculteurs de Côte-d'Or, contenant l'adresse du site ainsi qu'un lien vers le formulaire d'inscription. Tout au long de la matinée, trois sessions de six ateliers seront animées par les différents corps de contrôle (ASP, DDPP, DRAAF/SRAL, OFB et DDT). Au moment de l'inscription, chaque agriculteur devra choisir trois ateliers parmi les six proposés. Un temps d'échange est prévu dans chaque atelier, qui pourra accueillir environ 20 agriculteurs. Les ateliers seront dédiés aux thématiques suivantes :

1 - animal (DDPP/ASP), 2 - surfaces (ASP), 3 - santé des végétaux et produits phytopharmaceutiques (DRAAF/SRAL), 4 - environnement (OFB-DDT/SPAE), 5 - eau/nitrates (DDT/SER), 6 - coordination des contrôles (DDT/SEAEE).

Cette journée est ouverte sur inscription uniquement. La capacité d'accueil est limitée à 120 personnes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 novembre.

Communiqué DDT



Lors de la dernière édition, le 31 mars à Hauteville-lès-Dijon.

Réduire l'appréhension et les incompréhensions

Les contrôles sont une source de stress dans toutes les circonstances. Sauf qu'en plus, en exploitations, ils peuvent en plus donner lieu à une sanction financière quasi immédiate sur les aides Pac, et des tracas administratifs longs. Toutefois, la grande majorité des exploitations respectent les règles : les contrôles peuvent donc n'être qu'une formalité. Encore faut-il savoir à l'avance sur quoi on est contrôlé, et comment ; vu la complexification galopante des réglementations à respecter. Nous reconduisons cette demi-journée de préparation aux contrôles que nous avions demandée à l'administration. Échanger dans une exploitation, sans contrôle réel, loin des salles de réunion froides, permet à tous de se renseigner calmement, pour tirer le meilleur des échanges : à nous, agriculteurs, de savoir comment ça se passe sans voir les contrôleurs arriver chez nous ; et aux corps de contrôle d'entendre le ressenti terrain, les raisons des tensions induites… de manière plus libre puisqu'il n'y a pas de risque, et d'expliquer comment leur grille de contrôle rigide peut s'adapter aux pratiques agricoles réelles. Nous remercions le Préfet et l'administration de mobiliser tous les corps de contrôle pour cette 3e demi-journée pédagogique, le Gaec de la Prairie qui nous accueille, et nous espérons vous voir nombreux à Arnay-sous-Vitteaux.

FDSEA21

Témoignage *« Je conseille !»*

Louis Bourguignot, agriculteur dans le canton de Dijon Est, avait pris part à la demi-journée contrôle de mars 2023, pour faire le point sur la réglementation : *« Venir à Hauteville avant la déclaration Pac 2023 m'a permis de mieux appréhender les contrôles, notamment ceux qui concernent les phytos menés par le Sraal. Enregistrements parcellaires, bandes tampons, délais pour gérer les bidons vides… Que faut-il faire, quels sont les délais, y a-t-il la possibilité de corriger une erreur en direct sans sanction ? De même, ce n'est pas souvent que nous avons l'occasion de voir l'ASP, surtout pour les nouveaux contrôles par satellites qui nous laissent un peu perplexes. Toutes ces administrations nous contrôlent et peuvent peser largement sur le montant de nos aides ou la date de leur versement. Nous voir en vrai de temps en temps, c'est l'occasion d'humaniser les échanges, de montrer qu'il y a des vraies personnes derrière des grilles de sanctions et de délais de mise en paiement pour les exploitations. À tous ceux qui n'ont jamais participé, je le conseille ! ».*

// JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE

Une journée pour mieux informer et s'informer sur les risques

La deuxième édition de la journée nationale de la résilience a eu lieu le vendredi 13 octobre, jour de la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes. Dans l'Yonne, des animations ont eu lieu toute la journée, dont la présentation du dispositif « Qui l'eût crue ? », créé par le syndicat mixte Yonne médian, avec le soutien de VNF Centre Bourgogne.



Le dispositif « Qui l'eût crue ? » a été présenté lors d'une balade urbaine le long de l'Yonne.

Le vendredi 13 octobre a eu lieu la deuxième édition de la journée nationale de la résilience, le jour de la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes initiée par l'organisation internationale des Nations Unies. Deuxième édition de la journée nationale de la résilience. À cette occasion, le dispositif « Qui l'eût crue ? », porté par le SMYM (syndicat mixte Yonne médian), en association avec VNF Centre-Bourgogne, a été présenté.

Pourquoi le jour de la journée de la résilience ? « *Car la crue, phénomène naturel consistant en une montée des eaux, génère un potentiel d'inondation lorsqu'elle se situe dans une zone à enjeu* », répond Yves Vecten, président du SMYM. « *Sensibiliser tous les publics et prendre conscience de notre environnement et des risques permet de partager une culture commune. « Qui l'eût crue ? » ambitionne de donner des clés de compréhension sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations* ».

Selon Alexia Schmit, directrice du SMYM, « *l'objectif est que le grand public puisse se rendre compte que les inondations ne sont pas des histoires ou le souvenir des anciens. C'est quelque chose qui peut nous toucher quotidiennement et qui a des impacts forts* ».

Sensibiliser aux inondations

Ainsi, un travail a été fait sur ce sujet avec des points thématiques abordés, à travers des panneaux installés le long de l'Yonne. « *Beaucoup de monde s'y balade, cela nous a paru évident de le faire ici* », sourit Alexia Schmit en précisant : « *On sensibilise aux inondations en parlant des débordements de cours d'eau. Mais il y a d'autres types d'inondations : le ruissellement, des remontées de nappes phréatiques… On introduit des notions et on essaye de les vulgariser pour que ce soit accessible par tous. Sur les panneaux installés se trouve un QR code afin que le public puisse y retrouver un livret pédagogique en ligne. Dedans on aborde plusieurs thématiques : l'histoire de l'Yonne, le fonctionnement du cours d'eau, la définition d'une crue, la présentation de la zone humide Île du moulin du Président… Tout cela dans le but d'avoir une approche globale de sensibilisation* ».

Un sujet qui parle forcément au préfet de l'Yonne, Pascal Jan, qui a fait du sujet de l'eau, dans son ensemble, sa priorité dès son arrivée en 2022. « *Un cours d'eau, il faut le préserver. La crue peut détruire mais il faut aussi que les gens se l'approprient et cultive cette culture du risque pour prévenir les drames ou en tout cas les mauvaises surprises. Je suis extrêmement attentif à ce que les cours d'eau soient vus positivement par la population ainsi que par l'activité économique. Il est important lorsque l'on gère les cours d'eau, à la fois pour gérer les risques et des aspects positifs, de construire un plan à 20 ou 30 ans. Cela paraît beaucoup, sauf que ce n'est pas du jour au lendemain que les choses se font. Il faut savoir se projeter dans le temps avec des investissements à la hauteur des objectifs. Si on n'est pas capable de se projeter dans le temps, on ne fait pas les choses, ou on les fait mal, ou on ne les fait pas suffisamment* ».

Infuser la culture du risque

D'autres risques ont été mis en avant lors de cette journée de la résilience. Le matin, des ateliers multi-risques étaient animés dans les locaux de la DDT de l'Yonne, à destination des agents de l'État. « *L'idée de cette journée est de permettre d'infuser la culture du risque au sein des sociétés. Ce que l'on constate, c'est que la population ne sait pas toujours quoi faire en cas de problème. Le but est de faire en sorte que les gens aient les bons réflexes pour se mettre à l'abris, se protéger et suivre les consignes des autorités en cas de problème* », explique Florent Hautelin, chef du service interministériel de défense et de protection civiles à la préfecture de l'Yonne.

« *On a mis en place des stands, avec des animations multi-structures : sur les feux de forêts, sur l'adaptation au changement climatique, sur les risques naturels et technologiques, sur les gestes qui sauvent…* », liste Isabelle Pettazzoni-d'Aubuisson, directrice adjointe de la DDT de l'Yonne. « *La culture du risque n'est pas palpable. Si on n'est pas préparé, si on ne travaille pas dessus, on sera forcément moins résilient le jour où les catastrophes arrivent. Le but est donc de rendre cela concret, d'infuser cette culture du risque, pour que le jour où on aurait besoin de gérer une crise, on ait des réflexes* », poursuit-elle.

D'autres ateliers sur les gestes qui sauvent étaient également animés tout au long de cette journée par les AASC (associations agréées de sécurité civile) place de l'hôtel de ville d'Auxerre, avec la participation de scolaires.

Christopher Levé



Le matin, divers ateliers, dont un sur les gestes qui sauvent, étaient animés à la DDT de l'Yonne.



DÉPARTEMENTS

// CERFRANCE ALLIANCE CENTRE

Résultats et projection

Le 4 octobre à Nevers, le Cerfrance Alliance Centre présentait les références économiques agricoles de la Nièvre avec un panorama pour certaines exploitations agricoles concernant les résultats 2022 et prévisions 2023.



Le 4 octobre à Nevers, le Cerfrance a tenu sa restitution des résultats 2022 avec projection 2023.

Comme tous les ans, le Cerfrance Alliance Centre organisait une présentation des références économiques agricoles de la Nièvre. Cette rencontre avait lieu à Nevers le 4 octobre et proposait une analyse des données 2022, et une projection pour 2023. Pour cela, Arnaud Bertrand (trésorier et administrateur référent de la Nièvre), Mélissa Zennaf (chargée d'études et références), Jean-François Le Pironnec (directeur doctrine, méthodes conseil et références) et Éric Carteron (directeur déontologie et représentant auprès des instances Nivernaises) se sont relayés. Arnaud Bertrand stipule : *« Les années se suivent mais ne se ressemblent pas et cela est d'autant plus vrai pour les chiffres 2022 et ceux à venir ».*

Pour rappel, la banque de données utilisée regroupe 953 exploitations. Seules 535 exploitations dont les résultats sont dits représentatifs pour 2022 ont été véritablement présentées. Pour cet échantillon, et de manière générale, le Cerfrance souligne une diminution des exploitations avec une activité mixte.

De son côté la SAU est stable avec 185 ha pour les exploitations de la Nièvre. Côté statut, les installations individuelles sont en recul depuis 2010 au profit des formes sociétaires. L'organisme établit la moyenne d'âge des exploitants adhérents nivernais à 49 ans, et ajoute que, pour la Nièvre, près de 33 % des associés ont entre 50 et 59 ans et 18 % 60 ans et plus, imposant, pour l'avenir, la question du renouvellement comme problématique majeure.

Grandes Cultures

Pour les grandes cultures, l'année 2022 est marquée par un pic inflationniste des prix de vente avec la tonne de colza qui a dépassé 1 000 euros/t suivi par une baisse nette fin 2022 et en 2023. Le Cerfrance pointe la même dynamique pour les prix d'achat de certains intrants avant de mettre en avant un effet ciseau sur les résultats, lié au décalage entre les prix de vente et les prix d'achat. Pour les assolements, une tendance se retrouve en 2022 et 2023, avec une augmentation des parts de blé tendre ou encore des orges d'hiver au détriment des orges de printemps ou encore du tournesol. Pour les rendements, ils sont dans la moyenne de ces 10 dernières années, avec une plus faible dispersion (ou écarts entre les exploitations) qu'en 2022. Le produit entre 2022 et 2023 est pénalisé par la baisse des prix des cultures (- 15 % soit – 202 €/ha). Les charges de leur côté augmentent de 18 % soit + 222 €/ha. En prévision cela engendrera un résultat négatif, très en dessous de la moyenne décennale, et avec un nombre d'exploitations avec un résultat négatif plus important en 2023. Le Cerfrance évoque d'ailleurs une moyenne du résultat courant proche de – 5 000 euros / UTAF pour 2023. La dispersion de produits et charges est très importante entre les entreprises et la moyenne cache des situations très différentes. Pour ceux dont les produits sont élevés, cela ne veut pas dire que leurs résultats le sont aussi – il faut donc regarder l'efficience des charges.

Bovins

Du côté des élevages en bovins viande, le Cerfrance met en avant une accélération de la décapitalisation, qui se retrouve plus notablement pour les vaches allaitantes dont les Charolaises. Les causes ne sont pas spécifiquement ciblées, même si le Cerfrance suppute un lien avec les départs en retraite. Les prix pour le maigre et le gras restent à un niveau élevé et sont convergents tout en étant à des échelles différentes. Si le produit final de l'estimation 2023 est en progression (+ 3 % soit + 30 euros/ha), le Cerfrance indique que les élevages bovins viande peuvent être pénalisés en 2023 par la baisse des produits des cultures. L'organisme stipule également que les charges sont en augmentation (+ 6 % soit + 55 euros/ha), mais nettement inférieures à celles relevées en grandes cultures. Ainsi, le résultat pour ces exploitations connaît donc une baisse modérée en 2023 (moyenne du résultat courant de 32 718 euros / UTAF en 2022 contre 29 279 en 2023 – pour le moment), tout en restant bien supérieur à la moyenne décennale.

Au final

Au vu de ce panorama, le Cerfrance détaille que les résultats 2021 et 2022 ont permis de solidifier des situations financières. La trésorerie dégagée a permis de supporter en partie la hausse des charges pour 2023. Les investissements ont progressé en 2022 comparé à 2021 en grandes cultures (+14 %) et en bovins viande (+30 %). Et la perspective de résultats 2023 est en forte baisse en grandes cultures et en stabilise en bovins. Avec ces mises en lumière le Cerfrance alerte que plus de 25 % des entreprises restent en situation de risque financier élevé. Le Cerfrance préconise, notamment, de piloter les investissements en cohérence avec les besoins de l'entreprise, de privilégier une épargne de précaution et de calculer ses coûts de production. À plus long terme, le Cerfrance invite les exploitants à clarifier leur stratégie avec des actions posées vers la constance et la sécurisation tout en prenant en compte les risques (climatiques et marchés) et les mutations à venir (carbone, signes de qualité, gestion de l'eau etc.). Enfin, Éric Carteron a rappelé l'importance de collecter les données d'entreprises permettant ainsi « d'établir un portrait plus précis et plus représentatif des entreprises ». Pour conclure, il a évoqué la mise en place, depuis le 1er octobre, d'une nouvelle organisation intégrant des territoires afin de *« se rapprocher localement des adhérents »*. Ainsi le « Territoire Sud-Est », sera sous la responsabilité de Fabienne Brossard, avec en appui les managers d'équipes : Noémie Lanier (pour les secteurs de Châtillon-en-Bazois, Decize et Luzy), Cyril Millot (Corbigny, Prémery), et Damien Cardot (Nevers). Le site de Cosne a pour manager Étienne Villemont et est rattaché au « Territoire viticole » sous la responsabilité de Thierry Tuloup.

Chloé Monget

// SANITAIRE

MHE : vingt-trois communes de Côte-d'Or en zone réglementée temporaire

La maladie hémorragique épizootique (MHE) découverte en Suisse près de Berne engendre des conséquences à l'est de la Côte-d'Or.

La maladie hémorragique épizootique (MHE), découverte en Suisse près de Berne, entraîne le classement en zone réglementée temporaire de 23 communes situées à l'est du département de la Côte-d'Or. La zone réglementée concerne les communes se situant dans un périmètre de 150 km autour du foyer suisse et impacte également les départements suivants : 73, 74, 01, 39, 21, 25, 70, 71, 88, 90, 68 et 67. Un arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2023, fixant la liste des 23 communes concernées, a été pris en Côte-d'Or, conformément aux dispositions nationales.

Il s'agit de : Athée, Auxonne, Billey, Clery, Flagey-lès-Auxonne, Flammerans, Heuilley-sur-Saône, Jancigny, Labergement-lès-Auxonne, Lamarche-sur-Saône, Laperrière-sur-Saône, Maxilly-sur-Saône, Perrigny-sur-l'Ognon, Poncey-lès-Athée, Pontailler-sur-Saône, Saint-Sauveur, Saint-Seine-en-Bâche, Samerey, Soissons-Sur-Nacey, Talmay, Vielverge, Villers-Rotin, Vonges. Le virus de la MHE, transmis exclusivement par des moucherons (culicoïdes), affecte les ruminants sauvages et domestiques : bovins et dans une moindre mesure les ovins et caprins. Les cas cliniques de la maladie se manifestent par l'hyperthermie (fièvre), des difficultés respiratoires, des œdèmes de la face et de l'encolure, de l'hypersalivation et des boiteries. Les ovins et caprins sont réceptifs au virus mais ne présentent pas de signes cliniques. Les symptômes sont similaires à ceux de la fièvre catarrhale ovine (FCO). La maladie circule dans la péninsule ibérique et en Italie. La MHE est, au niveau européen, soumise à obligation de surveillance et de déclaration, ainsi qu'à des restrictions de mouvement des ruminants sur le territoire national et aux échanges internationaux. Ces mesures de surveillance, de prévention et de lutte, chez les bovins, ovins, caprins ou cervidés d'élevage, ont pour objectif d'éviter la diffusion de la maladie à partir des foyers identifiés. La désinsectisation, en éliminant le vecteur, permet d'éviter la propagation de la maladie. Les ruminants d'élevages ne doivent pas sortir des zones réglementées. Cependant une liste de dérogations, sous respect de certaines conditions, est établie pour des mouvements spécifiques d'animaux : retour d'estive, transport d'animaux à l'abattoir et sortie de la zone réglementée vers un autre élevage ou un centre de rassemblement en zone indemne. Tout animal amené à quitter la zone réglementée liée aux foyers confirmés de cette maladie doit avoir fait l'objet d'un test de dépistage préalable en laboratoire PCR attestant l'absence de contamination (résultat négatif 7 jours maximum avant le départ), en complément d'une désinsectisation (au minimum pendant 14 jours avant le départ). Une attestation de la désinsectisation et le résultat d'analyse correspondant doivent accompagner l'animal. Pour rappel, la MHE n'est pas transmissible à l'homme. Pour plus d'information sur la maladie et connaître les zones réglementées : https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique Zone réglementée foyer suisse MHE - Maladie hémorragique épizootique.

Communiqué préfecture



Les mesures de surveillance, de prévention et de lutte, chez les bovins, ovins, caprins ou cervidés d'élevage, ont pour objectif d'éviter la diffusion de la maladie.

// JA POUILLY-DONZY-COSNE-LA CHARITÉ

58 Se rassembler pour avancer

Une vingtaine de jeunes du milieu agricole et para-agricole se sont réunis pour relancer le groupe JA des cantons de Pouilly-Donzy-Cosne-La Charité.



Manon Lelu / JA

Les JA de Donzy, Pouilly, Cosne et La Charité sont relancés depuis avril.

Depuis 2019, les cantons de Pouilly, Donzy, Cosne, La Charité n'avaient plus de groupe JA. Sur les conseils d'Alain Namy, ancien président, Bastien Ravery, 28 ans, et Thibault Coutant, 27 ans, se sont lancés dans l'aventure pour faire renaître un groupement sur ces territoires. Établi en avril 2023, le groupe compte aujourd'hui une vingtaine de membres et les coprésidents – cités au-dessus – ont des projets en tête pour l'avenir.

Pour expliquer leur engagement, Bastien Ravery et Thibault Coutant soulignent : *« Les JA sont une tradition tout en étant un outil idéal pour discuter des problématiques actuelles comme le réchauffement climatique et échanger des idées afin de faire évoluer nos pratiques. En somme, pour ne pas rester seul. À l'heure où nous avons un tas de moyens pour garder le contact (téléphone portable, réseaux sociaux, etc.), le lien réel reste indispensable selon nous pour avancer dans de bonnes conditions. La vie est assez dure comme ça, alors autant ne pas rester dans son coin. Tous peuvent apporter des solutions à une personne dans une impasse – particulièrement dans nos professions »*. Dans cette optique, les coprésidents ont aussi souhaité ouvrir leur groupement aux autres métiers : *« Il est grand temps d'ouvrir le milieu agricole à tous – le temps où les exploitants restaient entre eux est, selon nous, révolu »*. Toujours avec cette idée d'ouverture en tête, ils poursuivent : *« Cela ne s'arrête pas à nos membres. Il faut aller plus loin en communiquant auprès du grand public notamment pour lever certains préjugés. Le monde agricole se fait beaucoup taper dessus à cause d'une minorité d'exploitants ayant des pratiques très discutables. En plus de cela, nous trouvons dommage que des partis politiques extrêmes soient plus écoutés que la majorité des agriculteurs – cela nous fait moyennement rire lorsque l'on constate le pouvoir que ces extrêmes ont sur les pouvoirs publics mettant en place la réglementation. Encore une fois, la majorité des exploitants font un travail exemplaire, mais ils ne sont pas mis en avant. Pour changer tout ceci, il nous paraît donc important de monter et d'expliquer nos pratiques afin d'établir une autre réalité, la vraie, la nôtre »*.

Les comices

Afin d'atteindre cet objectif, ils souhaitent organiser des événements à destination du grand public. Parmi eux, ils évoquent les comices. *« Ce genre d'événements se perd, alors qu'ils sont essentiels pour la vie rurale. Depuis que nous parlons de nous investir pour celui de la Charité (en 2024), celui de Donzy (en 2025) et celui de Pouilly (en 2026), nous constatons que de nombreuses personnes attendent ces rendez-vous avec impatience ; preuve qu'il faut continuer à les maintenir. De plus, pour beaucoup, cela est le moment de créer des amitiés ou tout simplement d'avoir un lien social avec toutes les générations confondues, car ces instants de convivialité se font rares dans les campagnes. Encore une fois, notre but est de ne laisser personne de côté, nous voulons rassembler le plus de monde possible pour avancer tous ensemble »*. Ils concluent : *« Aujourd'hui, le groupe des JA de Donzy, Pouilly, Cosne, La Charité, a une superbe cohésion. Mais, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas prêts à accueillir de nouveaux membres. Qu'ils soient ou non du milieu agricole, nous sommes là pour eux ! Alors rejoignez-nous ! »*.

Chloé Monget

Renseignements : 06 34 08 65 93 (Thibault Coutant) ou 06 59 75 47 03 (Bastien Ravery).

Les membres du groupe

Yohan Aurembout, 24 ans, mécanicien agricole, Châteauneuf-Val-de-Bargis (canton de Donzy) ; Fanny Cadoux, 29 ans, apicultrice bio, Suilly-La-Tour (Pouilly-Sur-Loire), vice-secrétaire ; Nicolas Cantin, 26 ans, agriculteur, La-Celle-Sur-Loire (Cosne-Cours-Sur-Loire) ; Thomas Cantin, 23 ans, agriculteur La-Celle-Sur-Loire (Cosne-Cours-Sur-Loire) ; François-Xavier Cottin, 32 ans, (non communiqué) ; Thibault Coutant, 27 ans, agriculteur, Donzy (Donzy), co-président

Sébastien Dongiovanni, 29 ans, agriculteur, Perroy (Donzy) ; Alexandre Doudeau, 31 ans, en cours d'installation, Donzy (Donzy) ; Thibault Fleuriet, 24 ans, agriculteur, Couargues (Pouilly-Sur-Loire) ; Émilie Fontaine, 28 ans, salariée viticole, Saint-Andelain (Pouilly-Sur-Loire) ; Mathieu Forest, 20 ans, salarié agricole, Cosne-Cours-Sur-Loire (Cosne-Cours-Sur-Loire), trésorier ; Yoan Fournier, 35 ans, agriculteur, Perroy (Donzy) ; Alexis Hubert, 20 ans, non communiqué, Châteauneuf-Val-de-Bargis (Donzy), vice-trésorier ; Antony Iskandar, 33 ans, agriculteur, Châteauneuf-Val-de-Bargis (Donzy) ; Clémence Jondeau, 25 ans, secrétaire médicale Suilly-La-Tour (Pouilly-Sur-Loire) ; Alexis Krebs, 35 ans, agriculteur bio, Suilly-La-Tour (Pouilly-Sur-Loire), administrateur ; Florian Lelu, 16 ans, étudiant agricole, Saint-Martin-Sur-Nohain (Pouilly-Sur-Loire) ; Manon Lelu, 22 ans, chargée d'accueil, Saint-Martin-Sur-Nohain (Pouilly-Sur-Loire), secrétaire ; Mathieu Lelu, 19 ans, étudiant agricole, Saint-Martin-Sur-Nohain (Pouilly-Sur-Loire) ; Félicien Lurier, 20 ans, agriculteur, Colméry (Donzy) ; Valentin Lurier, 29 ans, agriculteur, Colméry (Donzy) ; Alexandre Millet, 18 ans, étudiant agricole, Saint-Andelain (Pouilly-Sur-Loire) ; Maxence Millet, 24 ans, salarié agricole, Saint-Benin-d'Azy (Pouilly-Sur-Loire) ; Vincent Perrin, 18 ans, salarié agricole, Suilly-La-Tour (Pouilly-Sur-Loire) ; Bastien Ravery, 28 ans, agriculteur bio, Suilly-La-Tour (Pouilly-Sur-Loire), co-président ; Morgane Ravery, 24 ans, commerciale, Suilly-La-Tour (Pouilly-Sur-Loire) ; Camille Rouchon, 30 ans, éleveuse, Bitry (Cosne-Cours-Sur-Loire) ; Élie Rousseau, 20 ans, étudiant agricole, Suilly-La-Tour (Pouilly-Sur-Loire), vice-président ; Romain Schell, 23 ans, salarié agricole, Perroy (Donzy) ; Antoine Thibault, 17 ans, étudiant agricole, Pougny (Cosne-Cours-Sur-Loire) ; Eddy Vavon, 23 ans, salarié agricole, Donzy (Donzy).

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 Pouilly : la MFR fête ses 70 ans

La Maison familiale rurale Auxois sud-Morvan vient de souffler ses 70 bougies.

Happy birthday ! La Maison familiale rurale Auxois sud-Morvan (ex-MFR de Liernais) a fêté son 70e anniversaire, comme son homologue de Quetigny trois mois plus tôt. L'évènement organisé dans la cour de l'établissement le 7 octobre a connu un grand succès en attirant près de 350 personnes. *« Ce fut une belle fête, avec le beau temps. De nombreuses générations se sont côtoyées au cours de cette journée. Les souvenirs étaient et seront nombreux, assurément ! »*, lance Nadine Jeannin, la directrice. D'anciens apprentis avaient répondu à l'invitation : nombre d'entre eux endossent aujourd'hui le costume de maître de stage et d'apprentissage, à l'image de Benoît Laprée, agriculteur à quelques centaines de mètres de la MFR.



Belle ambiance entre les participants. Ici : Pauline Barbier et Émy Lugand (apprenties en BTS Acse deuxième année) et Benoît Laprée, maître d'apprentissage.

Chacun son tour

Le jeune exploitant de 37 ans revient sur cette journée et son parcours d'apprenti : *« Tout le monde a passé un bon moment, l'organisation a été une réussite ! Pour ma part, j'ai passé deux années à la MFR de Liernais, en 2006 et 2007, à l'occasion d'un bac pro agroéquipement. Je me suis installé dans la foulée sur l'exploitation familiale. J'avais fait plusieurs stages, notamment chez Benoît Poillot, à Thoisy-la-Berchère »*. Benoît Laprée prend désormais des jeunes apprenants sur sa ferme, très régulièrement : *« mon père, apprenti à la MFR en 1966 et 1967, avait également cette habitude. Jeunes, nous étions bien contents de trouver une ferme d'accueil. Il est important de jouer le jeu quand nous le pouvons ! L'agriculture ne s'apprend pas seulement sur papier : les stages et l'apprentissage, il n'y a rien de mieux pour acquérir les bases, des connaissances, et se forger une belle expérience »*.

Merci !

Abel Bizouard, président de la MFR, a remercié l'ensemble des personnes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de cette journée. Les partenaires de l'établissement ont également été salués, tout comme Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui avait fait le déplacement pour l'occasion. En outre, une plaque commémorative a été dévoilée à l'entrée des locaux en hommage à l'abbé Van Hecke, fondateur de la maison familiale en 1953.

AG



// FORMATION

Agri-Actes, pour reprendre l'initiative

À partir de janvier 2024, une nouvelle session de la formation Agri-Actes va démarrer. Elle vise à renforcer et affirmer la posture de leadership des responsables agricoles en leur permettant de prendre du recul, afin d'agir dans une société en changement. Il est encore temps de vous y inscrire.

Proposée par la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC), avec l'Institut Agro Dijon et les Jeunes agriculteurs de BFC, une nouvelle session de formation Agri-Actes va s'ouvrir en 2024. Le but est de permettre à des responsables agricoles, impliqués dans des structures diverses, de renforcer leur posture de leadership, en acquérant une capacité de prise de recul afin d'agir efficacement dans une société aux prises avec de nombreuses évolutions. Il s'agit d'enrichir sa capacité d'analyse personnelle pour mieux porter les intérêts professionnels agricoles en situation d'engagement. Cette formation s'adresse aux agricultrices et agriculteurs en situation de responsabilité ou représentants de l'agriculture. Elle s'organise en cinq modules :

- Être agriculteur dans une société en changement.
- Prendre la parole dans une société « négociatoire ».
- Être acteur des politiques qui concernent l'agriculture.
- Se positionner au cœur des dynamiques collectives.
- Prendre du recul sur son expérience et la partager.

Plusieurs objectifs à atteindre

Ces modules représentent, en tout, 10,5 jours de formation sur une année. Le premier démarre le 30 janvier 2024 et le dernier, le 19 novembre 2024. Ils permettront aux participants d'atteindre différents objectifs :

- comprendre les transformations du contexte de l'agriculture et l'évolution des attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture ; appréhender une diversité de modèles agricoles qui coexistent aujourd'hui. Cela leur permettra de construire une analyse et leur propre positionnement individuel,
- passer de l'adaptation à la proactivité, développer ses compétences de communication, mieux se connaître. Cela concourt à développer sa capacité d'agir,
- aborder les spécificités du travail de « porte-parole » de l'agriculture, échanger sur ses pratiques et confronter ses points de vue, dans le but de développer une posture réflexive.

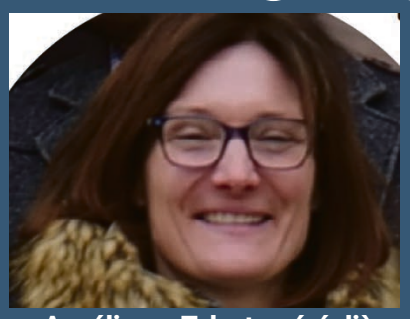
Lors de la formation, vous bénéficierez de l'apport pédagogique d'enseignants-chercheurs et de rencontres avec des intervenants extérieurs. Si vous êtes adhérent d'un service de remplacement, vous pourrez bénéficier de tarifs préférentiels pour vous faire remplacer le jour de votre formation ou dans les 3 mois qui suivent. Fiscalement, si vous êtes au régime du bénéfice réel, vous pourrez prétendre à un crédit d'impôts en suivant cette formation. Elle est gratuite pour les ayants droit Vivéa et de 2 310 euros pour les autres publics.

Berty Robert

Renseignements et inscriptions :
Chambre régionale d'agriculture de BFC
Service formation : Delphine Arabi, responsable de stage, au 03 81 54 71 80
ou par mail : crfa@bfc.chambagri.fr
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/formations/formations/detail-de-la-formation/actualites/crabfc-agri-actes-prendre-du-recul-pour-agir-dans-une-societe-en-changement/

Témoignages

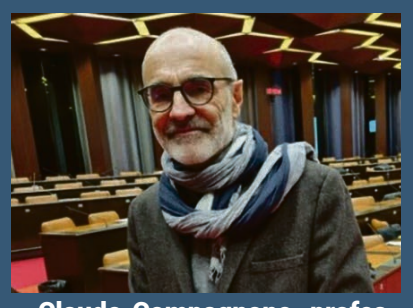
Elles et ils ont suivi la formation Agri-Actes et ils en parlent :



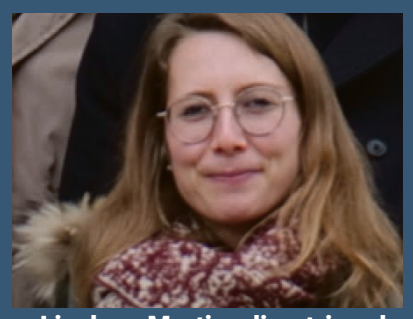
– Angélique Talvat, céréalière dans le nord de l'Yonne : *« Être porteur d'un message, donner son avis, répondre à un militant est parfois compliqué. Agri-Actes est là pour nous orienter, nous guider, nous mettre en situation afin d'être plus serein dans nos interventions tout en restant nous-même. À mon sens, c'est indispensable aujourd'hui face à la diversité de notre public ».*



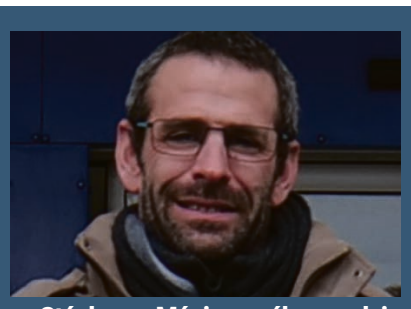
– Thibaud Renaud, éleveur bovin en Saône-et-Loire : *« Avec cette formation, j'ai eu la possibilité de faire un pas de côté vis-à-vis de mon engagement et d'approfondir mes connaissances tout en confortant, certaines fois, mes convictions, et d'en ajuster d'autres. Je la recommande car je trouve formidable de pouvoir être formé par les meilleurs enseignants de notre région qui ont un niveau bien au-delà de mes espérances ».*



– Claude Compagnone, professeur de sociologie à l'Institut Agro Dijon : *« Dans le cadre de leur formation les stagiaires ont été sollicités par des élèves-ingénieurs pour éprouver leurs conceptions de ce que pourrait être l'agriculture en BFC à l'horizon 2040. Il en est ressorti un échange respectueux, riche et stimulant pour les uns et les autres, confrontés à un type de public avec lequel ils n'ont pas l'habitude d'avoir affaire dans un tel cadre de mise à l'épreuve d'idées. Des échanges plus individuels se sont aussi tenus. Stagiaires et élèves ingénieurs ont particulièrement apprécié cette modalité pédagogique et ont demandé qu'elle puisse être plus souvent utilisée ».*



– Liselore Martin, directrice du pôle d'innovations en agroécologie Agronov : *« La pédagogie par l'action et par les échanges apporte énormément de richesses : les points de vue des responsables agricoles, leurs problématiques quotidiennes, leurs engagements, permettent de confronter les visions et de bien comprendre les enjeux des transitions agricoles ».*



– Stéphane Ménigoz, éleveur laitier avec transformation en Haute-Saône : *« Si, comme moi, vous êtes parfois confrontés à la difficulté de faire valoir les valeurs agricoles dans une société des plus complexes, ou à celle de défendre nos intérêts face à de farouches détracteurs des vertus de notre agriculture, cette formation est faite pour vous. Communiquer et comprendre les enjeux de notre société n'est pas inné, savoir prendre le temps de se poser avec l'appui et l'ouverture de professionnels me semble essentiel. Certes, cette formation est exigeante, en temps, en ressource, en réflexion, mais elle m'a permis de mieux me connaître, de faire de belles rencontres enrichissantes avec les autres collègues (quelles belles soirées aussi), et surtout de développer de nouvelles façons d'appréhender et de communiquer sur les enjeux des agricultures de demain. Sans hésitation lancez-vous ! »*

// RETRAITÉS

Les anciens exploitants de BFC réunis dans le Jura

La Section régionale des anciens exploitants agricoles (SRAE) de Bourgogne Franche-Comté a tenu récemment un conseil d'administration décentralisé à Salins-les-Bains.

La réunion avait lieu dans les locaux de la Fondation Maison de Salins, qui a vu naître le Crédit Agricole en 1885. *« C'était très intéressant, nous avons pu la visiter et découvrir les origines et l'histoire de cette banque, »* commente Danièle Jaillet, présidente de la SRAE BFC et de la SDAE 71, également vice-présidente au niveau national. Fait exceptionnel : les huit départements de Bourgogne Franche-Comté étaient représentés. Après avoir évoqué les dernières informations nationales concernant les anciens exploitants, les participants ont poursuivi le travail sur la feuille de route 2023-2026 entamé lors du conseil d'administration du 15 mai. *« Nous constatons que nous perdons des adhérents »*, explique la présidente régionale. *« Les nouveaux retraités nous rejoignent moins qu'avant : certains se trouvent trop jeunes, d'autres restent en semi-activité »*. Pour rencontrer et toucher ces potentiels futurs adhérents, les sections départementales participent régulièrement aux réunions des FDSEA. Un questionnaire a aussi été envoyé aux agriculteurs approchant de l'âge de la retraite pour connaître leurs désirs et leurs besoins afin de savoir ce qu'ils attendent de la section régionale des anciens exploitants.

Travail et convivialité

Chaque département a aussi pu présenter les actions organisées durant l'année : voyages, pique-niques, soirées dansantes, randonnées, etc. Des moments conviviaux qui fédèrent et permettent aux adhérents de se retrouver. *« C'est intéressant de voir ce que font les autres départements,* remarquait le président jurassien Denis Martin, *ça permet de voir ce qui marche et peut nous donner des idées »*. Après cette matinée de travail, les représentants des SDAE ont visité la Grande Saline et découvert les 1 200 ans d'exploitation du sel à Salins-les-Bains. Une nouvelle réunion des SDAE BFC est d'ores et déjà prévue au mois de janvier 2024 pour préparer une liste de préoccupations communes aux huit départements. *« Ce travail servira de base à notre intervention lors du congrès SNAE au mois de mars »* concluait la présidente régionale. *« Nous faisons tous face aux mêmes problèmes : la retraite et le pouvoir d'achat, les pensions de réversion, les déserts médicaux, la fracture numérique… »*

Sébastien Closa



23 représentants des 8 SDAE de la région ont participé à cette matinée de travail.

// CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL ET LARVES DE GROSSE ALTISE

Évaluer le risque avant d'intervenir

La maîtrise de l'altise d'hiver et du charançon du bourgeon terminal repose en priorité sur les leviers agronomiques destinés à limiter le recours aux insecticides. Terres Inovia fait le point sur l'évaluation du risque et les insecticides à n'utiliser qu'en dernier ressort.

La maîtrise de l'altise d'hiver et du charançon du bourgeon terminal repose en premier lieu sur la combinaison de leviers agronomiques destinés à limiter le recours aux insecticides disponibles. La notion de seuil de traitement (ou d'intervention) est remplacée par celle d'analyse de risque qui intègre en plus du niveau d'infestation, un risque agronomique à la parcelle. Terres Inovia fait le point sur l'évaluation du risque à la parcelle et les insecticides à n'utiliser qu'en dernier ressort, lorsque la situation l'exigera.

Insecticides… en dernier recours

La récente autorisation de mise sur le marché à titre de dérogation pour une période de 120 jours de la spécialité commerciale Minecto Gold - s.a. cyantraniliprole - (art 53 REG 1107/2009) est limitée aux régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France, Centre-Val-de-Loire et les départements de l'Allier et de l'Aisne, concernés par les phénomènes avérés de forte résistance des grosses altises aux pyréthrinoïdes.

Cette autorisation ne change pas la stratégie qui s'inscrit dans une transition agroécologique. Les recommandations en matière de protection insecticide vis-à-vis des altises d'hiver et du charançon du bourgeon terminal s'inscrivent inévitablement dans un contexte de raisonnement qui se fonde tout particulièrement sur :

- la réussite ou non de l'implantation d'un colza robuste ;
- l'observation de la culture, non pas qu'à un instant T, mais sur toute la phase automnale du cycle ;
- le diagnostic de présence / absence d'insectes ou de dégâts causés par ces insectes.

Des outils numériques simples et gratuits

Pour évaluer le risque charançon et larves d'altises à la parcelle, Terres Inovia a développé des outils d'aide à la décision « Colza Risques » en libre accès sur www.terresinovia.fr. L'estimation du risque global à la parcelle est associée, si elle est nécessaire, à une recommandation de lutte insecticide.

• Charançon du bourgeon terminal : une nuisibilité accrue sur un colza peu développé.

Les larves de charançon du bourgeon terminal restent dans les plantes et ne sont pas atteignables par les insecticides. Le traitement vise ainsi les adultes avant la ponte.

Si un risque est avéré sur la parcelle, il faut raisonner l'intervention en surveillant ses cuvettes et en consultant le nouvel outil de prédiction de vol disponible sur www.terresinovia.fr ainsi que les réseaux régionaux de piégeage (BSV) qui renseigneront en plus de la dynamique de vol sur le risque d'entrée en ponte dans certaines régions.

Même en présence de mutation KDR, le niveau de résistance du charançon du bourgeon terminal reste faible. Les pyréthrinoïdes demeurent efficaces. Utiliser un pyréthrinoïde autorisé comme la lambda-cyhalothrine, la deltaméthrine ou la cyperméthrine. L'étofenprox affiche un niveau d'efficacité inférieur. En raison de l'absence de références, l'esfenvalérate n'est pas recommandé contre le charançon du bourgeon terminal.

Dans les situations où le risque agronomique est faible (développement précoce, croissance continue à l'automne et reprise précoce au printemps) et la nuisibilité historiquement peu à moyennement fréquente, une impasse peut s'envisager.

• Larves de grosse altise : préjudiciable en cas de forte pression.

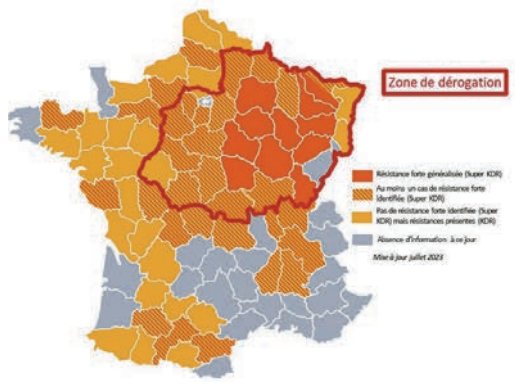
Quelle que soit la région et les résistances présentes, n'intervenir qu'après l'évaluation du risque à la parcelle (OAD « Colza Risques larves de grosse altise »). Lorsqu'elle est nécessaire, la protection est à appliquer avant l'hiver, courant novembre à début décembre.

En l'absence de risque agronomique le seuil est de 5 larves par plante et en cas de risque agronomique identifié, le seuil est de 3 larves d'altises par pied.

Nos conseils insecticides tiennent compte de l'état des résistances aux pyréthrinoïdes, de l'AMM dérogatoire Minecto Gold entre le 10 octobre 2023 et le 31 décembre 2023 sur un colza à partir du stade 6 feuilles (conditionnée par la réalisation d'un test berlèse et une intervention raisonnée selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles) et des enjeux liés à la pression de sélection (voir tableau).

Code couleur	Départements - Régions	Légende	Produits conseillés sur larves d'altises
	Régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire et les départements de l'Allier et de l'Aisne	Résistance forte généralisée (Super KDR). Les pyréthrinoïdes sont totalement inefficaces	Utiliser MINECTO Gold courant novembre à décembre à partir du stade 6 feuilles
		Au moins un cas de résistance forte identifiée (Super KDR). Risque de résistance aux pyréthrinoïdes élevé	Utiliser de préférence MINECTO Gold courant novembre à décembre à partir du stade 6 feuilles
	Autres régions et départements que cités ci-dessus	Au moins un cas de résistance forte identifiée. Risque de résistance moindre	Utiliser un insecticide à base de pyréthrinoïde, de préférence à base de lambda-cyhalothrine
		Pas de résistance forte identifiée (Super KDR) mais résistances présentes (KDR)	
		Absence d'information à ce jour	

Zones de résistances de la grosse altise aux pyréthrinoïdes.



Quel pyréthrinoïde ?

Nos essais montrent qu'en l'absence de résistance forte SKDR, la lambda-cyhalothrine (Karaté Zéon dans nos essais) est le pyréthrinoïde le plus efficace, supérieur à la cyperméthrine. La deltalméthrine (Decis Protech dans nos essais) est intermédiaire.

Les pyréthrinoïdes particuliers Etofenprox, Taufluvalinate, Esfenvalérate sont en retrait.

Laurent Ruck, Terres Inovia



// POMMES DE TERRE

21 Sous de bons auspices

Frédéric Biason, agriculteur à Fénay, dresse un bilan plutôt positif de sa récolte de pommes de terre. Le commerce est également favorable.



Le gérant de l'EARL La Sans Fonnaise, lors d'un récent marché dans sa cour de ferme.

Elles se sont vendues comme des petits pains comme à chaque fois. Les pommes de terre de Frédéric Biason ont attisé les convoitises du 6 au 9 octobre, lors du marché annuel de l'association des Producteurs du Dijonnais. Plusieurs tonnes ont été écoulées dans l'atmosphère très bon enfant de cet évènement. Entre deux *« cargaisons »* pour des clients, le gérant de l'EARL La Sans Fonnaise est revenu sur sa dernière récolte, réalisée de la fin août au 20 septembre dans ses 15,50 ha de production. L'exercice termine dans une certaine *« moyenne »*, avec des rendements allant de 34 à 44 t/ha selon les parcelles et les variétés. *« Ces volumes ne sont pas exceptionnels mais nous nous en contenterons, et même largement. Les calibres sont corrects, contrairement à d'autres secteurs. Les pommes de terre ont un bel aspect et la qualité est au rendez-vous »*, confie l'exploitant agricole de 39 ans.

Une météo favorable

Frédéric Biason est d'autant plus satisfait que l'irrigation a été limitée cette année : *« cela n'a rien à voir avec les nombreux tours d'eau nécessaires de 2022… Limiter les arrosages est une bonne chose, surtout dans un contexte de hausse des charges. Notre plus gros poste reste de loin l'électricité pour faire fonctionner notre chambre froide. La facture arrivera d'ailleurs les prochaines semaines, ce sera la surprise… »*. La seule interrogation de cette récolte 2023 demeure le potentiel de conservation des tubercules : *« sur ce point, la réponse ne sera connue que dans plusieurs mois ! »*.

Deux nouveautés

Six variétés étaient cultivées avec Artemis, Monalisa, Gourmandine, Manitou, Memphis et Blanche. *« Pour les deux dernières citées, il s'agissait de nouveautés »*, commente le Côte-d'orien, *« leur résultat est prometteur, leur aspect est très joli. Reste à savoir ce que les clients en penseront, ce sont eux qui décident ! »*. La plus belle récolte est à mettre à l'actif d'Artémis : *« les calibres sont très intéressants, les produits ne sont pas abîmés et c'est cette variété qui a donné les meilleurs rendements. Artémis, nous en faisions déjà un peu plus cette année pour nos produits sous-vide. Oui, il se peut que nous en fassions davantage en 2024, les retours des consommateurs nous permettront de prendre une décision »*. À l'opposé, Monalisa a encore marqué le pas : *« cette variété est sur le marché depuis très longtemps, tout le monde la connaît. Elle a encore décroché un peu plus. Néanmoins, je ne l'arrêterai pas pour autant car des clients ne jurent que par Monalisa ! »*.

Des prix en hausse

Les prix de la pomme de terre ont tendance à *« flamber »* en France. *« La conjoncture est favorable, nous n'allons pas dire le contraire. C'était déjà le cas en 2022. Cela change des années très difficiles que nous avons connues avec des cours qui ne valaient rien »*, observe Frédéric Biason, qui écoule 15 % de sa production en filets à des particuliers et 85 % sous forme de produits transformés et sous vide, à destination d'entreprises.

AG

// CULTURES D'HIVER

21 L'heure de semer

L'EARL du Poisot a semé son orge d'hiver la semaine dernière à Perrigny-lès-Dijon. Le blé devait suivre dans la foulée, selon la météo.

Très sec et très chaud : les conditions de semis sont exceptionnelles cette année. *« La préparation des parcelles ne s'est pas faite comme prévu, le travail du sol a été limité, mais nous allons faire avec »*, indiquait Cyrille Decosne le 11 octobre, quelques minutes avant de mettre son tracteur et son semoir en route. L'orge d'hiver était au programme de sa journée : *« l'état actuel des sols n'est pas forcément un problème pour l'orge. Il faudra tout de même de l'eau assez rapidement ! Peut-être ce week-end, c'est ce qui est annoncé. Dans la foulée, je retravaillerai très certainement les sols avant de semer le blé, cela est préférable »*.

Au revoir Étincel

L'unique variété Faro sera cultivée : *« je l'ai testée pour la première fois l'an passé et le résultat a été satisfaisant, j'ai décidé de doubler les surfaces qui lui étaient dédiées. Dans le même temps, j'arrête Étincel qui est à bout de souffle. Les différences en calibrage étaient énormes lors de la dernière campagne : Faro est montée à 80, alors qu'Étincel a plafonné à 46… »*. Le blé sera représenté par trois variétés : Providence, Absalon et Sphère : *« Providence a donné de bons scores, je vais également doubler ses surfaces. Absalon, c'est désormais un grand classique, nous continuons avec. En ce qui concerne Sphère, c'est une nouveauté ! Je me suis inspiré d'une communication faite par Dijon Céréales : il y a peut-être quelque chose d'intéressant à tenter avec cette variété dans nos terres argilocalcaires sableuses »*.

Une première en seigle

De la féverole et du seigle prendront le relais début novembre. L'exploitant agricole de 49 ans évoque ces deux productions : *« j'ai arrêté le colza il y a quatre ans et je ne suis pas près d'en refaire avec les rendements en baisse que j'avais et surtout, la pression périurbaine que je subis lors des traitements insecticides… J'ai remplacé le colza par du sorgho, des petits pois et du tournesol. Les petits pois ne donnant pas de résultats concluants, je vais refaire de la féverole à la place. J'en cultivais déjà il y a une dizaine d'années, les résultats étaient corrects mais il n'y avait pas de débouchés »*. Quant au seigle, le producteur côte-d'orien en sèmera pour la toute première fois dans ses terres, en partie consacrées à l'agriculture biologique : *« j'étais à la recherche d'une autre céréale, sachant que je ne peux pas avoir du blé et de l'orge à la fois conventionnel et en bio sur la même exploitation »*.

On y croit

Cyrille Decosne aborde cette nouvelle campagne avec un certain enthousiasme : *« le prix de l'ammonitrate est passé de 880 à 415 euros la tonne, hors taxes, en l'espace d'un an. Cela est beaucoup mieux, même si le tarif était à 180 euros/t en 2000, quand je me suis installé ! Il est dommage que les cours céréaliers suivent cette même tendance baissière depuis un petit moment »*.

AG



Cyrille Decosne et Maxence Boileau, son stagiaire de la MFR de Quetigny.



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Il arrive, l'Auxois sud

Le concours de reproducteurs charolais de Créancey se déroule samedi 28 octobre.

Le dernier samedi d'octobre, c'est jour de concours à Créancey ! L'Auxois sud est très apprécié des sélectionneurs et ces derniers répondent encore présent cette année. Yannick Baulot, éleveur à Villars-et-Villenotte ne change pas ses habitudes et fait le déplacement avec son frère Xavier. Les deux quadragénaires exposent quatre jeunes veaux, typés mixtes. Ces animaux sont proposés à la vente… Avis aux amateurs !



Le Gaec Baulot avait remporté le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois en 2022 avec Titus.

De la demande

Yannick et Xavier Baulot, qui cumulent 145 vêlages sur leur exploitation, vendent généralement une quinzaine de reproducteurs chaque année. L'exercice en cours a déjà permis d'en écouler une dizaine et ce n'est peut-être pas terminé. Les deux éleveurs perçoivent une tendance *« positive »* dans le commerce : *« Les cours de la viande se tiennent bien et cela se ressent dans le marché des reproducteurs »*. Une quinzaine de broutards de l'exploitation sont partis début septembre à un tarif de 3,50 euros/kg, trois charolaises ont été vendues entre 5,10 et 5,30 euros/ha le jour de la rencontre, le 9 octobre : *« en ce moment, nous recevons pas mal de coups de fil de marchands, au moins trois par semaine. C'est assez rare pour être signalé… Tous les types d'animaux sont recherchés, c'est encourageant. Les tarifs actuels doivent rester au même niveau : nous en avons besoin, notamment pour faire face aux charges… Le gazole, c'est une catastrophe… L'aliment, lui, a certes baissé, mais pas dans les proportions espérées, il n'a pas suivi les cours des matières premières »*. Cette conjoncture de la viande profite donc à la génétique, comme le décrit Yannick Baulot : *« certains éleveurs faisaient encore l'impasse sur l'achat de reproducteurs il y a encore quelques campagnes. Cela est beaucoup moins vrai en ce moment et ils ont bien raison »*.

Cinq rendez-vous

Le Gaec Baulot participe à cinq évènements cette fin d'année pour vendre ses reproducteurs : *« nous ne pouvions pas participer aux journées commerciales de la Fédération charolaise alors nous avons organisé notre propre porte ouverte, c'était le premier week-end de septembre. Nous sortons ensuite en concours à Corbigny le 26 octobre, puis à Créancey deux jours après. Cercy-la-Tour, ce sera le 4 novembre, il y aura Semur-en-Auxois les 15 et 16 novembre. Ce rendez-vous à quelques pas de chez nous sera le dernier de la saison »*. L'élevage côte-d'orien a accueilli une vingtaine de visiteurs de Côte-d'Or et de l'Yonne lors de sa porte ouverte : *« nous avons vendu deux veaux de l'année et un taureau de 18 mois. C'est bien, d'autant plus que nous avons entretenu voire noué des liens commerciaux à cette occasion »*.

Actualités

Que fait-on de beau, en ce moment, à la ferme ? Yannick Baulot regarde d'emblée le ciel : *« nous donnons à boire et à manger aux bovins et ce, depuis le 1er août ! Ce temps quasiment estival, c'est du jamais vu à cette période… Les récoltes de foin et de paille ont été bonnes cette année, fort heureusement, car les stocks ont déjà pris une grosse claque. En comptant l'enrubannage, 300 bottes avaient déjà été distribuées à la date du 1er octobre »*. L'homme de 41 ans espérait un retour rapide des pluies, également pour ses champs : *« il n'est quasiment rien tombé ici depuis la fin juillet, à l'exception d'un orage le 15 août. Nous sommes dans un secteur très sec et, au moment où je vous parle, il est impossible de préparer les parcelles pour les semis d'automne. Nous avons semé 20 ha de trèfle-ray-grass fin août avec l'espoir d'en récolter avant l'hiver : nous savons déjà que ce ne sera pas possible »*.

AG

Plusieurs nouveautés

Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, annonce la participation de 90 bovins. Tous ne participeront pas au concours de reproducteurs, puisqu'un petit concours de boucherie se tiendra en parallèle : *« C'est une première mais nous n'inventons rien pour autant : cela se pratique beaucoup ailleurs, et même pas très loin d'ici. Je pense notamment à Toulon-sur-Arroux ou encore Gueugnon. L'objectif n'est pas d'organiser un grand concours de boucherie, l'idée est avant tout de valoriser localement quelques bêtes bien conformées à l'approche des fêtes de fin d'année. Et bien sûr, mettre en avant le lien entre la repro et la boucherie est toujours très intéressant ! »*. **Des reproducteurs non inscrits seront également présents au pôle agricole de Créancey, comme l'explique Éric Bize :** *« c'est une deuxième nouveauté. Nous répondons à la demande de certains éleveurs, intéressés par notre concours mais pas habitués à présenter leurs taureaux sur un ring. Leurs animaux seront jugés à l'attache : un prix d'honneur et un trophée viande seront décernés »*. **La troisième et dernière nouveauté de cette édition 2023 de l'Auxois sud concerne la restauration : celle-ci sera assurée pour la première fois par la Maison du Charolais. Une réservation préalable est demandée auprès d'Éric Bize (06 24 69 61 13). Comme tous les ans, la buvette sera proposée par les JA du canton. Un petit marché de producteurs est également au programme.**

// CONCOURS DE NEVERS

58 Une 170e édition modifiée

La 170e édition du concours de Nevers aura lieu le 28 octobre au Marault. Pour cet événement, quelques ajustements ont été faits par les organisateurs.

Orchestré par la Société d'agriculture de la Nièvre, le Gercela et le Herd-Book Charolais, le concours de Nevers se tiendra le 28 octobre au Marault. Pour marquer cette 170e édition, les organisateurs ont procédé à quelques ajustements : *« pour attirer un peu plus de monde, que ce soit pour la profession mais aussi pour le grand public en vue de lui expliquer nos pratiques. Nous devons ouvrir nos portes le plus possible pour que chacun se sente à l'aise avec nous »* souligne Émeric Gauthier, adhérent du Gercela, secrétaire du bureau de l'Ajec 58 et membre du bureau de la Société d'agriculture de la Nièvre.



Émeric Gauthier

L'an dernier un veau de la SCEA Gauthier, vendu lors de la vente du Gercela à l'EARL Minard (18), a décroché le 3e prix d'honneur à Saint-Amand (18).

Nouveautés

Ainsi pour cette année, un spectacle de chevaux de Trait sera réalisé par le « Trait Show » et aura lieu vers 15 heures. En plus, un tournoi de rugby à toucher est prévu vers 18 heures : *« La Nièvre étant une terre de rugby, il nous semblait sympathique de rendre hommage à cette distinction lors de notre rendez-vous. D'ailleurs, l'Ajec aura peut-être une équipe pour participer aux côtés de celle de l'Uson ou encore l'équipe de Sancoins. Nous espérons que tout ceci attirera de nouvelles personnes »*. Émeric Gauthier stipule aussi que pour faciliter la préparation des éleveurs le jour J, les animaux proposés à la vente du Gercela resteront avec les autres veaux de chaque élevage : *« Nous pensons que cette légère modification permettra aux éleveurs d'aborder l'événement plus sereinement »*.

Conservation

Mis à part ces ajustements, le reste du programme reste inchangé, avec un début de concours prévu à 8 heures et qui réunira près de 250 animaux (dont 220 veaux et une trentaine d'adultes mâles et femelles) : *« L'effectif est stable par rapport à l'an dernier »* pointe Émeric Gauthier. Comme pour l'édition précédente, Alexandre Lorré présentera une dizaine de bêtes de viande *« toujours dans l'optique d'attirer de nouveaux éleveurs de la filière et d'élargir nos horizons »*. Ensuite, la vente du Gercela proposera entre 20 et 25 veaux à 3 000 euros prix fixe : *« Nous avons choisi de ne pas changer ce montant afin que personne ne soit laissé de côté et aussi car nous considérons que cela reste assez raisonnable pour accéder à une génétique de qualité »*. Au final, près de 30 élevages seront représentés venant de la Nièvre, du Cher, de l'Allier ou encore de l'Yonne. Pour conclure la journée, une animation musicale est organisée, avec restauration sur place. Émeric Gauthier précise : *« la remise des prix avec les officiels se déroulera le 29 octobre »*.

Pour tous

Pour cette édition *« anniversaire »* du concours de Nevers, Émeric Gauthier insiste : *« Sans l'engagement de tous, ce genre d'événement ne pourrait pas avoir lieu. Et, force est de constater que de beaux jours semblent se profiler avec l'arrivée de plus en plus de jeunes au sein de la Société d'agriculture, de l'Ajec 58 ou encore du Gercela. Ils sont motivés pour offrir des rendez-vous de qualité tout en restant accessibles au plus grand nombre le tout en apportant un regard nouveau sur ces rencontres traditionnelles qu'ils ont très à cœur. Pour confirmer cette belle dynamique, nous invitons donc tous les éleveurs inscrits, non-inscrits, acheteurs, apporteurs ou encore particuliers à venir au concours de Nevers. Les portes sont ouvertes à tous ! »*.

Chloé Monget

Renseignements au 06 14 48 42 55 (André Bourry).

Ajec 58

Émeric Gauthier précise pour l'Ajec 58 : *« Nous avons relancé le bureau l'an dernier et nous organisons notre assemblée générale le 30 octobre. Cela marque le début d'un nouvel élan, et nous espérons que tous répondront présents pour les événements que nous pourrons mettre en place ».*



ÉLEVAGE

// PHYTOAROMATHÉRAPIE

Mieux vaut se former correctement

Un vétérinaire formateur de renommée nationale se déplace à Créancey pour proposer aux éleveurs une formation en phytoaromathérapie complètement innovante par rapport à ce qui a déjà été proposé jusque-là par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.



Sébastien Knockaert

Les huiles essentielles (aromathérapie) et les plantes (phytothérapie) sont une alternative efficace pour la prévention et le soin des animaux d'élevage. Le docteur Sébastien Knockaert formera les éleveurs de Bourgogne les 27 octobre et 28 novembre prochains à leur utilisation sur les principales pathologies rencontrées en élevage. Car pour utiliser ces techniques à bon escient tout en respectant la réglementation, mieux vaut se former correctement !

De vétérinaire rural à formateur

Sébastien Knockaert est vétérinaire depuis 20 ans dans une zone rurale de Loire-Atlantique avec une clientèle d'éleveurs bovins majoritairement. Pendant ses premières années d'activité, il pratique une médecine rurale classique à laquelle il trouve rapidement des limites. Dès 2005, il commence à s'intéresser aux médecines alternatives ou complémentaires : phytothérapie, aromathérapie, ostéopathie ; il se forme auprès d'experts et commence donc à mettre en application auprès de sa clientèle rurale, canine et équine.

Entre 2016 et 2020, Sébastien Knockaert rejoint l'équipe de PâtureSens, qui forme sur la gestion des systèmes herbagers, équipe avec laquelle il découvre une vraie passion pour le métier de formateur : *« C'est ça qui m'a donné envie de changer. Quand j'ai commencé à former, c'était complètement différent. On a une approche totalement différente puisqu'on est là en prévention, on n'est pas du tout là en véto-pompier »*.

Pour Sébastien, la formation permet aux agriculteurs d'évoluer dans leurs pratiques en vue d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations aussi bien que leur quotidien d'éleveurs.

En parallèle des formations, grâce à une approche globale de la santé du troupeau, Sébastien Knockaert propose aussi des bilans d'élevage permettant d'améliorer la santé des animaux tout en réduisant les frais vétérinaires. *« Grâce à toute la prévention, à la phyto-aroma, les apports en oligo, l'alimentation etc., on réduit les boiteries de 50 %, les problèmes de diarrhées d'au moins 60 70 % voir 80 % »*.

Rendre l'autonomie aux éleveurs

Aujourd'hui conseiller formateur indépendant, il parcourt la France (et d'autres pays comme la Belgique et la Suisse) pour former, conseiller et accompagner les éleveurs dans l'évolution de leur exploitation vers une démarche globale. *« Ce qui est important pour moi, c'est de transmettre ce que je sais, sans restriction et de rendre autonomes les éleveurs »*, auquel il rajoute *« du bien-être et du bien-être animal… ça aussi c'est hyper important »*. Par son approche préventive et son utilisation innovante des huiles essentielles sur les points d'acupuncture (sans utilisation d'aiguilles), Sébastien souligne que *« par rapport au bien-être de l'éleveur, déjà tu ne piques pas l'animal, il n'y a donc pas de stress »*, et ajoute *« si tu fais de la prévention, tu n'as pas tout le stress de la maladie, tu n'as pas tout le temps passé à soigner une diarrhée par exemple, ce sont des heures et des heures à réhydrater des veaux et à essayer de les réchauffer, à les relever, etc. »* et ça, c'est une économie énorme de temps et aussi d'argent pour l'éleveur ! *« Même si effectivement, ça demande de s'investir en amont… ce temps-là est tellement rentabilisé en termes de bien-être autour de l'animal et bien-être de l'éleveur donc ça vaut vraiment la peine de s'y pencher ! Venir en formation, c'est du temps pris, mais ce n'est pas du temps perdu, c'est un investissement de soi »*.

Sébastien précise que lorsque l'on démarre avec les huiles essentielles, il faut prévoir un investissement entre 300 et 350 euros d'huiles essentielles pour se faire une trousse de base : *« cela paraît beaucoup, mais en fait ces huiles essentielles vont durer sur l'année, ça va être la dépense de l'année en médicaments et parfois quand tu arrives à faire de la prévention, c'est encore moins que ça »*.

Aujourd'hui, il rencontre une forte demande des éleveurs disposés à apprendre et à s'ouvrir à de nouvelles pratiques pertinentes pour l'économie de l'exploitation mais aussi en cohérence avec des enjeux plus collectifs tels que le plan écoantibio. Avec pour conséquence un intérêt croissant des éleveurs pour la phytoaromathérapie.

Céline Faubladier

Inscrivez-vous !

Une nouvelle formation en phytoaromathérapie tous ruminants est proposée avec du contenu exclusif les 27 octobre et 28 novembre de 9 h à 17 h dans le secteur de Créancey (alternance de temps en salle et en exploitations). Au programme : des démonstrations sur animaux d'application d'huiles essentielles sur les points d'acupuncture pour répondre aux problématiques du jeune et de la mère, des fabrications de recettes exclusives de produits naturels pour la santé globale de votre troupeau (bassine à lécher…), découverte de l'olfactothérapie, une utilisation encore peu connue des huiles essentielles pour gagner en confort de travail, deux heures de formation en distanciel, pour se perfectionner (médecine chinoise et biochimie des huiles essentielles). Infos et inscription auprès de Céline Faubladier.

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Il est pas beau, ce taureau ?

Le Côte-d'orien François Lucand a remporté un premier prix de section à Cournon.

Remporter un premier prix au Sommet de l'élevage, ce n'est pas rien. Relief a réussi cette performance le 6 octobre, dans la catégorie des mâles nés du 1er août 2020 au 31 juillet 2021. L'animal aux qualités de race exceptionnelles avec un bassin hors du commun a réussi une très belle sortie sur le ring de Cournon : il a logiquement séduit le jury. En lice pour la *« gagne »* du championnat, Relief s'est toutefois arrêté là et n'a rien pu faire, lui qui était opposé à d'autres très beaux animaux, plus âgés et plus lourds que ses 1 325 kg. Qu'importe, son propriétaire était déjà très content à l'issue du concours. Ce fils de Malakof avait déjà remporté un premier prix au national charolais les 8 et 9 septembre à La Celle-Condé/Lignières, dans le département du Cher. Relief, acheté à l'âge d'un an lors d'une vente aux enchères dans la Creuse, sera de nouveau de sortie le mois prochain au concours de Semur-en-Auxois.



L'éleveur de Molphey avec son reproducteur de trois ans.

Trois podiums

Deux autres élevages de Côte-d'Or étaient présents dans le concours charolais. Rafaello, un taureau de Nicolas Guenot, du village d'Allerey près d'Arnay-le-Duc, s'est classé à la seconde place de la section des mâles nés avant le 1er août 2020. Le Gaec Baudot Élevage, de Pont-et-Massène, avait fait le déplacement avec Tigrou et Nénuphar, deux taureaux de 18 mois et six ans, qui ont tous les deux décroché un troisième prix de section.

D'autres bovins du 21

Chez les bovins laitiers, la race Brune a très bien représenté le département de la Côte-d'Or (voir palmarès notre dernière édition). Les éleveurs de Simmental brillent très régulièrement en concours mais leur rendez-vous au Sommet de l'Élevage a été annulé, face à l'évolution de la situation sanitaire FCO et MHE.

AG

// ÉQUINS

Une journée « poulains »

Un concours de jeunes Traits Auxois se tient ce samedi à l'espace Jean-Bertin de Saulieu.

L'Union nationale du cheval de Trait Auxois organise un concours modèles et allures dédié aux poulains. Une cinquantaine de mâles et femelles nés ces tout derniers mois sont attendus à Saulieu ce samedi 21 octobre, pour un début des épreuves à 9 heures. Une vingtaine de pouliches d'un an sélectionnées lors des concours locaux cet été seront également de la partie, la fin de matinée leur sera consacrée. Les prix de championnat prendront le relais au cours de l'après-midi, la remise des prix aura lieu en fin de journée. *« Les éleveurs se retrouveront une dernière fois avant le début de la saison hivernale, ce concours sera l'occasion d'admirer la production auxoise de l'année. Ce sera également une journée de commerce puisque plusieurs poulains seront proposés à la vente »*, présente l'UNCTA. Une buvette et une restauration seront à la disposition des visiteurs, attendus nombreux à l'espace Jean-Bertin.

Que sont-ils devenus ?

Les lauréats de 2022 répondaient aux noms de Muse de Posanges et Mistigri d'Arcenay. Ces deux animaux appartenant à Déborah et Florian Renon apparaissent d'ailleurs sur l'affiche de cette édition. Muse, la championne femelle en titre, évolue très bien depuis l'an dernier et a même remporté sa section au dernier concours de Vitteaux. Cette performance lui permet de revenir à Saulieu avec d'autres pouliches d'un an. Le couple d'éleveurs de Lacour-d'Arcenay emmènera également quatre poulains à l'espace Jean-Bertin.

AG





VIGNE

// BILAN

58 Au cœur des vendanges

Dans la Nièvre, les vendanges sont terminées, avec encore « un millésime particulier » en préparation. Arnaud Bouchié fait le bilan de cette période palpitante.

Comme tous les ans, les vendanges marquent l'appellation Pouilly-Fumé et cette année n'a pas dérogé à la règle comme l'explique Arnaud Bouchié (Domaine Bouchié-Chatellier, La Renardière à Saint-Andelain) : *« C'est toujours un moment d'effervescence pour tous les vignerons ponctuant à la fois le commencement de la fin du cycle de la vigne mais aussi le début du travail de vinification »*.

Histoire de famille

Instauré depuis quatre générations, le Domaine Bouchié-Chatellier est donc une histoire de famille dont l'attachement se manifeste notamment pendant les vendanges : *« Tous les membres de la famille ont un lien singulier avec les 20 ha que compte le Domaine. De ce fait, les vendanges sont faites, dans la mesure du possible, avec tout le monde. Mon père et mon fils de 9 ans suivent toutes les étapes avec grand intérêt, de même que mes deux sœurs qui mettent un point d'honneur à participer tous les ans. Cela étant, l'une d'elles les a ratées cette année – à son grand regret - car plus précoces qu'à l'accoutumée. En effet, nous avons commencé un peu plus tôt que l'an dernier, au 18 septembre, et avons clôturé un peu plus tard, au 28 septembre. Nous avons eu une belle maturité grâce à la météo clémente durant plusieurs semaines, avec un beau temps et du vent »*.

Les rangs du temps

Pour lui, cette année fut *« surprenante par son temps sec »* et si pour le moment le profil du millésime 2023 est difficile à déterminer car entré depuis peu en fermentation, Arnaud Bouchié pointe quand même : *« Nous faisons tout ce que nous pouvons pour magnifier la qualité de nos vins »*.

Il tient à rappeler que : *« nous ne faisons que poursuivre ce qui a été mis en place par Robert Poirier, Eugène Bouchié et Bernard Bouchié (mon père). Nous travaillons avec des vignes ayant été plantées il y a 65 ans, de ce fait, à chaque vendange, nous pensons forcément à ceux qui nous ont précédés et aussi à ceux qui suivront »*. Avec un renouvellement de 5 à 7 % de pied chaque année, Arnaud Bouchié stipule : *« C'est un crève-cœur de voir des pieds anciens mourir, mais, les remplacer c'est penser à l'avenir. Les choix d'aujourd'hui détermineront forcément les vins de demain. Dans cette optique, il est donc indispensable de préserver notre terroir et de s'attacher à des pratiques qui lui permettront d'avoir encore de belles années devant lui. Finalement, nous ne faisons que magnifier ce que la nature peut nous offrir ; à nous de prendre soin d'elle »*.

Un partage à maintenir

Avec humilité, Arnaud Bouchié ne s'étend pas sur les nombreuses médailles décorant les millésimes du Domaine, et insiste : *« Nous ne nous levons pas le matin pour les décrocher. Nous faisons ce métier par passion et plaisir de partager nos bouteilles, avec notre famille, nos amis, nos collègues ou encore nos clients. Nos vins sont le reflet du travail de tous, car il faut rappeler que nous ne sommes jamais seuls pour travailler dans nos vignes ou nos caves »*.

Pour l'avenir, il est certain que le terroir de Pouilly-Fumé continuera à offrir des vins de qualité même s'il considère, sans ajouter un mot de plus, que l'avenir sera tout de même *« compliqué »*.

Chloé Monget

// FERMAGES VITICOLES

89 Les prix des vins icaunais dévoilés

Après que la commission départementale des Baux Ruraux se soit réunie fin septembre pour déterminer les prix de l'hectolitre de vin par appellations, ceux-ci ont été validés par le préfet de l'Yonne Pascal Jan avant d'être dévoilés (voir par ailleurs). À noter que la méthode de calcul a été modifiée par rapport à celle de 2022 et intègre une variable liée au rendement : le prix de l'hectolitre est égal à la moyenne triennale des cours moyens multiplié par un coefficient de pondération correspondant à la moyenne triennale des rendements de l'appellation incluant le VCI, divisé par le rendement du cahier des charges de l'appellation.

APPELLATIONS	FERMAGES VITICOLES 2023
Chablis grand cru	1 508 €
Chablis 1er cru	807 €
Chablis	505 €
Petit Chablis	394 €
Bourgogne blanc	221 €
Bourgogne Aligoté	215 €
Saint-Bris	207 €
Bourgogne grand ordinaire blanc	155 €
Irancy	344 €
Bourgogne rouge et rosé	324 €
Bourgogne Passe-tout-grain	187 €
Bourgogne grand ordinaire rouge	135 €
Crémant de Bourgogne	137 €
Vézelay	301 €

La Fête de l'Élevage de Cercy-la-Tour et le Crédit Mutuel, un partage de valeurs communes



La 12e édition de la Fête de l'Élevage se déroulera le 4 novembre prochain à Cercy-la-Tour (58). Plus de 4 000 visiteurs sont attendus, des éleveurs bien sûr, mais également le grand public, avide de découvrir l'agriculture en général et l'élevage en particulier. Le Crédit Mutuel est un partenaire majeur de cet évènement, un partenariat dont se félicite Frédéric Renaud, président du Comité des Foires Cercycois.

M. Renaud, quels sont les objectifs de cette Fête de l'Élevage ?

Lorsque nous avons créé cet évènement, l'objectif était de permettre aux éleveurs de faire du commerce et de vendre leurs animaux. Très vite, s'est ajoutée l'ambition de créer du lien avec le grand public en permettant la découverte de nos métiers, nos façons de travailler, le tout dans une ambiance conviviale avec des dégustations de viande notamment. L'élevage maintient la biodiversité et entretient les paysages de bocages. Ce côté pédagogique est important pour nous.

Le Crédit Mutuel vous accompagne depuis le début. C'est une relation durable on dirait ?

Effectivement, c'est un beau partenariat que nous entretenons, le Comité d'organisation et le Crédit Mutuel. Depuis le début, le Crédit Mutuel nous accompagne très fort, avec des collaborateurs très investis. Tout simplement, nous partageons des valeurs communes : la proximité, l'ancrage territorial, la volonté de défendre l'élevage et de mettre l'agriculteur au centre de la relation avec le consommateur.

Concrètement, comment se traduit ce partenariat ?

Le Crédit Mutuel nous aide sur le plan logistique, notamment avec la mise à disposition du chapiteau à l'entrée de la manifestation. Il équipe les bénévoles de vestes aux couleurs de l'évènement. Ainsi identifiés, l'organisation de la journée est facilitée. Il récompense aussi dignement les éleveurs en donnant également de nombreux lots pour les tombolas et les remises de prix aux éleveurs. Cette année, un week-end gastronomique sera remis au 1er prix d'honneur des mâles inscrits. Le Crédit Mutuel fera également gagner des doses de semences de taureaux vendus lors de dernières Fêtes de l'Élevage et sélectionnées par Simon Genetic. Et puis, le Crédit Mutuel est présent toute la journée avec un stand. Les salariés de la banque, les élus des caisses de la Nièvre et des départements voisins, accueillent leurs visiteurs et clients. C'est un réel engagement à tous les niveaux.

À quoi va ressembler cette édition 2023 ?

Tout d'abord un concours charolais avec plus de 100 élevages et plus de 200 animaux présents, dont une grande partie sont disponibles à la vente, notamment ceux sélectionnés par Simon Genetic pour la vente aux enchères en ligne (l'an passé 98 % des animaux avaient été commercialisés lors de celle-ci). Volontairement, nous proposons une mise à prix accessible à tous. Un marché du terroir sera présent avec 15 producteurs et les stands de différents partenaires, tel que le Crédit Mutuel, avec différentes animations. Le ticket d'entrée (que l'on peut trouver chez plusieurs partenaires dont le Crédit Mutuel) permettra de déguster de la viande charolaise, de participer à la tombola du marché au terroir et au tiercé charolais qui consiste à trouver les 3 premiers du prix d'honneur. Chacun peut s'amuser à être juge d'un jour.

Publi-information



1 COUPON = 1 ENTRÉE

LE Crédit Mutuel VOUS OFFRE VOTRE ENTRÉE À LA FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY-LA-TOUR

Découpez ce coupon et présentez-le avant le 3 novembre dans les agences de Decize, Nevers, Nevers Ouest, Cosne-sur-Loire, Autun et Génelard.

// REMORQUES AGRICOLES

Quels pneumatiques choisir ?

L'offre en pneumatiques porteurs est particulièrement large pour chausser les remorques agricoles. Le choix de la monte dépend de l'utilisation, de la vitesse de circulation et de la charge transportée.



L. Vimond

Les profils de pneumatiques porteurs avec crampons disposés en chevrons garantissent un meilleur débourrage.



PTG

Le télégonflage permet de valoriser pleinement les caractéristiques des pneumatiques porteurs à technologie VF, en appliquant une faible pression au champ et en la remontant pour les trajets routiers.



FPS

Les pneumatiques porteurs à carcasse et ceinture métalliques affichent une meilleure résistance face aux perforations et sont particulièrement appréciés sur les remorques de travaux publics.

Qualifiés de porteurs, les pneumatiques des remorques agricoles ne présentent pas les mêmes caractéristiques que ceux des tracteurs, car ils ne transmettent pas de puissance. Ils doivent être bien dimensionnés pour supporter la charge, résister aux vitesses grandissantes sur route et garantir le respect du sol. Ils sont aussi à adapter en fonction des usages et du type de véhicule remorqué. *« Lors de l'achat, il est important de prendre en compte le nombre d'essieux, de savoir si les pneus sont destinés à faire majoritairement de la route ou du champ et de connaître les principales conditions d'utilisation (sols plus ou moins portants) »*, précise François Girard, codirigeant de France Pneus Sélection. Selon ce spécialiste du pneumatique agricole, cette approche est aujourd'hui bien maîtrisée par la majeure partie des constructeurs de véhicules remorqués et rares sont ceux à commettre des erreurs de dimensionnement.

La puissance du tracteur à prendre en compte

Le nombre d'essieux est un critère pour déterminer la taille des roues de la remorque. *« Avec deux essieux, il est recommandé de mettre des pneus de plus grand diamètre comme des 650/55 R26,5 de 1,39 m, alors qu'un tridem peut se satisfaire de roues plus petites, telles que des 600/55 R26,5 de 1,33 m. La puissance du tracteur est également à prendre en compte, notamment si elle est sous-dimensionnée. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à suréquiper la remorque avec de plus gros pneus pour la rendre plus roulante, surtout si l'ensemble évolue en conditions difficiles, à l'instar des chantiers d'ensilage en situations humides »*, conseille François Girard.

Quelle carcasse choisir : radiale ou diagonale ?



FPS

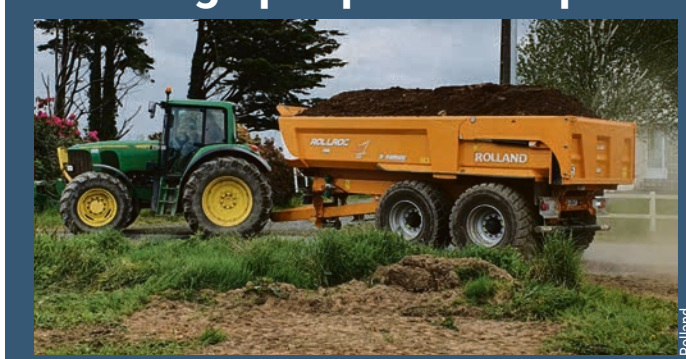
Lors du choix des pneus d'une remorque, il est important de prendre en compte le nombre d'essieux et de connaître l'utilisation principale.

Deux carcasses se rencontrent : diagonale et radiale. La première, pour lesquels les manufacturiers n'investissent plus en recherche et développement, se caractérise par ses flancs rigides. Comme elle présente, à dimensions équivalentes, une plus faible empreinte au sol qu'un pneu radial, elle n'est pas un exemple en termes de respect du sol. Toutefois, elle trouve encore sa place pour des usages spécifiques et pour son bon positionnement tarifaire. Ses flancs rigides apportent par ailleurs davantage de stabilité lors de travaux en dévers. *« Les pneus diagonaux sont fortement déconseillés pour circuler à vive allure et pour les longs trajets. S'ils sont trop sollicités sur la route, ils s'échauffent et peuvent parfois éclater »*, précise Pierre-Yves Roinsard de Vredestein.

Une plus grande empreinte au sol

Les pneus à carcasse radiale affichent davantage d'atouts que les diagonaux. Ils bénéficient de flancs flexibles qui autorisent une plus grande déformation et affichent ainsi une plus grande empreinte au sol. Comme les déformations des flancs ne sont pas transmises à la bande de roulement, la surface en contact avec le sol reste constante, gage d'une meilleure répartition de la charge. Cette caractéristique participe à la limitation du tassement et de l'orniérage. La souplesse présente également l'avantage d'éviter les vibrations et d'améliorer le confort, notamment sur la route.

La charge par pneumatique déterminante



Rolland

Propre à chaque pneumatique, la charge admissible varie en fonction de la vitesse d'avancement et de la pression de gonflage.

À chaque pneumatique correspondent une charge admissible à une certaine pression et une vitesse donnée, qui baisse dès que l'allure augmente. Par exemple, chez Michelin, le Cargoxbib standard en dimension 600/55 R26,5, gonflé à 4 bars, supporte 9 270 kg à 10 km/h, 7 000 kg à 40 km/h et 6 230 kg à 50 km/h. Ainsi, en circulant illégalement sur la route à 50 km/h avec ce modèle monté sur une benne à deux essieux de 29 000 kg de PTAC, il existe un réel risque d'abîmer la carcasse. En effet, la charge admissible totale des quatre pneus n'est à cette allure que de 24 920 kg, alors que le train roulant supporte en réalité au moins 26 000 kg (en ôtant le report de charge de 3 000 kg sur l'attelage du tracteur). La solution est bien sûr de respecter la vitesse maximale autorisée ou alors de retenir le Cargoxbib de taille supérieure (650/55 R26,5), qui admet, à 4 bars, respectivement 10 440, 7 890 et 7 020 kg, à 10, 40 et 50 km/h. Autre alternative : opter pour le Cargoxbib 600/55 R26,5 à technologie VF. Cette variante permet, à 3 bars, de bénéficier de capacités de charge comparables, voire supérieures : 9 184 kg à 10 km/h, 7 224 kg à 40 km/h et 6 552 kg à 50 km/h.



Une plus grande empreinte au sol avec les pneus VF


BKT

Les pneus porteurs de technologie VF permettent au champ de baisser la pression à 1 bar, voire 0,8 bar, selon bien sûr la vitesse de travail et la charge supportée.

Comparés aux pneumatiques porteurs classiques, ceux bénéficiant de la technologie VF supportent 30 % de charge en plus à pression équivalente ou autorisent une pression de gonflage 30 % inférieure à charge identique. Ils permettent, sous conditions de vitesses et de charge précises, d'abaisser au champ le gonflage à 1 bar, voire 0,8 bar, en roulant à 10 km/h. Cette caractéristique se révèle très intéressante en termes de limitation du tassement, car la déformation du pneumatique procure une grande empreinte, d'une taille jusqu'à 25 % supérieure à celle d'un pneu radial à carcasse standard. Les pneus VF ne peuvent en revanche pas circuler sur la route sans être ramenés à la bonne pression : entre 2,2 et 4 bars selon la charge et la vitesse, par exemple. « Pour bien valoriser des pneus VF et garantir leur longévité, je recommande d'équiper le tracteur et la remorque avec un système de télégonflage. Ceci permet d'appliquer toujours la pression adaptée, surtout si l'ensemble alterne trajet routier et travaux au champ », indique Pierre-Yves Roinsard de Vredestein. Le sous-gonflage se révèle dangereux sur la route et entraîne une destruction rapide de la carcasse de ces pneumatiques particulièrement coûteux en raison de leur haute technologie.

Carcasse acier ou polyester ?

Trois grandes conceptions de pneus porteurs se rencontrent sur le terrain : carcasse et ceintures en polyester, carcasse polyester et ceintures acier, ainsi que carcasse et ceintures en acier. Quelle que soit l'architecture, la circulation en surcharge et/ou le non-respect de la pression de gonflage entraînent l'usure prématurée du pneumatique, voire sa destruction. La solution tout polyester se révèle comme la plus économique, mais elle oblige à multiplier les nappes pour garantir une bonne capacité de charge. Elle manque de flexibilité et est particulièrement sensible à l'échauffement. Les pneus à carcasse en polyester et ceinture acier sont les plus courants sur le marché. Ils affichent de bons niveaux de performances, mais ils restent sensibles à l'échauffement et sont plus susceptibles de former des hernies en cas de mauvaise utilisation. Systématiques en automobile et dans le poids lourd, les pneus à carcasse et ceinture tout en acier sont les plus robustes. Résistant davantage à la perforation, ils sont notamment appréciés sur les remorques de travaux publics et s'utilisent généralement entre 2,4 et 4 bars, voire 5 bars.


Vredestein

Certains pneus disposent d'épaules arrondies qui respectent le couvert végétal lors des manœuvres.

Adapter la bande de roulement à l'usage

La hauteur des crampons n'est pas un critère de longévité, car les mélanges réalisés pour fabriquer la gomme varient entre les constructeurs et même d'une gamme à l'autre. Le profil de la bande de roulement est en revanche important et il se choisit en fonction de l'usage. Trois grands types existent : à pavés, à barrettes et mixte. Le profil à pavés est plutôt recommandé pour la route. Comme il présente une grande surface en contact avec le sol, il roule mieux et résiste généralement mieux à l'agressivité de l'asphalte. En revanche, il rencontre des difficultés à se débourrer et a ainsi tendance à ramener de la terre sur le bitume. Son utilisation est alors à réserver prioritairement aux usages routiers.

Des épaules arrondies pour les prairies

Les bandes de roulement à barrettes sont davantage recommandées pour les travaux au champ. Elles présentent un profil en chevrons qui leur permet de mieux absorber la boule de terre qui se forme devant la roue. En revanche, leur usage sur la route est à limiter, car l'usure peut être rapide. Enfin, le profil mixte offre l'avantage de fournir un compromis champ et route, grâce à sa bande de pavés au centre et ses barrettes en forme de chevrons sur le reste de la bande de roulement. *« Pour les véhicules remorqués évoluant principalement sur des prairies, certains pneus disposent d'épaules arrondies, à l'instar des modèles Flotation Pro de Vredestein, qui se caractérisent en plus par l'adoption de barrettes de faible hauteur. Ces variantes sont à privilégier sur les remorques fourragères, par exemple, car ils permettent de manœuvrer dans les parcelles sans arracher la couverture végétale »*, souligne Pierre-Yves Roinsard.

David Laisney

// NOUVEAUTÉS

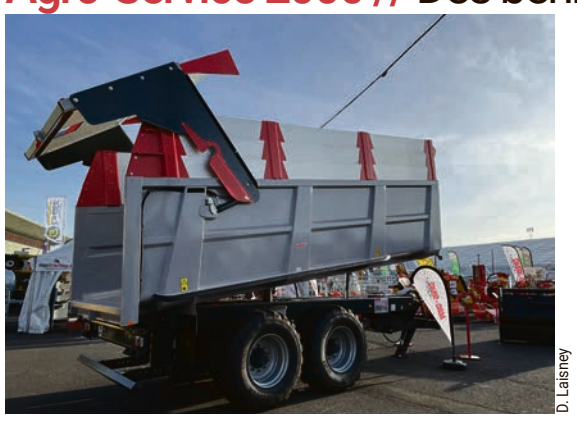
Agram // Une gamme de bennes Galucho

Agram dévoile une gamme de bennes du constructeur portugais Galucho, adaptée pour le marché français. Dotée d'un freinage hydraulique simple ligne, cette gamme baptisée MG se décline en quatre modèles de 14 à 24 t. D'une hauteur de 1,50 m, la caisse emploie de l'acier Domex S355 MC en épaisseurs 4 mm sur les côtés, 5 mm sur le fond. Le châssis s'appuie sur des suspensions à lames de ressort, aussi bien pour la flèche que pour les essieux. La béquille de type compas dispose d'un repliage hydraulique.
De série, les rehausses à céréales mesurent 20 cm, sauf pour la benne tridem 24 t (30 cm). En option, ces bennes accèdent à des rehausses à ensilage de 80 cm, un essieu suiveur (2 sur la 24 t), un compresseur hydraulique, une passerelle, une caisse à outils, un lave-mains et un dispositif anticabrage (sur la 24 t uniquement).



L. Vimond

Agro-Service 2000 // Des bennes monocoques de 11 à 17 tonnes


D. Laisney

L'enseigne Agro-Service 2000 dévoile une gamme de bennes monocoques fabriquées en France par la société Siam. L'offre comprend une remorque de 11 t en simple essieu, ainsi que des modèles de 14, 15 et 17 t en double essieu. Ces bennes intègrent de série une flèche à suspension par lames ressort, une béquille hydraulique, une échelle télescopique en aluminium… Homologuées 25 km/h, elles sont disponibles en deux hauteurs de caisse : 1,10 et 1,50 m. Elles se complètent en option de rehausses en acier ou en aluminium de 30 cm de haut. Les modèles à deux essieux intègrent le pré-équipement pour le report de charge hydraulique et sont éligibles au montage d'un essieu suiveur. Toutes sont prédisposées pour recevoir le bennage par cardan.

Bruneau // Les bétaillères redessinées

Le fabricant français Bruneau dévoile sa dernière génération de bétaillères entièrement redessinées. La gamme se compose de 57 modèles bénéficiant d'un design plus épuré et se déclinant de 3,80 à 10 m de longueur de caisse. Ces matériels sont dotés d'un ou deux essieux démontables (fixation par brides). Leur caisse compte moins de poteaux pour faciliter le nettoyage et reçoit désormais des arceaux arrondis pour respecter la bâche de couverture optionnelle. Les feux arrière des variantes pose à terre ont été relevés pour ne plus être exposés à la casse. Ces bétaillères profitent de soudures en continu et de portes arrière à verrouillage automatique. Elles se complètent en option d'une cloison de séparation réglable.



D. Laisney

Chevance // Les épandeurs Booster vont à l'essentiel



M. Portier

Chevance complète sa gamme d'épandeurs à fumier avec le Booster, un appareil moins sophistiqué que le Sniper, qui se décline en 3 modèles de 12 à 18 m3. La hauteur de caisse de 1,30 m limite la hauteur de chargement à 2,35 m pour le 12 m3. Il adopte des hérissons verticaux de 1 020 mm de diamètre et 2,05 m de haut, dotés de 5 spires et 62 couteaux. Chevance emploie l'acier HLE et applique 4 couches de peinture pour la construction du Booster. Plusieurs éléments sont en acier galvanisé, comme la grille anti-projections à l'avant, la porte-guillotine et le cadre des hérissons. Cet épandeur reçoit en option une porte guillotine, une centrale hydraulique, un freinage mixte, un volet de bordure, des garde-boue alu…



Chevance // Les bennes TP Lander grimpent en capacité



D. Laisney

La gamme de bennes TP Lander de Chevance s'enrichit avec l'arrivée de deux modèles à deux essieux. D'appellation Lander 130 et 170, ces deux remorques affichent une charge utile de 13 et 17 t. Dotée de côtés de 80 cm de haut et d'un fond en acier HLE (Hardox en option), leur caisse mesure respectivement 5,11 et 5,71 m de long. Elle contient de base 9,1 et 10,2 m3 et se complète en option de rehausses en alu de 70 cm pour le grain, et une rehausse de 30 cm ajourée pour l'ensilage. Les portes arrière sont disponibles en deux configurations : hydraulique à deux vantaux ou ouverture manuelle. L'équipement de base comprend la flèche à ressort, l'éclairage à leds et la béquille hydraulique. Le système de freinage se décline en version pneumatique à 40 km/h, hydraulique ou mixte air et huile à 25 km/h.

Dangreville // Une caisse de 9,20 mètres pour la remorque B-One



M. Portier

Déjà disponible en longueur de caisse de 7,60 et 8,50 m, la remorque monocoque Dangreville B-One à essieu tridem de 32 t de PTAC se décline désormais dans une troisième version de 9,20 m. Affichant un volume de 30,5 m3 avec sa hauteur de 1,50 m, elle peut grimper jusqu'à 44,7 m3 avec des rehausses de 70 cm. Dans les modèles à essieu tandem, la gamme B-One accueille une nouvelle déclinaison de 26 t de PTAC (en plus des 24 et 29 t) avec une caisse de 7 m de long. L'ensemble de la gamme peut recevoir une barre anti-encastrement à repliage hydraulique et une rehausse hydraulique de 50 cm. En plus de la suspension à lames des essieux, une suspension hydraulique indépendante est proposée en option.

EUROMASTER DESTOCKAGE MASSIF

NEUFS - DÉMONTES - OCCASIONS ROUES MOTRICES + REMORQUES

MICHELIN TRELLEBORG kléber Mitas BKT ALLIANCE



580/70 R 38 TRELLEBORG TM 700
pneus démontes
1 400 €HT/unité

600/55 R 26.5 MITAS
AGRITERRA 02 165D
1 250 €HT/unité



480/70 R 28 TRELLEBORG TM 700
900 €HT/unité

CONTACTS :

DIJON	Sylvio Bove	06 42 06 44 60	AUXERRE	Arnaud Michel	06 85 71 10 54
NEVERS	Cyril Salmon	06 77 03 95 77	SENS	Arnaud Michel	06 85 71 10 54

Devès // Une gamme de grosses remorques

Devès agrandit sa gamme de remorques monocoques par le haut avec trois nouveaux modèles GV180, GV210 et GV240 de 18, 21 et 24 tonnes de PTAC. Leur caisse conçue en acier Hardox de 4 mm d'épaisseur est construite par le groupe Manjot, spécialiste des remorques TP. Celle-ci repose sur un châssis fabriqué par Devès, reposant sur deux ou trois essieux. Différents profils et hauteurs de caisses de 1,10 à 1,70 m permettent d'offrir des volumes de 30 à 45 m3.



M. Portier

Krone // Des parois fixes sur les remorques GX

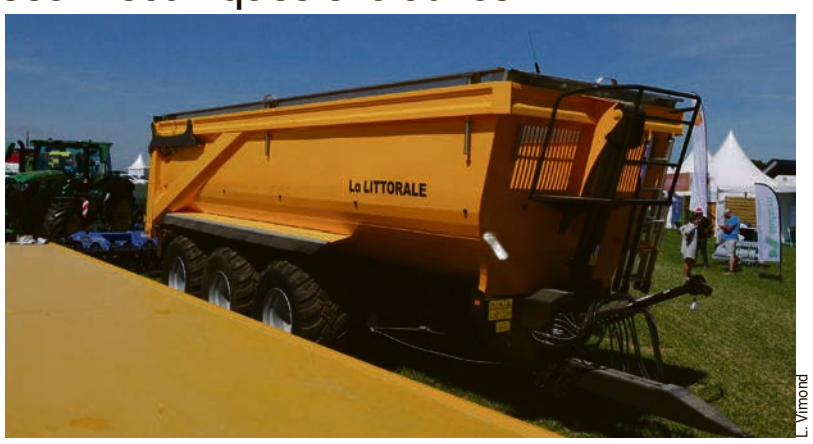


Krone

Les remorques à déchargement à plat GX de Krone sont désormais déclinées en version à parois latérales fixes, en lieu et place des parois télescopiques. Ce choix technique permet de réduire le poids à vide de 600 kg, accroissant d'autant la charge utile. La face avant, ainsi que la porte arrière ont été modifiées, afin d'assurer une plus grande étanchéité. L'ouverture de la porte bénéficie d'une course plus importante, facilitant le chargement par l'arrière de palettes ou de bottes de paille ou de fourrage.

La Littorale // Des rehausses mécaniques évolutives

AMBS La Littorale propose des rehausses mécaniques coulissantes se relevant à l'aide d'un chargeur ou d'un télescopique. Une accroche pour fourche transpalette permet de soulever en leur centre chacune des quatre rehausses inox, permettant de faire évoluer leur hauteur inox de 10 à 75 cm. Fixée à l'aide de grosses goupilles, chaque rehausse propose cinq positions.



L. Vimond

Le Normand // Gros volume pour les bennes Agritrans



Le Normand

Les bennes Agritrans, déclinées en PTAC de 24, 29 et 32 t, viennent enrichir l'offre du fabricant breton Le Normand. Ces monocoques disponibles en deux et trois essieux disposent d'un fond en acier de 5 mm d'épaisseur et de côtés de 4 mm. Leur caisse, mesurant de 5 à 10 m de long selon les modèles, existe en quatre hauteurs : 1,20 m ; 1,40 ; 1,50 et 1,70 m. Elle se complète de rehausses monoblocs en acier ou en aluminium. Le volume utile maximal s'élève à 37 ; 43 et 57,5 m3 pour les Agritrans 24, 29 et 32 t pourvues d'une caisse mesurant respectivement 6,50 ; 7,50 et 10 m de long. Fabriquées dans la nouvelle usine Le Normand d'Elven (Morbihan), ces remorques bénéficient en standard d'une porte hydraulique monobloc avec joint d'étanchéité et d'une échelle d'accès à l'avant et à l'arrière. Homologuées au choix à 25 ou 40 km/h, elles accèdent en option à une flèche à suspension hydraulique, à un essieu suiveur, forcé ou autodirecteur, ainsi qu'à des garde-boue avec bavette intégrée à la caisse.

Lenormand // Une bétaillère portée

Le constructeur manchois Lenormand propose une bétaillère portée, qui facilite, par exemple, le transport des animaux d'un bâtiment à l'autre au sein d'un élevage. Plus simple à atteler et à manœuvrer qu'une bétaillère traînée, ce matériel emporte deux à trois bovins ou plusieurs ovins et caprins. Pesant à vide 1 150 kg, il mesure 2,36 m de large et 2,63 m de long. Il se complète en option d'un fond antidérapant et de barrières latérales extensibles.



D. Laisney

Maitre // Une gamme de bétaillères plus accessible

La gamme de bétaillères Fenix de Maitre se veut plus accessible que les Valkyrie. Le premier modèle, baptisé Fenix 60, affiche une longueur utile de 6 m pour charger sept à huit bêtes. Une version double essieu de 8 m (11-12 bêtes) devrait prochainement compléter la gamme, ainsi qu'un modèle 6 m pose-à-terre. Dotées d'un fond en tôle larmée de 4 ou 6 mm, ces bétaillères embarquent un pont hydraulique et des portes à verrouillage automatique offrant une ouverture de 188 cm. En option, les Fenix accèdent au fond antidérapant en résine dans la caisse et sur le pont, à une séparation coulissante à l'intérieur, à une barrière de pâture extérieure coulissante, à des barrières de pont, à une barre antirecul ou encore à une bâche de couverture.



L. Vimond

Panien // Une benne TP à charge utile XXL



Panien

Dotée d'une caisse complète en Hardox d'un volume de 15 m³, la nouvelle benne Panien de travaux publics XLP229 est affichée à un PTAC de 28,5 t pour un poids à vide de seulement 7,5 t. Pourvue d'un châssis renforcé en tubes de 300 x 200 mm et de traverses soudées en continu, cette benne adopte un boggie TP offrant un grand débattement et une garde au sol importante, ainsi qu'un essieu suiveur ou le système breveté d'essieu forcé breveté Hydroforce. Uniquement homologuée à 40 km/h, elle dispose d'un freinage pneumatique et d'un report de charge sur le piton de 4 t, grâce à sa boule d'attelage K80 sur la flèche à suspension hydraulique.

Pérard // Trois bennes inédites de 18 à 24 tonnes

Bien connu pour ses transbordeurs et ses épandeurs à fumier, Pérard enrichit son offre avec une benne monocoque déclinée en trois modèles de 18, 21 et 24 t. Baptisée X-Tank, celle-ci adopte une caisse de forme conique aux côtés arrondis, favorisant la vidange. Les épaisseurs d'acier atteignent 5 mm pour le fond et 4 mm pour les côtés. Le modèle de 24 t reçoit une caisse de 8,60 m de long. Le verrouillage de la porte arrière s'effectue en deux points. Ces remorques reposent, selon les modèles, sur des essieux tandems ou tridems à lames paraboliques. Les X-Tank accèdent en option à des rehausses en alu, des garde-boue, des suspensions hydrauliques… Elles répondent à l'homologation routière française et prochainement européenne.



M. Portier

Ponge // Les plateaux fourragers sanglés automatiquement

Avec son système de maintien à sangles latérales, Ponge sécurise le transport des balles ou des palox sur les plateaux fourragers. Cet équipement présente l'avantage de ne pas être bruyant à vide, contrairement aux solutions métalliques déjà existantes sur le marché. Il est aussi plus léger et pénalise ainsi moins la charge utile. L'utilisation de sangles écarte toute gêne lors du chargement et permet par ailleurs de respecter les chargements les plus fragiles, à l'instar des balles de fourrage enrubanné. Ce dispositif breveté propose cinq zones de réglage pour la position des sangles et bénéficie de la tension automatique. Les consoles avant et arrière télescopiques, animées par des vérins hydrauliques, servent à ajuster la position des sangles en fonction de la hauteur du chargement. Une télécommande est proposée en option pour piloter à distance l'ouverture et la fermeture de ces retenues latérales.



Ponge

SC Agri // Une gamme de porte-caissons



SC Agri

Codirigeant de la société Dangreville, Sylvain Carpentier a créé une structure de distribution, baptisée SC Agri, pour importer sur le marché français les remorques porte-caisson IT Runner du constructeur italien Bob Spa. La gamme se compose de six modèles de 10 à 30 t de capacité sur châssis deux ou trois essieux. Ces remorques se distinguent par une suspension hydraulique de la flèche et des essieux. Sur ces derniers, la suspension s'abaisse complètement lors des phases de chargement/déchargement, afin de limiter les contraintes et surtout d'avoir le caisson avec l'angle le plus faible possible. Cette suspension propose un débattement optimisé, quel que soit son chargement, et un confort lors des trajets. Les porte-caissons IT Runner se caractérisent également par l'utilisation de gros vérins de bras offrant des capacités élevées (26 t sur un modèle deux essieux par exemple).

Sodimac // Les bennes TP redessinées



Sodimac

La dernière génération de bennes de travaux publics Sodimac profite d'une caisse redessinée, qui affiche une grande rigidité et procure une bonne stabilité au bennage, selon ses concepteurs. Ces remorques, baptisées XTP, se déclinent en 10 modèles de 10 à 24 t de charge utile. Elles sont proposées en différentes longueurs de caisse allant de 4,80 à 7 m et sont disponibles en essieu simple, double ou tridem. Leur caisse, mesurant 2,22 m de largeur intérieure et 1 m de haut, reçoit en standard une porte arrière en un seul panneau à ouverture hydraulique, dont l'étanchéité est assurée par un joint de porte double. Ces bennes monocoques bénéficient de garde-boue en Inox dotés de bavettes, de feux de signalisation à leds et d'un gyrophare. Elles accèdent en option au plancher et aux côtés en Hardox, à des phares de travail, à des feux de gabarit et à une caméra. Les modèles à partir de la 18 tonnes sont éligibles à l'homologation 40 km/h et au report de charge de 4 t sur l'attelage (rotule K80).

Sodimac // La caisse redessinée sur les bennes monocoques Xeal 2



Sodimac

Les bennes monocoques Xeal 2 de Sodimac se distinguent par leur nouveau design, mais elles conservent le châssis éprouvé sur les Xeal de première génération. Le dessin de la caisse, plus moderne, a pour principal intérêt de renforcer la rigidité et de procurer une meilleure stabilité au bennage. Il se caractérise par l'adoption d'un large bandeau en partie supérieure et de longerons redimensionnés. L'offre se compose désormais de 12 modèles affichant de 10 à 24 t de charge utile, grâce à l'arrivée d'une version à caisse de 4,80 m de long déclinée en simple et double essieu, ainsi que d'une variante à trois essieux de 9,20 m, dont la capacité atteint 50 m3 avec les rehausses à ensilage. Celle-ci, comme les variantes tridem de 7,80 et 8,50 m de longueur de caisse, est éligible au bennage par compas. Les Xeal 2 présentent une largeur intérieure de 2,31 m et sont maintenant disponibles en trois hauteurs de caisse : 1 m pour la version TP et légumière, 1,5 m pour les applications agricoles et 1,80 m à partir du modèle de 18 t de charge utile. De base, la porte arrière est en un seul panneau à ouverture hydraulique. Elle intègre une trappe à grains en inox et un joint double pour une bonne étanchéité. La dotation de série comprend les garde-boue en inox munis de bavettes, les feux à leds et le gyrophare. En option, il est possible d'ajouter des phares de travail, des feux de gabarit et une caméra, ainsi que différents types de rehausses : alu de 30, 60 et 80 cm ou acier de 80 cm télescopique hydrauliquement. Les bennes monocoques à partir de la 18 t sont disponibles en homologation 40 km/h, ainsi qu'avec le report de charge de 4 t sur l'attelage avec la boule K80.

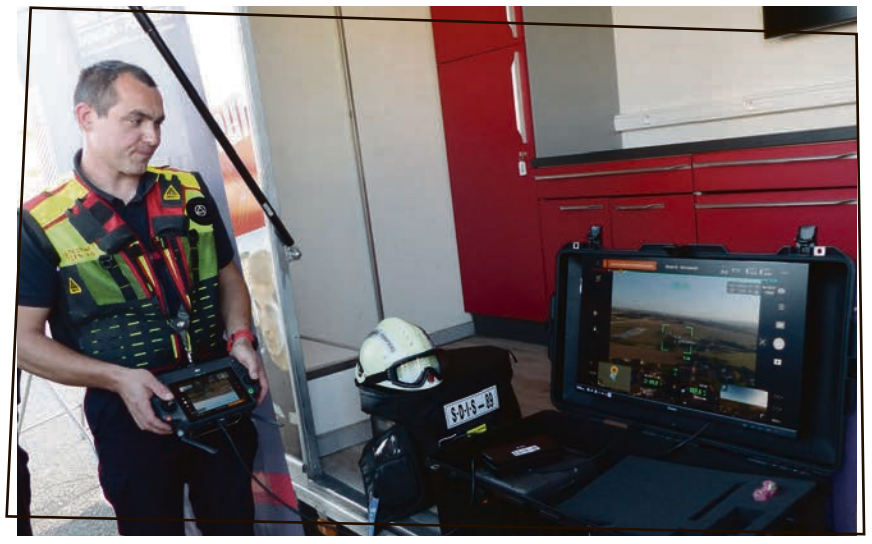
// SAPEURS-POMPIERS

Un drone pour renforcer la capacité d'intervention

Le SDIS 89 a récemment fait l'acquisition d'un drone afin de renforcer ses capacités de détection et de prévention des feux de forêts. Un outil, financé à 80 % par le Fonds vert (un soutien de l'État), qui a vocation à être utilisé également sur les accidents ou encore la recherche de personnes perdues. Une polyvalence de l'équipement qui s'allie parfaitement à celle des sapeurs-pompiers.



Le colonel Christophe Guichard-Nihou a présenté le fonctionnement du drone au préfet de l'Yonne, le mardi 10 octobre, à Laborde.



Jean-Baptiste Horton, expert télépilote drone, a fait une démonstration aux représentants de l'État présents.

Pour le colonel Sébastien Bertau, directeur départemental du SDIS 89, « *l'intérêt de ce drone est de disposer d'une arme supplémentaire pour lutter contre le feu, que ce soit des feux d'airs naturels, des feux industriels… Il permet d'avoir une visibilité de la zone d'intervention sans exposer le personnel* ».

Mais son utilité ne s'arrête pas là. « *C'est un outil très polyvalent et adapté à tous les défis que l'on peut avoir. On parle de feux, d'incidents sur un bâtiment, mais il est aussi totalement adapté à la recherche de personnes, de jour comme de nuit. Et cela ira beaucoup plus vite qu'avec un hélicoptère puisque le drone va repérer instantanément la personne. Il peut être utilisé sur tous types d'intervention qui nécessiterait d'avoir une vision périphérique* ».

L'acquisition de ce drone est une première pour le SDIS 89. « *Auparavant nous avions une unité de drone qui intervenait en prestation* », précise le colonel Sébastien Bertau.

Un achat rendu possible grâce à une participation de l'État par l'intermédiaire du Fonds vert. « *Ce Fonds vert est un soutien vers la transition écologique qui comporte notamment une politique de prévention et de lutte contre les incendies de forêts* », explique Pascal Jan, préfet de l'Yonne. « *Il y a eu une demande de la part du SDIS pour aider à financer un équipement avec un drone, pour lequel il a reçu une subvention d'environ 80 % du prix de l'équipement, soit 16 000 euros (le coût total est de 20 000 euros)* ».

Un moyen supplémentaire

Selon Pascal Jan, « *ce drone sera un soutien supplémentaire aux moyens dont dispose déjà le SDIS. Il servira à renforcer la capacité de détection et de prévention des incendies de forêts sur l'ensemble du département, mais pas seulement. Il pourra être utilisé sur tous les incidents auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers* ».

Ces dernières années, l'Yonne est régulièrement et fortement touché par la sécheresse. Ce qui rend les risques de départ de feux plus importants. « *Nous sommes d'ailleurs toujours en période de sécheresse. J'ai récemment pris un arrêté mettant les secteurs de l'Ouanne, de l'Armançon aval et de la Cure en alerte renforcée, cela signifie donc que les risques de départ d'incendies sont une réalité* », continue le préfet. « *Il y a une prise de conscience qui doit être faite de la part des élus du territoire. Dans le cadre du Fonds vert, il y a toute une ligne budgétaire qui consiste à renforcer la prévention de ces incendies. Cela peut passer par des chemins dans les forêts afin de faciliter l'exercice des sapeurs-pompiers par exemple. Là-dessus, la prise de conscience est encore tardive. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu des feux de forêts dans le Morvan, dans le Maine-et-Loire, en Bretagne… Dans ces secteurs qui ne sont pas à l'origine les plus sensibles à cela. Cela veut dire que ça peut arriver à tout moment, n'importe où. Ce n'est pas parce que cette année on a échappé à d'importants feux de forêts qu'il n'y en aura pas les années suivantes. Il faut donc anticiper plutôt que devoir réagir, ce qui est souvent trop tard* ».

Rapidité et efficacité

Alors, comment l'utilisation du drone se traduit concrètement sur le terrain ? « *La doctrine pour nous, c'est l'attaque massive des feux naissants. La « guerre » contre le feu se gagne en détectant vite et en attaquant vite des incendies. Le drone permet de déporter le regard en hauteur et de le porter jusqu'à la ligne d'horizon. On couvre ainsi plusieurs kilomètres* », répond le colonel Christophe Guichard-Nihou, directeur départemental adjoint du SDIS 89. « *Sur le terrain, il y a un télépilote qui se trouve à proximité du drone, à environ 1 km. Mais une fois le drone en hauteur, il couvre plusieurs kilomètres. Avec son système de zoom, avec ses caméras optiques et thermiques, il est possible d'observer beaucoup de choses. Et à côté du télépilote, se trouve aussi un écran afin de voir ce que voit le drone. Il est possible de voir les différences de température ce qui permet de détecter un départ de feu, un feu en cours et ou même un corps humain* », détaille-t-il.

Comme le mentionne Christophe Bonnefond, président du SDIS 89, « *le drone est désormais opérationnel depuis quelques jours* ». Et s'il est attaché au SDIS 89, celui-ci peut toutefois être utilisé au-delà des frontières administratives du département. « *Il y a une entraide entre les départements, qui vaut pour l'ensemble de nos matériels et de nos hommes. Si nécessaire, ce drone peut renforcer un autre département qui en aurait besoin, au même titre que nos sapeurs-pompiers peuvent aller en renfort dans d'autres départements, lors d'importants feux de forêts par exemple* », confie Christophe Bonnefond.

Ce drone permet donc aux sapeurs-pompiers de gagner en rapidité et en couverture de terrain. Des avantages non négligeables lorsque l'on sait que le temps est le pire ennemi des « *hommes en rouge* ».

Christopher Levé

// ADMINISTRATION

Un nouveau schéma directeur régional des exploitations

Depuis le 29 septembre, le Schéma directeur régional des exploitations agricoles Bourgogne-Franche-Comté (SDREA BFC) est déployé.

Un nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) s'applique désormais pour les huit départements de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) depuis le 29 septembre. Il remplace le SDREA qui était antérieurement en vigueur depuis le 19 octobre 2021 et fait suite aux travaux de révision menés aux mois de mai et juin 2023. Le SDREA fixe les conditions de délivrance des autorisations d'exploiter, sur la base de règles de priorité fixées au niveau régional, tout en laissant une certaine adaptation au niveau local en ce qui concerne les critères de sélection. Lors des 16 premiers mois de mise en œuvre du précédent SDREA applicable à la région BFC, 2 583 demandes d'autorisations d'exploiter ont été déposées et 1 372 décisions d'autorisation ont été accordées, soit 53,11 %. Ce nouveau schéma conserve la forme et les objectifs du précédent, à savoir l'installation, la restructuration des exploitations et l'accès au foncier pour les exploitations nécessitant d'être confortées sur le plan économique. Sont pris par ailleurs en compte des critères liés à la performance environnementale des exploitations et à la diversité des productions. Il est le résultat d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du foncier concernés (Chambre régionale d'agriculture, Conseil régional, Safer, organisations professionnelles et filières). Les principaux changements portent sur :

- l'adoption de nouveaux seuils de contrôle pour les trois régions naturelles définies initialement ainsi que l'intégration de la petite région agricole de la Vingeanne au sein de la zone 2,
- la prise en compte de la situation du candidat après reprise,
- la mise à jour des équivalences des productions végétales et animales,
- la mise à jour des abattements prévus dans le calcul de la dimension économique de l'exploitation.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf BFC)



Ce nouveau SDREA prend en compte de nouveaux critères, liés à la performance environnementale des exploitations et à la diversité des productions.

// FÊTE DE L'AUTOMNE

58

Coup de projecteur sur les filières

Le 30 septembre et 1er octobre, la maison du Parc à Saint-Brisson accueillait la 17e Fête de l'automne ; rendez-vous incontournable dans le paysage morvandiau. À cette occasion, les lauréats du 2e budget participatif ont été dévoilés.

La 17e édition de la Fête de l'automne s'est déroulée le 30 septembre et 1er octobre à la Maison du Parc à Saint-Brisson. Avec environ 60 exposants présents, les visiteurs ont pu découvrir des producteurs de miel, fromages, bières, pains, légumes, cidres, confitures, infusions, plantes médicinales et aromatiques mais aussi, et pour la première année, les producteurs de châtaignes. Elsa Niveau, chargée de mission des nouvelles filières agricoles au sein du parc, détaille ce choix. *« Nous travaillons depuis plus d'un an et demi à la mise en place d'une filière châtaigne du Morvan. Un collectif de producteurs et transformateurs est d'ailleurs en cours de création avec prochainement la signature d'une convention entre l'Association des Producteurs et Transformateurs de Marrons du Morvan et le Parc du Morvan. Cela marquera un engagement fort des acteurs locaux pour cette filière tout en faisant reconnaître sa singularité et ce savoir-faire si particulier. Cet engagement prend tout son sens, car aujourd'hui les consommateurs souhaitent revenir à une alimentation de qualité et de proximité. Et la châtaigne répond à cela puisqu'elle est ramassée principalement en Sud Morvan, consommée fraîche ou grillée, ou transformée en crème pour les plus gourmands »*. Elle poursuit : *« nous avons ciblé les mêmes enjeux sur les céréales avec des rencontres prévues les 19 et 20 octobre prochains à Avallon et Autun, pour discuter autour du seigle, du sarrasin ou encore de blés locaux. Des réflexions sont également engagées sur les fruits et petits fruits avec pour objectif commun la valorisation des productions locales. Il est nécessaire de promouvoir ces filières, qui ont un avenir certain tout en étant en accord avec les valeurs humaines et environnementales que porte le Parc »*. En sus de cette présentation, les lauréats du second budget participatif du Parc ont été dévoilés lors de l'inauguration officielle de la Fête de l'automne, le samedi.



C. Lebourg - PNR Morvan.

De gauche à droite les représentants des lauréats du budget participatif, avec le premier prix pour l'école de Corbigny, et les seconds prix pour Morvan Oxygène et le Relais à la Comelle.

Remise de prix

Pour rappel, du 1er juillet au 4 septembre, 15 projets étaient en lice. Ainsi, près de 1 200 votes ont été récoltés pour déterminer les lauréats de cette année. Le 1er prix revient à l'association de gestion de l'École Saint-Léonard de Corbigny (58), avec un soutien de 3 000 euros pour le réaménagement de la cour de récréation de classes de maternelle et de CP. Les porteurs du projet indiquent : *« L'objectif est d'offrir aux élèves un cadre de vie plus agréable et revégétalisé. Le projet consiste à installer des structures ludiques en bois directement issues du Parc du Morvan, planter des tipis végétaux en osier et réaménager le potager. Par ailleurs, cet espace extérieur ludique sera également un lieu d'apprentissage puisque les élèves seront associés à la création des tipis, en sus d'une artiste locale travaillant l'osier. En parallèle, un espace « nursery » sera créé, dans lequel les enfants pourront replanter des arbres. Dans une démarche d'éducation au développement durable, il s'agit de leur faire prendre conscience que ces structures en bois ont nécessité de prélever des arbres dans le Parc du Morvan et qu'il est important d'en planter de nouveaux pour préserver notre environnement. Des actions de plantation de jeunes plants seront menées à l'école, avec l'objectif d'en prendre soin et d'ensuite les replanter dans le Parc du Morvan »*. Les seconds lauréats ex aequo sont : l'association Le relais à la Comelle (71) et l'association Morvan Oxygène à Château-Chinon (58). Les deux seront soutenus par une aide financière de 1 500 euros chacun. Pour rappel, le soutien à l'association le Relais, contribuera à la mise en place d'équipements pour le verger conservatoire ainsi qu'au développement de savoir-faire. En ce qui concerne Morvan Oxygène, la somme servira à élargir son offre de service via l'acquisition d'un chauffe-eau monobloc et l'aménagement d'un bac de douche extérieur.

Revenir à l'essentiel

La fête de l'automne était donc encore une fois un rendez-vous riche, comme le souligne Florent Demeusoy, 35 ans, venu en famille d'Anost (71). Originaire de ce village, il précise : *« J'ai dû venir deux ou trois fois à la Maison du Parc quand j'étais petit, et j'en garde un souvenir très fort. De ce fait, et comme nous avons déménagé il y a peu de République tchèque, cela me tenait à cœur de montrer cet endroit à ma famille »* avant d'ajouter : *« Nous avons fait le choix de revenir afin d'offrir à nos enfants un lien avec la nature. Je pense qu'il faut revenir aux choses essentielles de la vie comme avoir un jardin. D'ailleurs, cette première visite de la fête de l'automne permet de toucher du doigt tout cela via la présence des producteurs et des chargés de missions du Parc. J'avoue être aussi venu ici pour avoir des informations notamment sur la pasteurisation et la mise en bouteille de jus de fruit. En effet, nous souhaiterions éventuellement revenir l'an prochain afin d'échanger nos produits en trop avec ceux d'autres particuliers. Une sorte de troc intelligent »* s'amuse-t-il. Il conclut : *« Si le lieu est presque comme je l'ai laissé, je suis surpris de l'affluence aujourd'hui. Force est de constater qu'il y a un engouement autour des productions typiques. Nous avons à la fois un beau panel de produits et nous avons pu rencontrer de nouvelles personnes. Nous en sortons plus riches »*.

Chloé Monget

// 3E API'WEEK

58

Transparence et équilibre

Du 6 au 12 octobre, l'interprofession apicole (Interapi) organisait des événements à destination du grand public. Dans ce cadre, la Reine des Miels (Jérôme Seguin) et Gelée Royale (Fanny Cadoux) à Champcelée (Suilly-la-Tour) ouvraient leurs portes.

Les 6, 7 et 8 octobre, la Reine des Miels (Jérôme Seguin) et Gelée Royale (Fanny Cadoux) organisaient des portes ouvertes dans le cadre de la 3e édition de l'Api'Week qui se déroulait dans toute la France du 6 au 12 octobre. Pour rappel, ce rendez-vous a été lancé par l'interprofession (InterApi : https://interapi.fr/) afin de promouvoir les produits et les savoir-faire de la filière (voir : https://apiweek.fr/).

Pédagogie pour tous

« Nous ouvrons nos portes avec grand plaisir, car les métiers du miel dans leur ensemble sont assez méconnus » pointe Jérôme Seguin, spécialisé dans la production de miels, avant de préciser : *« par exemple, durant ces rencontres, j'explique comment je peux savoir si tel ou tel miel est issu d'acacia ou de tournesol »*.

De son côté, Fanny Cadoux, spécialisée dans la production de gelée royale et autres produits médicinaux issus de la ruche, pointe que : *« Si le public connaît dans les grandes lignes le métier de Jérôme, pour le mien et tout ce qui concerne la gelée royale, il y a encore beaucoup de pédagogie à faire car c'est un pan de l'apiculture peu connu. Pour arriver à ouvrir les esprits, nous accueillons tous les publics qu'ils soient clients, voisins, touristes ou élèves de classes de primaire des alentours »*. Enthousiastes, ils martèlent : *« Nous donnons notre version de nos pratiques, mais il en existe autant qu'il y a d'apiculteurs. L'important est de piquer la curiosité de tous afin d'expliquer que les produits de la ruche sont des matières vivantes aux multiples propriétés et usages. Afin de parvenir à tout cela, nous sommes convaincus que nous devons être transparents sur nos façons de faire car tout repose sur la confiance »*. Outre cela, ces portes ouvertes avaient une autre portée, plus commerciale tout en symbolisant une nouvelle manière de travailler.

Revoir son système

En effet, ils détaillent : *« Nous ne faisons plus ni vente directe toutes les semaines, ni marchés. Désormais nous écoulons la majeure partie de notre stock auprès de la coopérative – nous assurant ainsi un revenu. En parallèle, nous conservons deux dates pour accueillir les particuliers ici pour maintenir un lien de proximité avec nos clients »*.

Il faut donc retenir que désormais la production de la Reine des Miels est disponible en vrac (le consommateur vient avec ses propres contenants) le 1er week-end d'août, et pour celle de Gelée Royale – et produits médicinaux – la vente se fait le 1er week-end d'octobre. Pour comprendre ce choix, ils évoquent des impératifs et des envies : *« Entre l'augmentation du prix des pots en verre, celui des étiquettes (et la contrainte des nouvelles normes européennes en la matière), celui de l'essence… nous nous sommes rendus compte que nous pouvions optimiser notre système économiquement parlant. En plus de cela, nous désirions une commercialisation moins chronophage afin de trouver du temps pour nos enfants et de véritablement profiter d'eux »*. Ils concluent : *« vivre de son travail c'est super car même si nous faisons cela par passion il faut pouvoir payer ses charges. Mais, vivre tout court est tout aussi important à nos yeux. Pour conjuguer ces deux idées, il faut simplement trouver un équilibre personnel et économique satisfaisant »*.

Chloé Monget



Fanny Cadoux et Jérôme Seguin

Pour la seconde année consécutive, dans le cadre de l'Api'week, la Reine des Miels (Jérôme Seguin) et Gelée Royale (Fanny Cadoux) ont ouvert leurs portes aux consommateurs et écoles.

Pour en savoir plus

Chaque année, l'observatoire de la production de miel et gelée royale dévoile les résultats de la production. Ainsi, dans l'édition 2023, *« la production de miel en France est estimée à 31 387 tonnes, soit une hausse de 58,5 %, par rapport à 2021. […] Les augmentations les plus importantes pour la production de miel entre 2021 et 2022 concernent la partie Est et plus particulièrement la Bourgogne-Franche-Comté (+288,9 %) »*. Retrouvez la synthèse dans son intégralité : https://www.franceagrimer.fr/content/download/71711/document/SYN-API-Observatoire%20_Miel_et_Gelee-Royale_2022.pdf

SOCIAL

// EBE DE MOULINS-ENGILBERT

Oser soutenir

Le 6 décembre 2022, l'entreprise à but d'emploi (EBE) de Moulins-Engilbert voyait le jour. Avec 30 salariés, elle continue de se développer.



L'EBE de Moulins-Engilbert est propriétaire de l'immeuble situé place Beaumont.



L'intérieur de la boutique place Beaumont.

« Nos actions sont focalisées sur le bassin de vie de Châtillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert et Saint-Honoré-les-Bains » soulignent Marion Lamour, cheffe de projet de l'association Maclé (Morvan Aron comité local pour l'emploi) et Estelle Thiébaut, directrice d'Ôser l'entreprise à but d'emploi (EBE) du territoire Morvan-Aron.

Pour rappel, cette dernière s'inscrit dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (https://www.tzcld.fr/). Dans ce cadre, l'EBE travaille conjointement avec une association destinée à recevoir toutes les personnes potentiellement éligibles à l'expérimentation, afin de valider leur éligibilité, de les accompagner dans leur projet professionnel tout en vérifiant la viabilité des projets de l'EBE. Lancée le 6 décembre 2022, l'EBE localisée à Moulins-Engilbert compte aujourd'hui 30 salariés, et devrait à terme (soit au bout de cinq ans) en accueillir environ 128. Afin d'atteindre cet objectif, Marion Lamour et Estelle Thiébaut ont de nombreuses idées.

Services actuels et à venir

Pour l'instant, l'EBE propose des services de préparation de chantier, les services aux agriculteurs (soins aux animaux, épierrage…), la conciergerie, de petits services (changement d'ampoules, peinture, raccommodage de boutons…), etc. Marion Lamour et Estelle Thiébaut détaillent qu'elles souhaiteraient aller plus loin : *« Nous travaillons sur la mise en place d'une ressourcerie (pour avril), avec la récupération et la rénovation de mobilier ou encore de vêtements. Dans cette même veine, nous réfléchissons à la filière textile au travers du déploiement de la blanchisserie (pour mars) en complément de l'atelier de couture déjà existant. Nous avons également en ligne de mire la valorisation des textiles en filière longue via la récupération de tissus ne pouvant être vendus en l'état (pour septembre) ».*

Mise en œuvre

Afin de parvenir à cela, Marion Lamour et Estelle Thiébaut expliquent que certains paramètres sont indispensables : *« Nous n'imposons rien aux salariés, nous composons nos actions autour de leurs compétences, de leurs envies, de leurs conditions physiques et psychologiques. Le but de notre mission est de les accompagner pour renouer sereinement avec le monde de l'emploi. Sur ce point, le système est assez différent d'une entreprise lambda. En parallèle, nous devons répondre aux besoins du territoire afin d'avoir un développement cohérent et adéquat. En alliant ces deux volets, les personnes accompagnées peuvent retrouver une activité professionnelle adaptée, et les habitants des bassins que nous couvrons peuvent avoir accès à des services divers et variés, parfois inexistants jusqu'ici (jamais en concurrence, mais en complémentarité de l'activité existante). Tout cela forme une dynamique positive permettant de voir l'avenir dans nos territoires un peu autrement. En somme, nous devons nous adapter à la diversité des besoins en milieu rural et aussi à nos salariés ».* Elles se rappellent d'ailleurs les débuts de l'EBE : *« Le projet couvait depuis trois ans. De ce fait, les habitants se posaient de nombreuses interrogations. Grâce à l'investissement des salariés, l'activité est allée crescendo depuis décembre et les clients nous ont fait de bons retours. En plus de répondre à leurs besoins, nous sommes engagés dans une démarche de qualité de nos prestations depuis le début, c'est une de nos valeurs affichée et portée par l'équipe de l'EBE. D'ailleurs, pour nos clients, l'EBE est une entreprise comme une autre ».*

Un engagement de tous

Pour elles, l'avenir de l'EBE ne tient qu'à une chose : l'engagement. *« Que ce soit celui des habitants qui peuvent solliciter nos services, ou celui des salariés à mener à bien leur mission, il faut un attachement. L'un ne va pas sans l'autre. Dans les deux cas, il faut oser laisser une chance ».* Ce dernier point résonne puisqu'elles détaillent : *« Les EBE semblaient pour de nombreuses personnes des chimères. Mais, au fur et à mesure, elles ont prouvé leur efficacité. À notre échelle, nous avons accompagné environ 150 personnes depuis le début de l'aventure et la majorité à su rebondir – oser un nouveau modèle n'est pas forcément simple, mais nous pensons que nous avons tous à y gagner. Aujourd'hui, l'EBE apporte aussi des services qui se font rares dans les territoires ruraux, avec toujours un aspect humain qui prime ».* Malgré leur enthousiasme, elles s'inquiètent pour la suite : *« Nous verrons si l'avenir continuera de nous sourire, car finalement l'EBE est un choix sociétal peu aisé à prendre mais offrant des bénéfices inestimables ».* D'ici là, les territoires Morvan-Aron et Pays luzycois, feront l'objet d'une étude autour de la *« Justice alimentaire »* afin de déterminer les actions les plus pertinentes à mettre en place sur ces territoires et où les positionner afin de faciliter leur accès aux salariés et aux habitants. Cette étude sera menée par des étudiants de Science Po Lyon. Les résultats devraient être dévoilés en 2024. Pour contacter l'EBE : ebe.oser@gmail.com ou 03 86 76 21 02.

Chloé Monget

// SYNDICALISME

L'accord à la tâche en viticulture est conclu

La FRSEA Bourgogne Franche-Comté se félicite de la signature de l'accord à la tâche en viticulture qui concerne les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de l'Yonne et du Territoire de Belfort. Il entrera en vigueur le 1er novembre.

Le 2 octobre, les partenaires sociaux se sont réunis pour finaliser l'accord collectif à la tâche en viticulture pour sept des huit départements de la région. Au terme d'une négociation de plusieurs heures, les cinq organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO) ont procédé à la signature de l'accord final, aux côtés de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté. La signature de l'ensemble des organisations syndicales représentatives témoigne d'un équilibre trouvé et d'un climat social apaisé, constructif, bien que ferme, dans le respect des objectifs et des représentativités de chacun. Les négociations sur cet accord étaient ouvertes depuis deux ans et demi maintenant, suite à l'entrée en vigueur de la convention collective nationale Production agricole/Cuma qui avait mis en place une nouvelle méthode de classification des emplois et une grille de salaires minima nationale afférente. Cette nouvelle classification ne permettait plus de conclure de nouveaux contrats à la tâche sur la base de l'ancien accord prévu par la convention collective de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne du 21 novembre 1997 puisque cet accord était basé sur une rémunération fondée sur la classification locale, qui ne s'appliquait plus.

Un cadre sécurisé

Grâce à ces négociations, la FRSEA offre donc un cadre sécurisé aux viticulteurs concernés, à la fois sur la conclusion et sur le suivi de ce contrat spécifique. L'enjeu était également de redéfinir les temps de travaux selon l'évolution des pratiques culturales et techniques. Cet accord entrera en vigueur le 1er novembre pour les adhérents des FDSEA des départements concernés et au premier jour du mois suivant la parution de son arrêté d'extension pour les autres entreprises. La FRSEA tient à remercier l'ensemble des professionnels et collaborateurs qui se sont impliqués sur ce dossier pour parvenir à cette réussite. La signature de cet accord collectif constitue la première étape du nouveau paysage conventionnel de la région, avec un accord interdépartemental Production agricole/Cuma sur les mêmes sept départements à venir. Une prochaine date a été prise, le 27 novembre, en vue de le finaliser.

FRSEA BFC



Nadaillac

Cet accord est une conséquence de l'entrée en vigueur de la convention collective nationale Production agricole/Cuma qui a mis en place une nouvelle méthode de classification des emplois et une grille de salaires minima nationale. Les contrats à la tâche en viticulture devaient s'y adapter. C'est désormais chose faite.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Biosécurité

• 23 octobre à Créancey

Biosécurité en élevage de volailles en circuits courts.

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Phytoaromathérapie

• 27 octobre et 28 novembre à Créancey

Utiliser les plantes et les huiles essentielles pour prendre soin de ses animaux. Avec Sébastien Knockaert (lire article page 12).

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Apiculture

• 30 octobre à Frénois

Maîtriser l'itinéraire technique d'une saison apicole

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Mise-bas

• 26 octobre et 17 novembre

Le GDS de Côte-d'Or propose deux journées de formation autour de la préparation de la mise-bas : une première le 26 octobre à Saint-Anthot pour les ateliers allaitants, une seconde le 17 novembre pour les ateliers laitiers. Le programme détaillé parviendra par mail aux éleveurs, le document est également consultable sur www.gds-bfc.org.

Inscriptions: Virginie Pabiou (06 09 14 55 07, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com)

NIÈVRE

// Transformez vos fruits et légumes

• 24, 25 et 26 octobre 2023

Pour diversifier votre gamme, proposer des nouveautés à vos clients et éviter les pertes en transformant vos fruits et légumes ! Une formation sur 3 jours à la Mairie de Prémery.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre, centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir le séchage de ses fruits et légumes

• 27 octobre

Les fruits et légumes séchés sont relativement faciles et peu couteux à mettre en œuvre afin de compléter une gamme de produits pour satisfaire les clients : tomates, poivrons, champignons, fraises, petits fruits... et même les plantes à parfum aromatiques et médicinales peuvent être séchées en vue de fabriquer des tisanes ! Cette formation aura lieu dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Nevers avec comme intervenant le CFPPA de Florac.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre, centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser la production légumières sous-abris

• 14 novembre

Les légumes produits sous-serres : tomates, poivrons, aubergines et concombres sont souvent des cultures à forte valeur ajoutée et nécessitent la plus grande technicité ! Participez à cette formation et apprenez à connaitre les points clés de la production et mettez en place des techniques adaptées pour ces cultures comme la PBI: Protection Biologique Intégrée ou les lâchers d'auxiliaires. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre, centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Jeudi 26 octobre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre (le matin), puis à Fleury-la-Vallée (l'après-midi).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudis 9 et 16 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Réussir mon installation en société

• Vendredis 10 et 17 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// S'informer sur la retraite

• Jeudi 26 octobre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission-reprise, si vous avez des questions sur la transmission de votre exploitation, plusieurs rendez-vous sont organisés par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le premier se tiendra le 26 octobre de 13 h à 16 h à la Maison de l'Agriculture, à Bretenière, 1, rue des Coulots, et portera sur l'information à la retraite, en partenariat avec la MSA Bourgogne.

Renseignement : Catherine Flèche au 03 80 68 66 51 ou par mail : catherine.fleche@cote-dor.chambagri.fr

// Concours de l'Auxois sud

• Samedi 28 octobre

La Fédération charolaise de Côte-d'Or et le Comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud à Créancey. Un concours d'animaux de boucherie sera organisé en parallèle du concours de reproducteurs. Au programme de la journée : 8 h -12 h : opération des jurys, classement des animaux, 13 h : restauration sur place réalisée par « La Maison du Charolais » (réservation obligatoire), 16 h : remise des prix. Une buvette sera proposée par la JA du canton.

Renseignements : 03 80 90 68 80, réservations pour le repas auprès d'Éric Bize (06 24 69 61 13).

NIÈVRE

// Foire-concours bovins Charolais

• le 21 octobre

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours de Charolais (inscrits - non-inscrits). En parallèle, une exposition toutes races bovines sera proposée (Salers, Limousine, etc.). Pour compléter l'événement, les JA de Moulins-Engilbert organisent un jugement de bétail qui se terminera par un repas convivial à la salle polyvalente (inscriptions auprès des JA du canton).

Renseignements pour la foire-concours : Gilles Trinquet au 06 84 04 06 89 ; pour le repas des JA : Damien Raimond : 07 50 84 31 98.

//Jugement de bétail JA

• Dimanche 22 octobre

Les JA de Saint Saulge organisent leur traditionnel jugement de bétail à partir du début d'après-midi. Ils s'associent avec la Foire de Saint Martin.

Renseignements : 06 59 80 69 21 (Valérian Gauche).

//GDS 58 réunions cantonales

• à partir du 25 octobre

Afin de procéder au renouvellement de ses délégués, le GDS 58 organise ses 5 réunions cantonales les : mercredi 25 octobre à 14 h 30 à Saint-Honoré-les-Bains (petite salle polyvalente) ; jeudi 26 octobre à 14 h 30 à Dornes (mairie salle du conseil) ; jeudi 2 novembre à 14 h 30 à Limon (petite salle de la mairie). Ces rendez-vous permettront aussi de faire le bilan des campagnes de dépistage BVD, IBR, d'informer de l'actualité sanitaire du moment (FCO, maladie hémorragique épizootique) et de communiquer sur la préparation de la campagne à venir.

Renseignements : 03 86 90 18 90

// Foire-concours aux veaux

• le 26 octobre

Le Comité des foires de Corbigny propose sa traditionnelle foire-concours aux veaux au marché couvert.

Renseignements : 06 82 98 16 60

// Concours de Nevers

• le 28 octobre

La 170e édition du concours de Nevers aura lieu le 28 octobre à partir de 8 h au Marault, avec environ 250 Charolais présentés. Comme à l'accoutumée, le concours se poursuivra par la vente du Gercela (3 000 euros prix fixe) pour une vingtaine de veaux. Cette année, un tournoi de rugby et un spectacle de chevaux de trait seront organisés en plus. Une animation musicale clôturera la journée, avec restauration sur place. Pour rappel, cet événement est orchestré par la Société d'agriculture de la Nièvre, le Gercela et le Herd-Book Charolais.

Renseignements au 06 14 48 42 55

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 563 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	300-350	3,80	3,88	3,82	
		350-400	3,59	3,70	3,66	
		400-450	3,58	3,58	3,58	
	U	250-300	3,68	3,68	3,68	
		300-350	3,68	3,86	3,74	0,14
		350-400	3,39	3,72	3,50	0,05
		400-450	3,27	3,38	3,32	-0,09
		450-500	3,18	3,32	3,29	-0,10
	R	300-350	3,38	3,59	3,44	
		350-400	3,35	3,43	3,40	0,03
		400-450	3,23	3,25	3,24	-0,13

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 85 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	3,28	3,40	3,39	
		350-400	3,34	3,41	3,38	0,10
		450 et +	3,10	3,36	3,19	0,14
	R	400-450	2,97	3,15	3,07	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 243 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,42	3,84	3,59	-0,21
		- 5 ans	3,37	3,40	3,38	-0,02
		5 à 10 ans	3,19	3,58	3,33	-0,03
	U	24 à 36 mois	3,02	3,72	3,22	0,03
		- 5 ans	2,84	3,23	2,98	-0,04
		5 à 10 ans	2,80	3,42	2,94	-0,01
		+ 10 ans	2,61	3,08	2,71	-0,05
	R	24 à 36 mois	2,83	2,92	2,87	-0,05
		- 5 ans	2,70	2,85	2,79	0,00
		5 à 10 ans	2,48	2,81	2,64	-0,05
		+ 10 ans	2,39	2,66	2,50	
	O	+ 10 ans	2,83	2,92	2,87	

OBSERVATIONS

Effectif global : 891 - Taux de vente : 96 %

Broutards : Les volumes proposés sont normaux pour la saison et la qualité reste à un niveau remarquable. Côté tarifs, deux ambiances différentes selon les poids. Jusqu'a 380 kg, les tarifs sont fermes à haussiers soutenus par une bonne demande pour la France. Pour les animaux plus lourds, nouvelle baisse cette semaine après une semaine de stabilité : en cause, la demande italienne qui marque le pas dans les charolais. Les limousins et blonds d'aquitaine ont tendance à mieux resister.
Laitonnes / Génisses 18 mois : Très forte demande non couverts par les apports. les tarifs enregistrent une nouvelle hausse.
Vaches / génisses 30 mois : Joli marché encore cette semaine, néanmoins la qualité est inférieure par rapport au marché précédent avec des animaux moins préparés en général ce qui tirent légèrement les cours vers le bas. Les animaux très proches de la finition se commercialisent très rapidement et sont très recherchés et voient leurs cours se maintenir. Tendances à confirmer la semaine prochaine.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/10/2023

Effectif : 222

Broutards :	**(380 - 435 kg)**	**1290 - 1480**	**3,21 - 3,39**
Taureaux :	**(590 - 1055 kg)**	**1420 - 2820**	**2,41 - 2,67**
Vaches légères :		**1290 - 1690**	
Vaches entre deux :		**1800 - 2010**	
Vaches lourdes :		**2040 - 2690**	

Malgré des apports de bonne qualité en broutards, on notera une légère baisse des cours avec quelques invendus. Peu de sorties en femelles. Forte demande.
Apports plus importants en vaches. Peu d'invendus à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 6
Vaches de viande : 5,30 à 5,50 € kg de viande.

Légère baisse en vaches grasses. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/10/2023

Effectif : 129

Agneaux gras	**130 - 172**	**(3,13 - 3,66)**
Brebis	**55 - 120**	**(0,86 - 1,41)**

Apports de meilleure qualité en agneaux à des tarifs plus soutenus.
Tarifs stables en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 893 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,95	4,39	4,23	0,36
		de 38 à 44 kg	3,86	4,42	4,13	0,18
		de 44 à 50 kg	3,51	4,16	3,96	0,24
		+ de 50 kg	2,78	3,69	3,38	0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,54	3,99	3,80	0,12
		de 38 à 44 kg	3,59	4,08	3,96	0,41
		de 44 à 50 kg	3,43	3,46	3,46	-0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 179 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,37	1,92	1,50	-0,08
	R	+ de 60 kg	1,20	1,34	1,31	0,11
	O	- de 60 kg	0,40	1,13	0,86	
		+ de 60 kg	0,97	0,97	0,97	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	89,00	122,00	109,00	10,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 091 - Taux de vente : 99 %

Apports plus importants dans toutes les catégories. 99,9 % de vendus.
Agneaux : Offre, demande et cours eu hausse. Vente rapide et totale.
Brebis / béliers : Demande suivie.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 92 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,38	3,38	3,38	0,00
		400-450	3,41	3,41	3,41	0,00
F	U	300-350	3,28	3,48	3,42	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,72	3,04	2,90	-0,02
		+ 10 ans	2,68	2,87	2,80	

VACHES (charolaise) — *Effectif : 42 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	- 10 ans + 400 kg	5,48	5,55	5,50	

OBSERVATIONS

Effectif global : 216 - Taux de vente : 93 %.

Broutards : Le volume apporté ne permet pas cette semaine d'établir une cotation.
Laitonnes : Les femelles restent recherchés et se négocient a des cours légèrement haussiers.
Vaches : cours globalement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 528 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,89	4,11	4,08	0,04
		de 38 à 44 kg	3,85	4,19	4,04	0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 176 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,58	2,05	1,78	-0,04

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 42 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		24	78	66	-16,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 81 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	78	115	100	-2,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 605 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les cours se maintiennent cette semaine et la présentation est de bonne qualité.
Brebis : La qualité des animaux cette semaine est très hétérogène, les bonnes brebis lourdes trouvent preneurs rapidement. Le tri reste plus sélectif dans les brebis maigres. cours globalement reconduits.
Caprins : Cours légèrement à la baisse.
Agneaux maigres : Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 Oct 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reconduction des cours, sauf pour les vaches laitières, concurrencées par le prix des viandes d'imports…et ceci malgré le manque d'offre en animaux français pour toutes les catégories.

Bovins maigres : Le marché est impacté par les incertitudes sanitaires, avec des opérateurs qui mettent la pression à la baisse. A ce stade, avec les accords trouvés avec l'Espagne et Italie, ne cédons pas à la panique ! N'encombrons pas le marché avec des animaux qui ne sont pas prêts à sortir.

POLITIQUES

Dès ce lundi 16 octobre, les 1ers versements d'avance PAC ont débuté. Malgré la mise en œuvre de la réforme, le Ministère annonce des versements à hauteur de 3,6 Md€ sur cette semaine (4,4 Md€ en 2022 à titre de comparaison). Ceux-ci se poursuivront aussi les 2 prochaines semaines. Pour rappel, les montants doivent correspondre à 70% des aides du 1er piler (paiement de base, redistributif, écorégime, aides couplées bovines et ovines) et 85% de l'ICHN. En cas d'incompréhension vous pouvez consulter TélePAC ou interroger votre DDT.

SANITAIRE

Concernant la **MHE** (Maladie hémorragique épizootique), suite à la déclaration d'un cas de MHE en Suisse alémanique, la Suisse perd son statut indemne et le zonage de 150 km autour du foyer touche 13 départements français. Cela vient s'ajouter aux 16 départements du Sud-Ouest de la France déjà en zone réglementée. Néanmoins, la FNB tient à rappeler que ce zonage n'a aucune incidence sur la destination abattage, ni vers la destination Espagne. Cette cartographie se trouve sur l'espace intranet de la DGAL.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

L 'Assemblée Nationale a adopté le 9 octobre dernier, le projet de loi portant sur le pouvoir d'achat et sur l'avancée des négociations commerciales dans la grande distribution. Vigilant sur la mise en place totale et finale de ce projet de loi, la FNB rappelle qu'en aucun cas, il ne doit 'détricoter' les lois EGALIM1et2 précédemment votées ! Les fondamentaux de ces précédentes lois que sont la prise en compte du coût de production, la contractualisation ou encore la non-négociabilité de la matière première agricole (MPA) sont des lignes rouges, qui ne peuvent être impactées de façon directe ou même indirecte par cette mesure !

FAIT DE LA SEMAINE

L'**Italie**, premier importateur de bovins maigres français, a donné son accord à la **réouverture des échanges** avec la zone réglementée française de **MHE**, quelques jours après l'Espagne. La réouverture du marché italien se fera dans le cadre d'un protocole sanitaire précis. L'accord avec les autorités sanitaires italiennes sera établi prochainement et stipulera notamment que les animaux issus de la zone réglementée devront être désinsectisés et testés avant leur départ vers l'Italie. Cet accord sera précisé prochainement.

FOCUS

Avec une consommation de viande bovine tournée de plus en plus vers la restauration hors domicile, la FNB a depuis plusieurs années, poussé pour la mise en place d'un observatoire de suivi de ce secteur. FranceAgrimer a depuis avancé sur le sujet, avec une mise en œuvre prévue pour fin de l'année 2024. Le but sera notamment de suivre l'origine des viandes présentes au sein de la RHD, sujet de préoccupation majeure et de nécessaire transparence, pour la FNB!

CHIFFRE A RETENIR

133,7

C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine à fin août. Après plusieurs mois consécutifs de baisse de cet indicateur sur l'année 2023, il repart à la hausse pour la première fois depuis janvier dernier, du fait de l'augmentation conséquente du poste 'Energies et lubrifiants' par rapport au mois de juillet 2023 (+17,8% en un mois). La FNB rappelle donc toute l'importance, dans ce contexte, de contractualiser au mieux les bovins!

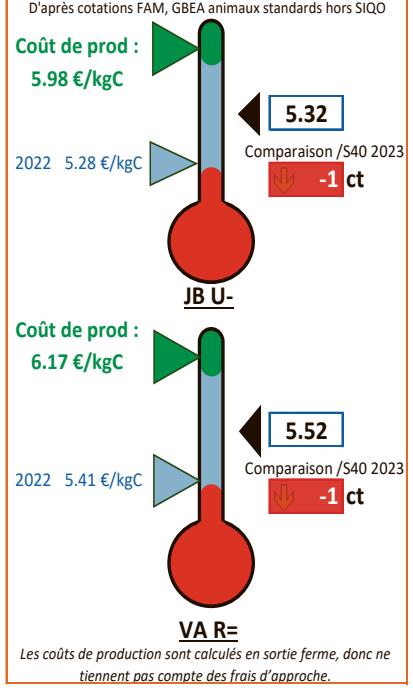
EN REGION

Afin de poursuivre la communication vers le grand public, de nombreuses portes ouvertes sont proposées dans les départements. Ce week-end, ce fut le cas dans le Pas-de-Calais. Organisé par JA et la Section Bovine du département, divers journées ferme ouverte font une, sur l'élevage allaitant, au GAEC du Charolais, chez Mr Dilly, éleveur de bovin charolais, 60 naissances par an. Lors de la visite, pour valoriser les aménités positives de l'élevage, a été aménagé un parcours explicatif de la conduite d'élevage.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

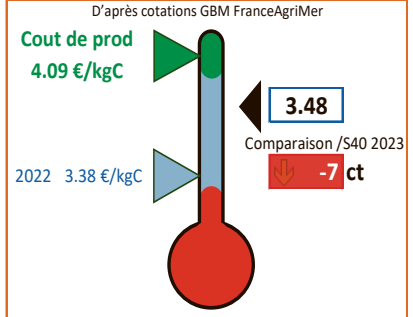
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

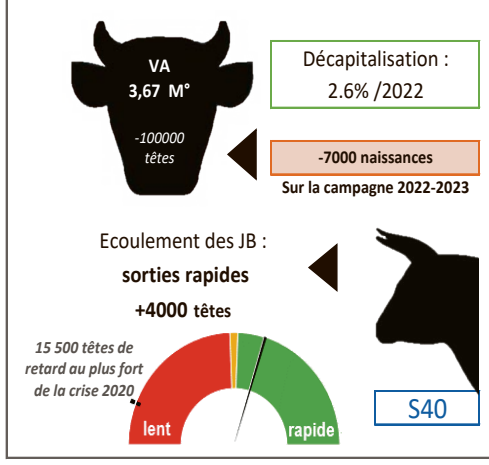
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



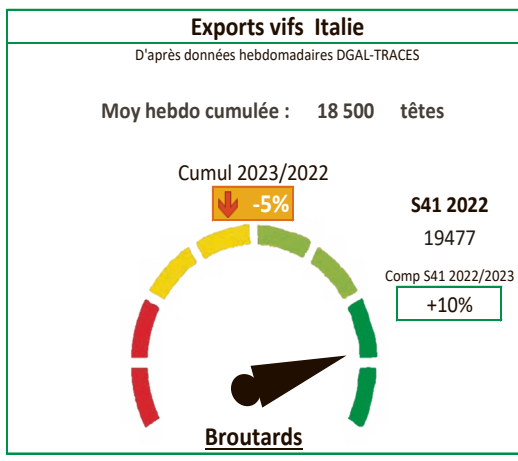
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



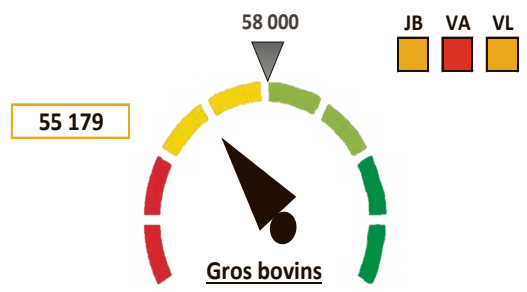
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 42
du 16 au 22 octobre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports sont stables et modérés pour la saison. Les achats sont toujours prudents dans un contexte sanitaire incertain, et en attendant la date officielle de reprise des exports vers l'Italie. Comme la semaine dernière, les lots plutôt légers ont la préférence des acheteurs et se placent facilement à des cours reconduits. Inversement, les achats sont plus sélectifs sur les lots lourds et les tarifs sont renégociés à la baisse en toutes races. En femelles, l'écoulement est régulier à des tarifs stables.

Gros bovins maigres : Les effectifs progressent encore cette semaine et viennent combler des besoins toujours importants. Les transactions sont toujours actives et rapides. Les tarifs sont fermement maintenus en toutes catégories.

Boucherie : L'ambiance se tasse sur l'ensemble des marchés. La demande est encore bonne en femelles allaitantes mais le plafonnement senti la semaine dernière se confirme voire s'accentue : les tarifs sont reconduits mais moins facilement, ils reculent même en bonne conformation sur certaines places. Coté vaches mixtes et laitières, la baisse se poursuit toujours au même rythme face à la pression des opérateurs et des viandes d'import.

Veaux : Le commerce est complètement atone dans une ambiance plombée aussi bien côté éleveurs que metteurs en marché. Les effectifs sont moindres qu'habituellement à cette période et pourtant il semble qu'il y en ait encore trop. Les débouchés sont limités ; La nouvelle zone réglementée MHE dans l'Est porte un coup supplémentaire à la chute des cours déjà entamée ces dernières semaines. La marchandise inférieure et/ou légère est impossible à placer. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché donne un peu d'air : le dynamisme se maintient et permet de facilement tenir les tarifs.

Ovins : En agneaux, les apports sont très limités sur l'Aveyron quasi intégralement pris dans la zone réglementée MHE. Le commerce est donc désorganisé et plus compliqué cette semaine. Ailleurs, l'offre est satisfaisante face à une demande toujours active. Les tarifs sont fermes voire de nouveau haussiers. En brebis, l'écoulement est fluide et régulier à des cours facilement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur JD 3140, 97 cv, année 1981, en état + bois de chauffage sec à l'abri.
✆ **04 74 51 24 51 après 18h30**

71 - Vends tracteur MF 5445, broyeur Khun multi-longer, bétaillère Masson 3x2 Lana.
✆ **06 63 42 93 80**

Travail du sol

26 - Matériel: Vends charrue Kuhn multi master 152 3+2 herse plate 4M cultipacker.
✆ **04 75 9 12 80**

26 - Vend bineuse lavande-thym 3 rangs, interface vérins protection disque + guide + 2 roues 18 30.
✆ **06 09 12 10 47**

26 - Vds cause retraite brabant-trisoc Kuhn TBE. Épandeur d'engrais Kuhn MDS61 600L BE. Pulve Hardi NK 600 12M
✆ **06 87 42 14 57 HR**

30 - Vends déchaumeur marque RAU 9 dents, remorques DALBY 15 f hydro, griffon 3 m QUIVOGNE, 3 rangées, le tout propre.
✆ **06 26 56 15 38**

38 - Vends Bisoc retournement hydraulique bon état 380 euros ; Diable monte charge électrique 12v 250 euros.
✆ **06 89 61 06 78**

38 - Vends Bisoc retournement hydraulique bon état 380 euros ; Diable monte charge électrique 12v 250 euros.
✆ **06 89 61 06 78**

74 - Vends charrue Huard 4 socs 465, sécurité non stop hydraulique, un évacuateur à fumier curétable complet.
✆ **06 13 58 53 15**

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

71 - Vends presse John Deere 580, pick up 1,80 m, pirouette Krone 7,60 m, faucheuse conditionneuse Krone.
✆ **06 87 02 92 62**

74 - Vends autochargeuse Krone Turbo 2300 Année : 1989. Etat moyen. Prix : 1000 euros.
✆ **06 18 23 13 48**

Epandage

38 - Vends épandeur Deguillaume an 2005 TBE 2500 euros hérissons horizont PTAC 6500 kg.
✆ **06 30 52 99 57**

Divers

01 - Vds scie à ruban Pierre Bénite volant 800, 2 lames, prix 350 euros, canton Lagnieu 01150.
✆ **06 88 60 27 71**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM
✆ **06 71 10 93 35**

SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ

POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES



ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4203)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Cause retraite, vend remorque fruitière 4 palettes. appareil à désherber + rampe hydraulique, cultivateur 11 dents, herse d'irrigation sous frondaison complète, tuyau 9M.
✆ **06 74 40 59 63**

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot

03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

26 - Vend charrue extirpateur vibro disques pulve Vicon vibrosem visgrain roues 8-3/8 R36.
✆ **04 75 31 53 88**

38 - Achète Tous Lots de CLOCHES à VACHES en Tôle acier
✆ **06 26 46 56 11**

42 - Vds broyeur de haie TM45 Ferri, tbe, 4 000€.
✆ **09 80 69 71 46 HR**

58 - Vends : - salle de traite de Laval 2 x 5 postes, pulsation électronique unité terminale, verre 60 l., 1 500 euros, - désileuse distributrice 1.5 portée, état neuf, 1 000 euros, - remorque distributrice 6 m3, bon état, 1 500 euros, - semoir maïs pneumatique à disques RAU + micro granulateur, état neuf, 4 000 euros, état neuf, - pulvérisateur Kuhn porté 18 m. hydro DPAE, CT OK 2024, 5 000 euros, - rigoleuse BE, 200 euros, -esseu 3 T. freiné, roues 11,5 x 80 x 15,3, 350 euros, - plateau 10 m., 2 essieus construction artisanale, BE, 800 euros,- jumelage Molcon 5 bras,18 x 38, 300 euros, -roues étroites 9.5 x 44, état neuf, 1 000 euros, - ratelier pendulaire avec toit, 250 euros, - 3 silos grains 300 qx, BE, 1800 euros, - 1 silo grain,400 qx, état neuf, 1500 euros. (4205)
✆ **06 06 49 04 11**

63 - Vends semoir Amazone D8-40 4 m avec cultivateur Kongskilde et son attelage BE.
✆ **04 73 71 16 05**

63 - Vends moulin à farine «toy» avec trémie BE 700euros + 4 cornardis Jourdain 5 m 7 places BE 350 euros l'un.
✆ **04 73 71 32 61 HR**

63 - ACHETE tous vêtements anciens : blouse maquignon + veste chasse + vêtement campagne et travail + veste pompier lin + vêtement noir perlé + torchons dentelle tissus anciens.
✆ **06 08 84 27 75**

69 - Cherche fumier de Bovins, même petite quantité.
✆ **06 10 43 35 81**

71 - Cse retraite vends chisel bol pailleur 17 m3, combiné pirouette Kuhn, 7,50 m, bétaillère Volvo FL614, le tout TB état.
✆ **06 07 57 55 40**

84 - 84- Vends caisse frigo 33m3, très bon état avec groupe en 380W, 1 porte latérale + 2 arrières.
✆ **06 49 59 87 21**

89 - Vends presse MD Rivière Casalis, - épareuse Rousseau, - tracteur Volvo 650, - JD 3650, - Nissan 4x4 problème injecteur (4102)
✆ **06 33 98 50 39**

Elevage

01 - Vds louve à veaux tbé marque Marchand + mamette + pièces diverses.
✆ **06 81 87 23 36**

39 - Vds griffe à traire Boumatic Flo-Star Max parfait état cause retraite
✆ **07 81 10 18 45**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous bon état 80 euros les 4.
✆ **06 89 99 42 88**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

63 - Vends camion bétail. SG2 Saviem diesel 73000 km plancher neuf cont. ok TBE.
✆ **06 81 27 84 45**

Achat-Vente

Récolte

01 - Part vds piquets acacia 1m80 excellente qualité possibilité de livraison important stock.
✆ **06 03 12 27 73**

07 - Vends foin 2023 balles rondes praire naturelle. Prix bas.
✆ **06 42 24 73 46**

26 - Donne contre frais d'annonce 2 hectares d'abricotiers à couper pour bois de chauffage.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Vds paille BR, foin PN 2023 qualité, livraison possible. Vibro 3 mètres, faucheuse débroussailleuse.
✆ **06 88 48 14 29**

42 - Vds maïs épi irrigué, environ 29 tonnes.
✆ **06 08 99 46 88**

Fourrage

69 - Vend belle paille bottes rectangulaires livraison par 10 ou 20 tonnes et foin de luzerne, et luzerne 2ème coupe, bottes rectangulaires.
✆ **04 74 00 30 70**

88 - Agri vend bon foins bal les carres anee 2023 90 euros tonnes fait fin mai venir chercher
✆ **06 37 61 86 55**

88 - Vend foin 2023 rouleaux 1,30 270kg trs bonne qualit 34-regain 1,30 325kg 32
✆ **06 83 44 06 25**

Propriété

26 - Vends propriété agricole irriguée 50ha, 1 tenant, nombreux bâtiments.
✆ **06 14 94 31 22**

69 - Viticulteur sérieux retraité propose gestion propriété viti suivi annuel, fourniture main d'oeuvre sérieuse sur région Beaujolais et Maconnais (4008)
✆ **06 10 43 35 81**



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

Jeudi 26 et vendredi 27 oct. 2023
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10 h
Tél. 06 83 20 63 65


Prix d'ensemble mâles National 2022

Élevage charolais - HBC - TGS
Gaec CADOUX
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches
Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
27, 28 et 29 octobre 2023
Vente permanente de reproducteurs
e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - https://gaeccadoux.com

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC
GAEC de BUCHELEUR
"Bas de Velle"
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10
GAEC MARÉCHAL
"Bousserain"
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10
Vendredi 27, samedi 28
et dimanche 29 octobre 2023

2 élevages Charolais HBC du Val d'Arroux vous accueillent
Vendredi 27 et samedi 28 octobre 2023
50 Reprod. mâles et femelles ttes catégories
GAEC LA CONDEMINE
71 Vendenesse/Arroux
06 23 21 95 20
GAEC PORNET JM et Guillaume
71 Digoin
06 21 06 16 60
Ttes garanties sanitaires - Prix raisonnables

42e PORTES OUVERTES
Vendredi 20 • Samedi 21 • Dimanche 22
OCTOBRE 2023
Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey
7 rue Vorriots - 21450 Jours-lès-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées

Prix d'ensemble national 2022

Présentation en exclusivité du nouveau système de contention JOURDAIN et de la nouvelle cage MARECHALLE
PRÉSENTATION DE MATÉRIEL PAR LA SAS MANIÈRE
C.R.A.I. MARÉCHALLE Simon Genetic JOURDAIN AXA CIC CHAPUIS FRÈRES


INVITATION
32e Exposition-Vente de reproducteurs

Vendredi 27 et samedi 28 octobre 2023
Présentation des produits de Ptitpierre...

1er prix d'honneur Moulins 2019
...et ceux de Palace.

Prix d'honneur Moulins 2022
Grand choix de taureaux de 18 mois
Élevage Charolais Virginie et Jean GIROUX
Goubeau du Haut - 71300 St-Bérain-sous-Sanvignes
06 81 59 12 08

PETITES ANNONCES

69 - Vends vignes cru Mâcon blanc 1 ha 70, vignes cru Beaujolais Chiroubles et Fleurie (4007)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ **06 08 22 25 90**

69 - Achète vignes mécanisables en crus Moulin à Vent, St Amour, et Beaujolais. Minimum 1 Ha.
✆ **06 10 43 35 81**

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain, haras, sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée.
✆ **06 74 47 20 20**

42 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée tel au 06.74.47.20.20
✆ **06 74 47 20 20**

Location

Agricole

34 - A louer vignes en production, cause retraite, Chardonnay, Viognier, Cabernet Sauvignon, total 6 ha, secteur Baillargues Mudaison. Domaine Dupont Fahn.
✆ **06 08 51 15 13**

73 - Cherche exploitation agricole en location dép. 01, 03, 71, 58, 42, 73, 07, 38, 26, 84, 69, 63.
✆ **06 29 66 04 32**

Divers

38 - Cherche épareuse en bon état + chiot Berger des Pyrénées de 3 mois (Labrit) + Silo à grain 5m3.
✆ **06 77 01 42 90**

58 - Vends bois de chauffage, 250 têtes de chêne, région sud Nièvre (4201)
✆ **06 89 33 87 27**

89 - Vends environ 1 050 tuiles mécaniques Montchanin, à prendre sur place, 0.80 euros l'unité (4202)
✆ **06 70 64 74 12**

Animaux

Bovin

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ **Anthony : 06 07 62 33 74, Jean-Marc : 06 07 91 98 08**

21 - Élevage Charolais inscrits vend taureaux 18M + gros veaux d'automne TGS, livraison assurée GAEC LECHENAULT FRERES
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 17 taureaux 12 à 13 mois dont 7 pour génisses, tous génotypés. FN de 105 à113. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT 105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent –La MotteTernant. (3904)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vds taureaux prêts à saillir, race Prim'Holstein, très bonne origine, TGS.
✆ **07 60 34 86 93**

58 - Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ **06 08 78 05 01**
ou 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC dont certain vêlage facile. CHARETIER - Anlézy (4103)
✆ **06 37 43 86 56**

58 - Elevage reproducteur Limousin vend génisses pour reproduction de 20 à 22 mois dont génisses SC, le tout de pères qualifiés. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (4104)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends 3 génisses 30 mois charolaises culardes, IND IBR et BVD (4206)
✆ **06 68 67 23 23**

69 - VDS reproducteurs limousins HBL, bonnes origines, docilité, IA fils de Mars, Jaurel et IO.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureaux HBC viande gabarit, vêlage facile. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4011)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Éleveur limousin vend pour la repro génisses 18-24 mois et taureaux 12-18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71**
GAEC CADOUX

Ovin

71 - Vends TB béliers 18 mois, charollais-southdown.
✆ **06 72 75 71 09**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

03 - A réserver 7 chiots bouvier bernois nés le 29-07 mère n°250269608282351 ils seront pucés/vacc N°siret 49868375400010
✆ **06 50 97 02 98**

71 - Vends 4 chiots bouvier bernois non lof, portée de 4, nés le 19/08, n° siret 833 014 582 00013, n° mère 250 269 608 516 240.
✆ **06 30 98 15 84**

Equin

63 - ACHETE chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ **06 81 21 25 20**

69 - Vends deux poneys, un mâle et une femelle, environ 18 ans, très calmes, aiment la compagnie, restés en poney club pendant 15 ans, habitués à être montés, 600 euros les deux, à venir récupérer dans le beaujolais.
✆ **06 77 61 43 02**

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

SICAREV COOP
ÉLEVEUR DE GOÛT
recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :
1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI
- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire
TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f
Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance !
Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

Des professionnels à votre service
Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de cloture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de **5 325 €HT**
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

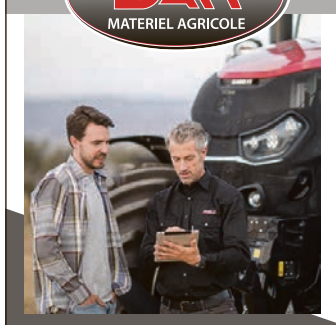
Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

73 - Formateur techniques d'élevage, CAPA, Bac Pro. Temps plein, partiel ou vacation. CFPPA Savoie
✆ **04 79 25 42 02**

73 - Formateur agroéquipement, CAPA, Bac Pro, BTSA. Temps plein, partiel ou vacation. CFPPA Savoie
✆ **04 79 25 42 02**

74 - Recherche salarié maraîcher pour production 2 hectares (légumes, fleurs, aromatiques) sur St Jean d'Aulps. Collaboration, transmission et reprise possible.
✆ **06 08 42 53 68**

89 - Recherche ouvrier agricole et viticole , 35 H en CDI (4204)
✆ **06 76 92 18 65**

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Travail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Connaissez-vous notre page Twitter ?
Regardez-nous sur YouTube

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone


ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

JASON INDUSTRIES

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social
RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
479 524 480 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28/09/2023, il résulte que - la société AB AUDIT, domiciliée 28 Rue de la Redoute 21850 ST APOLLINAIRE CEDEX, a été nommée en qualité. de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023. - la société n'est pas tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 09/12/2016. Pour avis,

AL23010121

TRANSFORMATION

EARL PIERRE ET JEAN-BAPTISTE LEBREUIL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 17 Rue Chanson Maldant –
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
433 486 073 RCS DIJON

Suivant délibérations du 22 septembre 2023, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 22 septembre 2023, sans création d'un être moral nouveau.
Le capital social et la durée n'ont pas été modifiés.
NOUVELLES MENTIONS :
DENOMINATION SOCIALE : DOMAINE JEAN-BAPTISTE LEBREUIL
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué.
GERANCE : M. Jean-Baptiste LEBREUIL demeurant 6 Rue du Docteur Guyot – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

AL23010259

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE YVES BAZIN PERE ET FILLE

EARL au capital de 431 000 €
Siège social à VILLARS-FONTAINE (21700)
2 route de la Côte de Nuits
803 655 885 RCS DIJON

L'AGE du 15/09/2023 a décidé de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée Mr Pierre-Aurélien GAY demeurant 6 Chemin en Corton – 21700 VILLARS-FONTAINE, et de remplacer à compter du 15/09/2023 la dénomination « DOMAINE YVES BAZIN PERE ET FILLE » par « DOMAINE MOË », et de modifier en conséquence les statuts.

AL23010271

MODIFICATION DU CAPITAL

SC APJ Société civile au capital de 50 401 €. Siège social : 1 B route Nationale 5, Longeault 21110 LONGEAULT PLUVAULT 881 926 406 RCS DIJON : L'AGE réunie le 06/06/2023 a décidé de réduire le capital social de 115 400 € à 50 401 € par voie de réduction du nombre de parts sociales. En conséquence, l'article relatif au capital social des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent quinze mille quatre cents euros (115 400 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante mille quatre cent un euros (50 401 euros). Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis
La Gérance

AL23010272

MODIFICATION DU CAPITAL

S.C.I. LE RICHEBOURG

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue de la Fontaine -
21700 VOSNE ROMANEE
448 097 105 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2023 a nommé en qualité de cogérante Lucie MONGEARD, demeurant à AGENCOURT (21700) 2, rue Machot, pour une durée indéterminée à compter du même jour, et a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 19 000 euros à libérer en numéraire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010275

Dominique RIEGEL
Avocat au Barreau de Strasbourg
18, rue Richard Brunck
67000 STRASBOURG

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL PHARMACIE CENTRALE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 Euros
37 route de Dijon
21110 THOREY EN PLAINE
R.C.S. DIJON 518 233 127
SIRET : 518 233 127 00019

Aux termes d'une décision de l'Associé unique en date du 10 octobre 2023,le siège social a été transféré du 2 rue Neuve à 21110 THOREY EN PLAINE au 37 route de Dijon à 21110 THOREY EN PLAINE à compter du 10 octobre 2023.
La modification résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus est la suivante :
Anciennes mentions : Siège social : 2 rue Neuve à 21110 THOREY EN PLAINE
Nouvelle mention : Siège social : 37 route de Dijon à 21110 THOREY EN PLAINE
Pour avis et insertion.

AL23010284

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FELICIANO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue des Champs -
21250 BONNENCONTRE
824 746 069 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 10/10/2023, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social et de l'étendre aux activités suivantes : le courtage en assurances, le courtage en opérations de banque et le conseil pour la gestion et les affaires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis

AL23010285

NON DISSOLUTION

MAISON EUGENE RENE

SAS au capital de 1 500 euros
Siège social : 11 avenue du 8 septembre 1944 –
LBA centre d'affaires –
21200 BEAUNE
903 883 676 RCS DIJON

L'associée unique a décidé le 15 septembre 2023, en application de l'article L.225-248 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

AL23010298

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

SCI TESSEMA. SCI au capital de 500 € porté à 22 700 €. Siège social : 4 Route de Daix – 21121 FONTAINE LES DIJON. 814 507 059 RCS DIJONL'AGE réunie le 15/09/2023 a décidé : - d'augmenter le capital social de 22 700 € par apport d'une somme en numéraire et de modifier les articles 6 et 7 des statuts à compter de ce jour. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 500 € Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 22 700 €. - de transférer le siège social du 2 Rue de Flacey – 21490 BROGNON au 4 Route de Daix – 21121 FONTAINE LES DIJON à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au GTC de DIJON.

AL23010302

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

CHAMAR

Société à responsabilité limitée
au capital de 522 000 euros
Siège social : 1 rue du Moulin
21110 MAGNY SUR TILLE
RCS : DIJON 752 164 269

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 2 janvier 2023, il a été pris acte de la démission de Madame Anne-Marie CHARPENTIER de ses fonctions de co-gérante à effet du 1er janvier 2023, et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23010303

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL ATR

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 22 rue Nationale
21170 LOSNE
533 455 556 RCS DIJON

Par décision du 25/09/2023 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Alexandre VAUDRY de ses fonctions de gérant à compter de ce même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL23010308

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

AVIS DE PUBLICITE

STUDIO PHOTOGRAPHE DIJON

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Ancien siège social :
8 rue Monge
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Nouveau siège social :
2 Place de la Réunion
21110 ROUVRES EN PLAINE
RCS DIJON 894 598 481

Aux termes des décisions de l'AGE du 25/05/2023, il résulte que :
A compter du 01/06/2023 :
Le siège social situé 8 rue Monge 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR a été transféré au 2 Place de la Réunion 21110 ROUVRES EN PLAINE.
L'article 4 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23010319

AVIS DE PUBLICITE

SCI FOXAEP IMMO

Société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
Ancien siège social :
8 Rue Monge
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Nouveau siège social :
2 Place de la Réunion
21110 ROUVRES EN PLAINE
RCS DIJON 912 261 245

Aux termes des décisions de l'AGE du 25/05/2023, il résulte que :
A compter du 01/06/2023 :
Le siège social situé 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR a été transféré au 2 Place de la Réunion 21110 ROUVRES EN PLAINE.
L'article 5 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23010320

AVIS DE PUBLICITE

PHOTOGRAPHE MARIAGE DIJON

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Ancien siège social :
8 Rue Monge
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Siège social :
2 Place de la Réunion
21110 ROUVRES EN PLAINE
RCS DIJON 912 178 498

Aux termes des décisions de l'AGE du 25/05/2023, il résulte que :
A compter du 01/06/2023 :
Le siège social situé 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
a été transféré au 2 Place de la Réunion 21110 ROUVRES EN PLAINE.
L'article 4 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23010321

AVIS DE PUBLICITE

HOLDING FOXAEP FRANCHISE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Ancien siège social :
8 rue Monge
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Siège social :
2 Place de la Réunion
21110 ROUVRES EN PLAINE
RCS DIJON 911 819 100

Aux termes des décisions de l'AGE du 25/05/2023, il résulte que :
A compter du 01/06/2023 :
Le siège social situé 8 RUE Monge 21110 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR a été transféré au 2 Place de la Réunion 21110 ROUVRES EN PLAINE.
L'article 4 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis

AL23010322

AVIS DE PUBLICITE

BABY-POP SPA BEBE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Ancien siège social :
8 Rue Monge
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Siège social :
2 Place de la Réunion
21110 ROUVRES EN PLAINE
RCS DIJON 912 140 340

Aux termes des décisions de l'AGE du 25/05/2023, il résulte que :
A compter du 01/06/2023 :
Le siège social situé 8 Rue Monge 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR a été transféré au 2 Place de la Réunion 21110 ROUVRES EN PLAIN.
L'article 4 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23010323

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES FABRIQUES

Société civile immobilière
au capital de 360 000 euros
16 Rue de Langres 52500 FAYL BILLOT
484 924 865 RCS CHAUMONT

En date du 08/10/2023, l'AGE des associés de la SCI DES FABRIQUES a décidé de transférer le siège social du 16 Rue de Langres à FAYL BILLOT (52500) au 3 bis Avenue Gounod 21000 Dijon à compter du 8/10/2023, et de modifier en conséquence l'article Siège des statuts
La Société, immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 494 924 865 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérance : Madame Corinne MERCIER et Monsieur Eddie MERCIER demeurant 3 bis Avenue Gounod 21000 DIJON

AL23010314

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI HEP

SCI HEP au capital de 1 000 €
2 rue Marcel Paupion
21000 DIJON
RCS DIJON n° 492 798 863

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/10/2023, prenant effet la 11/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue du Vieux collège 21000 DIJON. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23010331

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

S.C.E.A. LECHENEAUT PERE ET FILS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 289 653,13 €
Siège social : 14 rue des Seuillets -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
342 738 002 R.C.S. DIJON

L'AGE du 30 juin 2023 a :- pris acte de la démission de Mr Philippe LECHENEAUT de ses fonctions de cogérant de la Société avec effet au 30 juin 2023 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ; Mr Jules LECHENEAUT et Vincent LECHENEAUT continueront d'assumer seuls les fonctions de cogérants,- constaté la réduction du capital social de 289 653,13 € à 282 032,50 € par rachat et annulation de 50 parts sociales.La modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010325

TRANSFORMATION

VETERINARIUM

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 €
Siège social : 1 rue des Marconnets -
21200 BEAUNE
838 119 246 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28 septembre 2023, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «VETERINARIUM» par «TG PATRIMOINE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- la transformation de la Société en société par actions simplifiée, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 500 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Thibaut GLOAGUEN.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Thibault GLOAGEN, demeurant 45 impasse des Pierres Blanches – 21200 BEAUNE.
Pour avis
La Gérance

AL23010344

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS NUDANT AUTOMOBILES

au capital de 223 020 €
Siège social : 1 ter Rue Antoine Becquerel -
21300 CHENOVE
384 596 086 RCS DIJON

L'A.G.O.A. en date du 29/09/2023 a nommé la SAS ERIC MAERTE AUDIT - 46 Avenue Pasteur - 10000 TROYES en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société EXCO SOCODEC, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010347

MODIFICATION DU CAPITAL

GLVMC

SARL au capital de 14000 €
Siège social : 3 GRANDE RUE
21700 Nuits-Saint-Georges
522 946 300 RCS Dijon

L'AGE du 31/10/2022 a décidé de changer le capital social en le portant de 14000 euros, à 9200 euros. Mention au RCS de Dijon.

AL23010355

MODIFICATIONS

Par AGE du 07/07/2023, les associés de la société SARL GRINGOS PRODUCTION, SARL au capital de 150 000 euros, Siège social : 66 avenue du Général de Gaulle 21110 GENLIS, RCS DIJON 405 004 037, ont décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale par «GRINGOS PRODUCTIONS» et d'étendre l'objet social aux activités de stockage, d'entreposage, à la location de structures, de matériels et objets pour tous types d'évènements, à la conception, la maintenance, et toutes autres prestations nécessaires aux sites internet et à la digitalisation ; de supprimer l'activité « l'achat, la vente de tout matériel lié à tout type de musiques, sons et animations », et concernant « l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la conception, la réalisation et la distribution de tout objet ou produit auprès des professionnels liés à la décoration, le loisir créatif ou le cadeau, », de supprimer la référence « auprès des professionnels » et de modifier le libellé pour « L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la conception, la réalisation et la distribution de tout objet ou matériel, notamment destiné à la décoration, le loisir créatif ou le cadeau » et de modifier en conséquence les articles 2 et 3 des statuts. L'AGO du 07/07/2023, constatant que les mandats de la société ORCOM DIJON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Benoit DESBOIS, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, décide de ne pas désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes en remplacement des Commissaires aux Comptes non renouvelés.
Pour avis - La Gérance

AL23010357

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

O BE WINE SARL au capital de 4 000 € ayant son siège : 94 rue de la Pièce Léger 21160 MARSANNAY LA COTE - RCS DIJON 882 432 107 : L'AGE du 01/09/2023 a décidé de transférer le siège social du 94 rue de la Pièce Léger 21160 MARSANNAY LA COTE au Rue Pré Rondot 21850 SAINT APOLLINAIRE à compter du 01/09/2023. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis. La gérance

AL23010358

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DEPERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 111 21 D0004 D'UNE CENTRALEPHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE de BROGNON (21)
Par arrêté préfectoral n° 1211 du 11/09/2023, est organisée du **13/10/2023, à 09 h 00, au15/11/2023, à 17 h 00, inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 3,159 MWc sur le territoire de la commune de Brognon, déposée par la société TOTAL ENERGIES Renouvelables France.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 04 août 2022 ; est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Brognon (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie : Les lundis après-midi de 14 h 00 à 19 h 00 et les vendredis après-midi de 14 h 00 à 18 h 00
• sur un registre dématérialisé à l'adresse : http://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-de-brognon
• sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
• sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
• sur le site internet suivant : https://www.projets-environnement.gouv.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Brognon (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **15/11/2023, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de Brognon, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
projet-photovoltaique-de-brognon@mail.registre-numerique.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (**http://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaiquede-brognon**) pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Bernard VUILLOT, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public,- dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Brognon (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Vendredi 13 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Vendredi 27 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
• Mercredi 8 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
• Mercredi 15 novembre 2023 de 14 h 0 à 17 h 00
M. Philippe COLOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. MAES Sylvain
(Société TOTALENERGIES Renouvelables France)
38, avenue Françoise GIROUD
Parc Valmy
21000 DIJON
Tél. : 07 77 26 26 23
sylvain.maes @totalenergies.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales desTerritoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Brognon, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL23009869

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 16/10/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : LE VAL-LARREY : Libre - Terres
Urbanisme : RNU
3 ha 52 a 00 ca
- Le finchat: ZC-25(J)-25(K)
EPOISSES – TORCY-ET-POULIGNY : Loué – maintien du fermier
EPOISSES : Terres, prés Urbanisme : Zone A du PLU
5 ha 35 a 77 ca
- Le genetoy: AP-29 - Les pruniers: AO-53-56 - Pre lyon: AR-150[44]-152[14]
TORCY-ET-POULIGNY : Terres, prés Urbanisme : RNU
3 ha 26 a 47 ca
- Genetet: E-173-174 - Pre chaut: D-86-87 - Pre polet: E-171
SAINT-BROING-LES-MOINES : Terres, landes et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des fermiers sur les parcelles louées
20 ha 62 a 97 ca
- En anot: F-351-400 - Le chanois: C-105-309 - Les hauts champs: ZD-35(J)-35(K) - Pres ronds: D-1344 - Sur les prevotets: ZH-210[16](J)-210[16](K) - Sur praulon: ZE-13(B)-13(C)-13(D)-13(AJ)-13(AK)
- Sur venois: ZE-17
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
MAGNY-SUR-TILLE : Terres
Agriculture non biologique Urbanisme : Zone A du PLU
1 ha 61 a 48 ca
- 'Le bas des noues': ZD- 110[7]- 150[4]-151[4]- 152[5]- 153[5]- 154[6]- 155[6]- 156[6]-159[7] - 'Le grand pre': ZC- 61[35](*)- 68[34](*)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/11/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010341

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE AVENIR EVALUATION

4, Rue en Saint-Jacques,
21000 Dijon

L'AGE du 31/08/2023 du GIE Avenir Evaluation, siège 21000 Dijon, 922444286 RCS Dijon, a décidé la dissolution anticipée du GIE Avenir Evaluation à compter de 31/08/2023, a nommé liquidateur Jean-Baptiste PERION demeurant 4, rue en saint jacques 21000 Dijon pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et le contrat constitutif. Siege de liquidation : 13 rue sainte Anne 21000, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de Dijon et annexe au RCS.

AL23010332

DISSOLUTION

BRUNO BETHENOD COURTAGES - SAS en liquidation - 76 225 € - Siège social : 10 chemin des Grands Parcours Arcelot, 21310 ARCEAU - Siège de liquidation : 10 chemin des Grands Parcours Arcelot, 21310 ARCEAU - RCS DIJON 389 414 491 – AGE 30/06/2023 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Liquidateur Bruno BETHENOD, (10 Chemin des Grands Parcours Arcelot 21310 ARCEAU) - siège de la liquidation au siège social.

AL23010266

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BRUNO BETHENOD COURTAGES SAS en liquidation - 76 225 € - Siège social : 10 chemin des Grands Parcours Arcelot, 21310 ARCEAU Siège de liquidation : 10 Chemin des Grands Parcours, Arcelot 21310 ARCEAU 389 414 491 RCS DIJON - AGO au 30/06/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bruno BETHENOD, (10 chemin des Grands Parcours 21310 ARCELOT), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

AL23010267

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : ANT.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 50000 euros.
Siège social : 5 CLOS ROGER VERNET, 21370 VELARS-SUR-OUCHE.
891537128 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 11 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11 octobre 2023. Monsieur Simon DELATTRE, demeurant 5 Clos Roger Vernet 21370 Velars sur Ouche a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23010305

DISSOLUTION ANTICIPEE LES PEINTURES ISSOISES

LES PEINTURES ISSOISES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue POINSOT
21120 IS SUR TILLE
RCS DIJON 908 862 212

Le 31/08/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2023. Monsieur Laurent SILVERT demeurant 11 Rue POINSOT 21120 IS SUR TILLE est nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social.
Modification au RCS de DIJON

AL23010312

DISSOLUTION

SARL INFODIVIO

SARL au capital de 54 000 €
Siège social : 13 RUE DU CHAMP AUX PRETRES
21850 ST APOLLINAIRE
491 253 274 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 16/10/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 16/10/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Guillaume PETIT-JEAN GATE demeurant 11 rue des cottages, 21240 TALANT avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 rue des cottages 21240 TALANT adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23010354

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) du 6 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : KEOLUX,
Siège : 28E Rue Félix Tisserand – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 2 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,
Objet : Assistance informatique aux particuliers et professionnels ; Achat, vente, maintenance et réparation de tout matériel informatique ; Conseil en ressources humaines : recrutement, évaluation, accompagnement de collaborateurs et de demandeurs d'emploi ; Formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public, plus spécifiquement dans les domaines de l'informatique et du management ; Développement de logiciels.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective,
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Président : Monsieur Florian BEC demeurant 28E Rue Félix Tisserand – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES,
Directeur Général : Madame Larisa BEC demeurant 28E Rue Félix Tisserand – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL23010269

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/10/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : L'ANCIEN 21. Objet social : Restauration de type rapide. Siège social : 97 Rue de Mirande 21000 Dijon. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Président : M. FAVIER Jérémy, demeurant 12 Rue Jeanne Deroin 21800 Neuilly Crimolois. Directeurs Généraux : M. EL EUDJAMA Walid, demeurant 6 Place de la Fraternité 71670 Le Breuil. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL23010300

AVIS DE CONSTITUTION

NOPE
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue du Chaignot
21130 TRECLUN

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 11/10/2023, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NOPE
Siège : 6 rue du Chaignot - 21130 TRECLUN
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur François SCHERER, demeurant 4 Rue du Chaignot - 21130 TRECLUN
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Pour avis
La Gérance

AL23010348

AVIS DE CONSTITUTION

OWANJILA
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue du Chaignot
21130 TRECLUN

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 12/10/2023 il a été constitué civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : OWANJILA
Siège : 6 rue du Chaignot -21130 TRECLUN
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur François SCHERER, demeurant 4 Rue du Chaignot - 21130 TRECLUN
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis
La Gérance

AL23010349

NIÈVRE

// MODIFICATION

GÉRANCE

SCI LE SABOTIER, SCI au capital de 1000€, Siège social: 63 route des Marceaux, 58370 Villapourçon, 793 605 056 RCS Nevers. Aux termes de l'AG du 15/12/2022 il a été décidé de mettre fin aux fonctions de gérant de : M. Bakker Marien et Mme de Vent Carla à compter du 15/12/2022. Les modifications seront effectuées au RCS de Nevers. Les gérants Lemke Arjan et Loopuyt Elisabeth.

AL23010257

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL P.S. BOUCHIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 €
Ancien siège social : Place des Fusillés – 58260 LA MACHINE
Nouveau siège social : 19, rue Jean-Baptiste Mâchecourt
58260 LA MACHINE
498 602 366 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du Gérant du 28/09/2023 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
* Ancienne mention : Place des Fusillés – 58260 LA MACHINE
* Nouvelle mention : 19, rue Jean-Baptiste Mâchecourt - 58260 LA MACHINE

AL23010261

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI CONVENT DE BONHOME

Société civile
Siège social : Château de Fonfaye,
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
Capital social : 880.000 euros
SIREN 793 340 704 RCS de NEVERS

Par PV d'AGE en date du 20 mars 2020 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Claude-Henri CONVENT, en qualité de gérant, demeurant au LUXEMBOURG, BOURGLINSTER 1 rue de Gonderange - 6161, et de Madame Sophie CONVENT en qualité de cogérant, demeurant en Belgique, KRAAINEM (1950) 12 avenue des Tourterelles, à compter du 20 mars 2020 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bernardus CONVENT, décédé.
Mention au RCS de NEVERS.
Pour avis, le gérant.

AL23010316

NOMINATION DE GÉRANT

Aux termes d'un procès-verbal du 5/10/2023 des décisions de la collectivité des associés de la SCI LA PECHERIE, au capital de 30.642,25 euros, dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 21 rue Charles Floquet, immatriculée au RCS de NEVERS sous le N° 348 694 886,
Il a été nommé comme unique gérant : Mr Stéphane RENAULT-MARTIN, époux de Mme BEAUJARD-SALMON Dominique, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 3 rue Chollet, pour une durée illimitée en remplacement de Mme Yolande MARTIN Née MOREUX, décédée en date du 20/2/2021.En conséquence la société est gérée à compter du 20/2/2011 par Mr Stéphane RENAULT-MARTIN.
POUR AVIS
Le Gérant.

AL23010324

SIGMA PROPHONE

SAS au capital de 1000€
41 RUE ST JACQUES, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
914 752 571 RCS Nevers

L'AGE a décidé, le 01/08/2023, de transférer le siège social de la société, le 01/08/2023 au 12 RUE DE LA SAINT AGNAN, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Mention au RCS de Nevers

AL23010329

MODIFICATIONS DES STATUTS

Suivant procès-verbal des décisions de la collectivité des associés en date du 7 septembre 2023 :
1) le siège social de la SCI LE MOUSSARD, au capital de 304,90 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 421 296 344, qui était à SAINT MARTIN SUR NOHAIN (Nièvre) Les Moussards, 58150 POUILLY SUR LOIRE, a été transféré à MARZY (58180) 21 C route de Saint-Baudière, à compter du 7/9/2023.
2) Il a été nommé comme co-gérantes de cette société, a) Mme Séverine FOURNIER née LAVALLEE, dt à COSNE COURS SUR LOIRE, 21 rue Charles Floquet b) Mme Claire LAVALLEE, dt à MARZY (Nièvre) 21 C route de Saint-Baudière pour une durée illimitée, à compter du 7/9/2023 en remplacement de Mr Georges LAVALLEE, décédé.
Les statuts seront modifiés en conséquence au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Les co-gérantes.

AL23010338

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AJPB BATIMENT

SARL au capital de 5.000,00 €
Siège social : 5 rue Étienne Dolet
93100 Montreuil
SIREN 881 588 800 RCS BOBIGNY

Suivant délibération de l'A.G.E. en date du 1/08/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Impasse de la Forêt «Les Potiers» 58350 Saint-Malo-en-Donziois. Gérant: André JUQUIN, demeurant 5 Rue Étienne Dolet 93100 Montreuil. La société sera ré-immatriculée au RCS de Nevers.

AL23010361

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à LA MACHINE (58) du 28/09/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 06/10/2023, Dossier 2023 00019942 référence 5804P01 2023 A 00640, la société VAILLANT AUTO, SARL au capital de 8 000 € ayant son siège social à LA MACHINE (58) - 19, rue Jean-Baptiste Mâchecourt, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 792 082 000 a cédé à la société SARL P.S. BOUCHIER, SARL au capital de 3 000 € ayant son siège social à LA MACHINE (58) - Place des Fusillés, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 498 602 366, un fonds de commerce de garage, mécanique, carrosserie, tôlerie, entretien de tous véhicules, engins (agricoles ou autres, motocycles, cycles) sis et exploité à LA MACHINE (58) - 19, rue Jean-Baptiste Mâchecourt, moyennant le prix de 55 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 28 septembre 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise à NEVERS (58) - 3, rue Vauban.

AL23010260

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 02 octobre 2023, enregistré par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 sous les mentions : Dossier 2023 00019957, référence 5804P01 2023 A 00641, la Société B&B, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est à SAINT-ELOI (58000) - Moulin du Cholet et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 351 995 550,
A CEDE
A la Société JAP NEVERS, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est à BOURGES (18000) - 10 Rue Jacques Coeur et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 978 033 355,
Un fonds de commerce de vente de prêt à porter féminin et retouches (en sous-traitance) négoce d'accessoires pour l'habillement sis et exploité 71 Rue François Mitterrand 58000 NEVERS,
Moyennant le prix de deux cent quatre vingt mille euros (280 000 €).
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 02 octobre 2023.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du Cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58000) – 3 Rue Vauban.

AL23010309

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 28 septembre 2023, enregistré au SIE de NEVERS le 9 octobre 2023, dossier 2023 00020028, référence 5804P01 2023 A 00649, la société ETS MORIN, SARL au capital de 7.622,45 €, siège social 5 rue Jean Marie Thevenin Château-Chinon 58120 CHATEAU-CHINON, 383 564 564 RCS NEVERS, a vendu à la société MORVAN PATRIMOINE, SAS au capital de 10.000 €, siège social 5 rue Jean Marie Thevenin 58120 CHATEAU-CHINON, 953 596 517 RCS NEVERS, le fonds de commerce consistant en l'activité d'agent immobilier exploité 5 rue Jean Marie Thevenin Château-Chinon 58120 CHATEAU-CHINON, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 383 564 564, moyennant le prix de 25.000 € s'appliquant aux éléments incorporels et droit au bail.
Entrée en jouissance : 01/10/2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au lieu du fonds vendu.
Pour avis.

AL23010340

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 octobre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ALPHA TRANSPORTS**.4 Impasse des Taupières 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 889 070 744.Activité : Transports routiers de fret interurbains.Jugement prononçant la liquidation judiciaire avec une poursuite d'activité du 17/10/2023. Désignant en qualité de liquidateur judiciaire la Scp Olivier Zanni 34, rue d'Auron - 18000 Bourges. Maintien la SELARL AJRS en la personne de Maître Thibaut MARTINAT, Administrateur judiciaire, 3, avenue de Madrid - 92220 Neuilly-sur-Seine, pendant toute la durée de la poursuite d'activité.

AL23010286

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 octobre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EURL DU MANOIR**.Manoir de Reugny Dompierre-sur-Héry 58420 Beaulieu.RCS Greffe de Nevers 833 090 475.Activité : Activités de soutien aux cultures.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 09 Avril 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010287

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 octobre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EXPERT CANALISATION NIEVRE**.1 Rue de Langle 58400 Chaulgnes.RCS Greffe de Nevers 899 266 902.Activité : Nettoyage courant des bâtiments.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Mars 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010288

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 octobre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PRO-DECO**.4 Rue du Colonel Jeanpierre 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 850 102 617.Activité : Travaux de peinture et vitrerie.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Avril 2022 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010289

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 octobre 2023.**GIRARD ANTHONY, ROBERT, ROLAND**.place de la Résistance le Bourg 58230 Planchez.RCS Greffe de Nevers 814 303 798.Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.Jugement prononçant la liquidation judiciaire en application des dispositions des articles L 681-2-II et L 681-2-III du Code de commerce sur le patrimoine professionnel et personnel, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010290

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 octobre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SASU MARIE**.59 Rue de Nièvre 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 813 853 306.Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23010291

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce AL22001491 concernant la société **SCI AMELYS** parue le 08/04/2022 dans TERRE DE BOURGOGNE, il fallait lire :
A ete nomme liquidateur Mme Sylvie Liégard pour la SCI AMELYS
en lieu et place de
A était nomme liquidateur SCI AMELYS.
Le reste est sans changement.

AL23010310

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N°2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 7 juin 2022 Monsieur Alain PROT a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre) 24 rue Marié-Davy, le 22 août2023 et d'un acte de notoriété du 13 septembre 2023 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sas aisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010352

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI JADE

Société civile en liquidation
Au capital de 1 600 euros
Siège social : 77/79 rue Waldeck Rousseau
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
Siège de liquidation : 7, Rue du Stade
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
522 504 539 RCS NEVERS

Le 31.08.2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010318

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale de la société DU TILLEUL, SCI au capital de 1000 €, RCS NEVERS n° 821 035 599, réunie le 30 septembre 2023 à NEUVY SUR LOIRE, 15 Quai de la Loire, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, a mis fin au mandat de liquidateur de M. Jean GUILLEMIN et a prononcé la clôture de la liquidation à cette date. Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis : Jean GUILLEMIN

AL23010351

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS.
Dénomination : Nearvan.
Siège : 2 Rue Des Tuileries 58440 MYENNES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Capital : dix mille euros (10 000,00 euros).
Objet : la location à fins touristiques de véhicule et de van aménagé, notamment électrique ; La création, le développement et l'organisation de parcours touristiques à thèmes sur mesure, notamment en van aménagé ; La conception, le développement et la maintenance d'applications mobiles et. web en lien avec les activités susmentionnées ; l'installation en sous-traitance et la gestion de bornes de recharge électriques en lien avec les activités susmentionnés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Yohan Lasalle demeurant 2 Rue Des Tuileries 58440 MYENNES

AL23010092

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 octobre 2023, à Germenay.
Dénomination : HYM JEAN-CHRISTOPHE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 2 Village de Cray, 58800 Germenay.
Objet : La Post-Production de films cinématographiques et de vidéo.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : statutaire.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE HYM 2 VILLAGE DE CRAY 58800 Germenay.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL23010270

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/10/2023, il a été constitué une société:
Forme : Groupements agricoles d'exploitation en commun
Dénomination sociale : LA FERME DE CIGOGNE
Siège social : Cigogne 58160 LA FERMETE
Capital : 7 500 euros
Objet social : Exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les membres associés
Gérance : M. François BLONDON, demeurant 8 rue Victor Hugo 58270 Saint-Benin-d'Azy et M. Raphaël SOTTY demeurant 52 route de Bourgogne 58000 Saint Eloi
Agrément des cessions de parts sociales : Toute cession de parts entre membres associés est libre lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession de parts, même entre membres associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres membres associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010278

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS MENUISERIE LEMAITRE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 10 000 €
Siège social : 16 bis, rue de Pont - 58170 LUZY
Objet social : Menuiserie intérieure et extérieure - Charpente, couverture - Extensions en ossature bois - Isolation extérieure bois - Fabrication et pose de portes, fenêtres, volets, portails, auvents (bois, alu et PVC)
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : SARL LAMOUREUX ET MAIZIERES sise à LUZY (58) - rue de Pont (835 401 936 RCS NEVERS)
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL23010330

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13/10/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : ATRIA
Capital social : 20 000 euros
Siège social : 21 Boulevard de la République 58000 NEVERS
Objet : la vente et installation de cuisine, salle de bain, dressing et plus généralement d'agencement complet des pièces de vie,
Président : M. Nicolas BERHAULT demeurant Impasse Caillat 58180 MARZY
Directeur général : M. Grégory BRISSET demeurant 11 rue Francis Bar 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL23010350

SELARL Sylvie LELIEVRE,

MAISON TOVE

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Julie GOGUELAT, notaire à AVALLON (89), en date du 14 octobre 2023.
Dénomination : MAISON TOVE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : CHAUMARD (58120), 109 route des Quatre Vents.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 240.000,00 euros
Montant des apports en numéraire : Néant.
Montant des apports en nature : 240.000,00 euros.
Gérants :
M. Jan Jaap VAN DER WAL, demeurant à ANTWERPEN 2018 (BELGIQUE) Cuylitsstraat 27.Mme Eva Joana DUIJVESTEIN, demeurant à ANTWERPEN 2018 (BELGIQUE) Cuylitsstraat 27.Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.
Le Notaire

AL23010367

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

HCR

Société par Actions Simplifiée
à associée unique
Au capital de 1 000 Euros
Siège social
25, Rue de l'Yonne 89470 MONETEAU

ANNONCES LÉGALES

919 341 115 RCS AUXERRE

Suite aux décisions extraordinaires prises par l'associée unique en date du 26 septembre 2023, le capital social a été porté à 31 000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis, le représentant légal.

AL23010139

NON DISSOLUTION

SARL PROFILAE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
SIEGE SOCIAL : 60 RUE DE LA NOUE
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE852 123 066.

Aux termes d'une délibération en date du 30Octobre 2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23010197

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

AQUA SERVICES FLUVIAL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue du Port au Vin,
89100 GRON
903 779 023 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. Le Président.

AL23010249

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IGEM

Société Civile Immobilière
RCS VERSAILLES 920400074
Capital de 1.000€
Ancien siège social : CROISSY SUR SEINE (78290),
1 rue du 8 Mai 1945
Nouveau siège social : ORMOY (89400),
1 rue des Prés

lAux termes d'une assemblée générale des associés en date du 22 juillet 2023, le siège social de la SCI «IGEM» a été transféré de CROISSY SUR SEINE (78290), 1 rue du 8 Mai 1945 à ORMOY (89400), 1 rue des Prés, et ce à compter du 22 juillet 2023. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis Me Florence MERLET Notaire à SEIGNELAY (89250).

AL23010258

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SMC

SAS au capital de 5000 €
Siège Social : 7 ROUTE DE PARIS
89140 PONT SUR YONNE
831375720 RCS de SENS

Le président, en date du 01/07/2023, a décidé de transférer le siège social au 6 ROUTE DE PARIS 89140 PONT SUR YONNE, à compter du 01/07/2023.
Mention au RCS de SENS

AL23010263

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI TITEMAE

Société civile
au capital de 156 000 euros
Siège social : 27 AV GENERAL LECLERC
89140 PONT SUR YONNE
483 625 406 RCS SENS

Suite au décès de Madame Horia SLIMANI, associée gérante de la Société, survenu le 4 novembre 2022, l'associé survivant et les héritiers de la défunte se sont réunis en date du 28 septembre 2023 afin de constater par un acte unanime la transmission par décès ; non soumise à agrément préalable en vertu de l'article 15 des statuts ; des parts sociales de Madame Horia SLIMANI à ses héritiers. Madame Elodie DE CASTRO, Madame Maëva VANIER, Monsieur Tihoni VANIER et Monsieur Téva VANIER deviennent associés de la Société.
Aux termes de cet acte unanime, il a également été décidé de nommer les nouveaux gérants : Monsieur Fabrice VANIER, demeurant 29 avenue de la Plage 85160 SAINT JEAN DE MONTS, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Horia SLIMANI, décédée le 4 novembre 2022.
Madame Maëva VANIER, demeurant 19 rue Jan et Joël MARTEL 85710 BOIS DE CENE, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Horia SLIMANI, décédée le 4 novembre 2022.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis : La Gérance

AL23010268

Notaire

AUGMENTATION DU CAPITAL

HOLDING THOUARD DOMINIQUE

Société civile au capital de 265.100,00 €
Siège social : DOMECY SUR CURE (89450)
11 chemin des Eaux bues - Usy
N° RCS : 949 190 417

Aux termes d'un acte reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON en date du 20 septembre 2023, il a été décidé d'augmenter le capital par voie d'apport en nature (une maison située à VEZELAY (89450) 14 Place du Champ de Foire cadastrée section AB n°453). Cet apport en nature a été évalué à la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000 euros).
Pour la rémunération des apports ainsi effectués, il a été créé 300 parts nouvelles de 100,00€ chacune numérotées de 2652 à 2951 inclus.
Ainsi le capital social est désormais de 295.100 euros divisé en 2.951 parts de 100,00 euros chacune.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.
Pour avis,
La Notaire

AL23010274

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFORMATION

SAINT GERVAIS

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 6 bis avenue Jean Jaurès
et 2 rue de Sparre -
89000 AUXERRE
520 517 996 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 2 octobre 2023, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 4 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Claude TREMAUD.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ :
Madame Claude TREMAUD, demeurant La Croix Blanche – Chemin de Migé – 89580 COULANGES LA VINEUSE.
Aux termes de ces mêmes décisions , l'associée unique a décidé :
- de modifier l'objet social de la manière suivante : « Prestations de service et conseil dans le secteur des pharmacies ; prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; placements financiers » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 6 bis avenue Jean Jaurès et 2 rue de Sparre - 89000 AUXERRE à La Croix Blanche – Chemin de Migé – 89580 COULANGES LA VINEUSE, à compter du 2 octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23010277

S.E.L.A.R.L. CABINET JURIDIQUE LALANDE ET ASSOCIES
AVOCATS INSCRITS
AU BARREAU DE SAINTES
5 Rue des Boucheries
17130 MONTENDRE

AVIS DE PUBLICITE

AGCF

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 51 Route de Toussac
89290 CHAMPS SUR YONNE
824 814 099 RCS AUXERRE

I. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2023, Monsieur Loïc COULON demeurant Aillant-sur-Tholon, 62 rue de la Mothe - 89110 MONTHOLON, et Monsieur Sébastien RAOUT demeurant Volgre, 10 route de Villiers - 89710 MONTHOLON, ont été nommés en qualité de gérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur François RICHARD.
II. Aux termes d'une délibération en date du 29 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale AGCF par SEBLO 89 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social du 51 Route de Toussac - 89290 CHAMPS SUR YONNE au 4 rue de Vieux Poux - 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
La Société, constituée pour une durée de 99 années à compter du 10 janvier 2017, a pour objet social :
- l'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit,
- l'administration, la gestion et la location par tous moyens directs ou indirects du patrimoine social,
- la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, étant ici précisé que la société peut se porter caution hypothécaire à titre gratuit et occasionnelle uniquement en garantie du financement d'un droit démembré, dont l'autre droit est acquis par la société bénéficiaire de la caution,
- l'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, sans pour autant que ces opérations soient analysées comme des actes de commerce et ne portent atteinte au caractère civil de la société,
- l'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers, dans les conditions prévues aux présents statuts, et un capital de 1.000 euros, composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis
La Gérance

AL23010279

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SVF

Société par actions simplifiée
au capital de 2 477 000 euros
Siège social : 17 avenue de la Gare -
89270 VERMENTON
948 139 308 RCS AUXERRE

Les associés par décisions du 10/10/2023, ont décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de négoce de pellets, de négoce de vins et généralement de toute boisson alcoolisée ou non, de production d'énergie électrique renouvelable, d'épicerie fine, et de négoce de matériels et produits d'aménagement extérieur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale SVF par KRISTALL AGRI et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de nommer en qualité de directeur général, Monsieur Ludovic DELAGE, demeurant à SACY (89270) 3 chemin des Fossés, pour une durée de 5 exercices sociaux. Pour avis

AL23010292

MODIFICATION DU CAPITAL

SVF

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 avenue de la Gare -
89270 VERMENTON
948 139 308 RCS AUXERRE

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25/07/2023, du certificat des fonds établi le 5 octobre 2023 par la banque CREDIT AGRICOLE, agence de Beaune, du certificat délivré le 2 octobre 2023 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, du procès-verbal des décisions du Président du 10 octobre 2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital a été augmenté d'un montant de 2 475 000 euros par émission de 2 475 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 2 000 euros à 2 477 000 euros.
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 2 000 euros
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 2 477 000 euros
Pour avis
Le Président

AL23010293

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GEBAT CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 170 000 euros
Siège social : 16 Rue de Rome -
89470 MONETEAU
422 791 137 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 29 septembre 2023, il résulte que la Société CEC - domiciliée 3 Allée des Corvées – 21240 TALANT a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société AUCAP , pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029 ; il n'y a pas lieu de remplacer la société HD AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant.

AL23010306

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GAEC COLLOT - CHESNET

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
agréé le 9 février 1994
Société civile au capital de 219 600,00 euros
Siège social : les Gauthiers -
89130 MEZILLES
394 756 126 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2023 a décidé d'ajouter à l'objet de la société, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments.
Pour avis, la gérance.

AL23010313

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination Sociale : SARL ADM.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 2 500,00 €. Siège social : SAINT-ETIENNE (Loire) 3B, Rue Emile Deschanel.
R.C.S : SAINT-ETIENNE 794 611 178.
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 9 Juin 2023 : il a été constaté le transfert du siège de la Société à CHARNY OREE DE PUISAYE (Yonne) ZA Côte-Renard, Villefranche Saint Phal et ce à compter du 9 Juin 2023. L'inscription modificative et le dépôt seront requis au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis, la Gérance.

AL23010315

MODIFICATIONS

Le 10.10.2023, les associés de la SCP d'avocats P. BAZIN - E. PERSENOT-LOUIS - C. SIGNORET - B. CARLO VIGOUROUX, au capital de 30.000euros, siège social à AUXERRE (89000) 7, rue Alexandre Marie, 488 037 920 RCS AUXERRE a réduit le capital par annulation des 1.000 parts rachetées, a modifié la dénomination sociale et a constaté la cessation des fonctions d'un gérant. ANCIENNES MENTION PUBLIEES : capital : 30.000euros - Dénomination sociale : P. BAZIN - E. PERSENOT-LOUIS - C. SIGNORET - B. CARLO VIGOUROUX ; Gérants : Me Christelle SIGNORET - 9, rue Notre Dame de la d'Hors - 89000 AUXERRE, Me Evelyne PERSENOT - 14, rue Haute Moquette - 89000 AUXERRE et Me Béatrice CARLO VIGOUROUX - 21, rue du Pressoir - 89240 LINDRY. NOUVELLES MENTIONS : capital : 20.000 euros ; Dénomination sociale P. BAZIN - E. PERSENOT-LOUIS - C. SIGNORET ; Gérants : Me Christelle SIGNORET - 9, rue Notre Dame de la d'Hors - 89000 AUXERRE et Me Evelyne PERSENOT - 14, rue Haute Moquette - 89000 AUXERRE.

AL23010327

KPMG Avocats

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

C.P.A. IMMO Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros Siège social :83 Rue du Pont 89000 AUXERRE 529 784 746 RCS AUXERRE Le 05/10/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 83 au 112 Rue du Pont 89000 AUXERRE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23010328

FIDUCIAL SOFIRAL

NON DISSOLUTION

GRJ COIFFURE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
6 avenue de St Georges
89000 AUXERRE
853 839 140 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010335

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : FRANCOIS PERETTI.
Forme : SARL.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 26 Route des Brûleries, 89500 ARMEAU.
910134626 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1 septembre 2023, de transférer le siège social à 6 Rue Noël Leboultz, 89500 CHAUMOT.
L'article 4 Siège social des statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23010342

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : EURL GIULIA MACHABERT.
Forme : SARL.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 26 Route des Brûleries, 89500 ARMEAU.
910135524 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1 septembre 2023, de transférer le siège social à 6 Rue Noël Leboultz, 89500 CHAUMOT.
L'article quatre (4) des statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23010343

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES 5 DELAMOUR

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 4 RTE DE MEZILLES
89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎT
RCS AUXERRE 901151613

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/10/2023 , il a été décidé de transférer le siège social au 20 avenue des lilas 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE à compter du 02/10/2023.
Modification au RCS de AUXERRE.

AL23010365

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Le 30.9.2023, l'associé unique de la SAS COIFFURE JOVINIENNE, au capital de 22.867,35euros, siège social à AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye, 411 294 200 RCS AUXERRE a fait apport à titre de fusion à ROUSSEAU SAS au capital de 7.622,45euros, siège social à AUXERRE (89000) 5, place du MI Leclerc, 334 042 694 RCS AUXERRE, sur la base des comptes du 30.9.2022 de la totalité de son actif évalué à 242.961euros, à charge de payer la totalité de son passif évalué à 25.271euros, soit un actif net de 217.690 euros. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, réalisées par COIFFURE JOVINIENNE entre la date ci-dessus et celle de la réalisation définitive de la fusion, seraient considérées comme faites pour le compte de ROUSSEAU SAS. Pour rémunérer cet apport, l'associé unique de ROUSSEAU SAS le 30.9.2023 a décidé d'augmenter son capital de 28.934,82euros par l'émission de 1.898 actions nouvelles de 15,2449euros, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique COIFFURE JOVINIENNE, à raison de 100 actions de ROUSSEAU SAS pour 79 actions de COIFFURE JOVINIENNE. La prime globale de fusion est de 188.755,18euros. La fusion est devenue définitive le 30.9.2022, date de la décision de l'associé unique de ROUSSEAU SAS approuvant la fusion. ROUSSEAU SAS a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1.10.2022. COIFFURE JOVINIENNE a été dissoute de plein droit, sans liquidation. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : capital : 7.622,45 euros - NOUVELLE MENTION : Capital : 36.557,27 euros

AL23010296

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Par acte SSP du 27/09/2023,
La société NEWORCH, société par actions simplifiée au capital de 13.000.000 Euros, dont le siège social est situé ZAC Saint Antoine - 200 Avenue des Tamaris - 34130 SAINT AUNES, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 882 808 587,a confié à Madame Laila ROLLAND, agissant au nom et pour le compte de la société ORCH AUXERRE, société par actions simplifiée au capital de 25.000 Euros dont le siège social est situé ZAC Des Macherins, 22 Rue de Londres, 89470 MONETEAU, en cours d'immatriculation au RCS d'AUXERRE, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de « Vente au détail, par exploitation directe ou indirecte, de vêtements, chaussures ou accessoires pour enfants, puériculture » sous l'enseigne « ORCHESTRA » situé à ZAC Des Macherins, 22 Rue de Londres, MONETEAU (89470),à compter du 1er octobre 2023 pour se terminer le 30 novembre 2024, de plein droit, sans tacite reconduction sauf décision contraire de l'une ou l'autre des parties

AL23010326

JURIPROVENCE AVOCATS Fiscalité & Entreprises

Véronique GUERRE - Avocat
Pôle d'activités - 100 rue Victor Baltard
13290 AIX EN PROVENCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 01/08/2023 à SENS, enregistré au SDE de AUXERRE 1, le 09/10/2023, Dossier no 2023 00047471, Référence 8904P01 2023 A 01736 MASSON MARINE, SAS au capital de 40000 euros, ayant son siège social 5 RUE HENRI CAVALLIER 89100 Saint-Denis, 485 090 302 RCS de SensA cédé à MASSON SERVICE, SAS au capital de 5000 euros, ayant son siège social 5 RUE HENRI CAVALLIER 89100 Saint-Denis, 977 494 590 RCS de Sens, La branche d'activités des prestations de service clients (SAV, assemblage, réparation) et autres fonctions supports (supply-chain, bureau d'études, admin.) comprenant les activités de Logistique, conditionnement, Réparation et vente de tous types de pièces détachées utilisées dans l'industrie navale, ainsi que tous les services liés à cette activité, Assistance technique et engineering (design, développement, étude), Formation, exploité 5 rue Henri Cavallier 89100 Saint-Denis, moyennant le prix de 5000 euros.La date d'entrée en jouissance : 01/08/2023.Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse de la branche d'activité cédée, soit 5 rue Henri Cavallier, 89100 SAINT DENIS LES SENS.

AL23010359

JURIPROVENCE AVOCATS Fiscalité & Entreprises

Véronique GUERRE - Avocat
Pôle d'activités - 100 rue Victor Baltard
13290 AIX EN PROVENCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 01/08/2023 à SENS, enregistré au SDE de AUXERRE 1, le 09/10/2023, Dossier no 2023 00047473, Référence 8904P01 2023 A 01735 MASSON MARINE, SAS au capital de 40000 euros, ayant son siège social 5 RUE HENRI CAVALLIER 89100 Saint-Denis, 485 090 302 RCS de Sens A cédé à MASSON PRODUCTION, SAS au capital de 25000 euros, ayant son siège social 5 RUE HENRI CAVALLIER 89100 Saint-Denis, 977 496 124 RCS de Sens, la branche d'activité fabrication et la réalisation de systèmes de tous ensembles mécaniques destinés aux transmissions terrestres ou marines (boite de vitesse, inverseurs-réducteurs, ou embrayeurs-réducteurs, hélices et en général tous engrenages et systèmes de propulsion) ; fabrication d'engrenages, réducteurs, arbres de transmission, exploitée 5 Rue Henri Cavallier 89100 Saint-Denis, moyennant le prix de 10000 euros. La date d'entrée en jouissance : 01/08/2023.Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse de la branche d'activité cédée, soit 5 rue Henri Cavallier, 89100 SAINT DENIS LES SENS.

AL23010360

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HYRIS

SCI en liquidation
au capital de 304,90 €
Siège social et de liquidation
25 Rue de la Montagne
Hameau de Vieux Champs
89113 CHARBUY
423 074 665 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 31/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Patricia DEVILLEZ, demeurant 25 Rue de la Montagne Hameau de Vieux Champs 89113 CHARBUY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 25 Rue de la Montagne Hameau de Vieux Champs 89113 CHARBUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis -Le Liquidateur

AL23010090

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HYRIS

SCI en liquidation
Au capital de 304,90 euros
Siège social et de liquidation
25 Rue de la Montagne
Hameau de Vieux Champs
89113 CHARBUY
423 074 665 RCS AUXERRE

L'AGO réunie le 26/07/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Patricia DEVILLEZ, demeurant 25 Rue de la Montagne Hameau de Vieux Champs 89113 CHARBUY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/05/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis -Le Liquidateur

AL23010091

GROUPE ALTUS EXPERTISES - CONSEILS - AUDITS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI INAISE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège de liquidation : 15 Rue Landrecies,
89600 SAINT FLORENTIN
877 498 543 RCS AUXERRE

L'AGE du 30/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter au 30/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique DESPONS, demeurant 8 Rue du Faubourg Saint Martin, 89600 SAINT FLORENTIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue de Landrecies, 89600 SAINT FLORENTIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010282

GROUPE ALTUS EXPERTISES - CONSEILS - AUDITS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI INAISE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège de liquidation : 15 Rue Landrecies,
89600 SAINT FLORENTIN
877 498 543 RCS AUXERRE.

L'AG du réunie le 30/09/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique DESPONS, demeurant 8 Rue du Faubourg Saint Martin, 89600 SAINT FLORENTIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010276

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA PYRAMIDE

Société civile immobilière en cours de liquidation
Au capital de 760,00 euros
Siège social et siège de la liquidation :
6 allée de Gascogne
89000 AUXERRE
445 106 701 RCS AUXERRE
Liquidatrice : Mme Marie-Christine FAUCONNET
demeurant 6 allée de Gascogne
89000 AUXERRE

Aux termes des délibérations en date du 27 septembre 2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur

AL23010283

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

Le 30.9.2023, l'associé unique de la SAS COIFFURE JOVINIENNE, au capital de 22.867,35 euros, siège social à AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye, 411 294 200 RCS AUXERRE a approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société par ROUSSEAU SAS au capital de 7.622,45euros, siège social à AUXERRE (89000) 5, place du MI Leclerc, 334 042 694 RCS AUXERRE. L'associé unique a, en conséquence, décidé sa dissolution anticipée, sans liquidation, son passif étant entièrement pris en charge par ROUSSEAU SAS et les actions échangées à raison de 79 actions de COIFFURE JOVINIENNE pour 100 actions de ROUSSEAU SAS. L'associé unique de ROUSSEAU, le 30.9.2023 a approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement son capital, la fusion et la dissolution définitive de COIFFURE JOVINIENNE sont devenues définitives à cette date.

AL23010295

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : L ECHOPPE.
Forme : SARL
Capital social : 7 622,45 euros.
Siège social : 10 Grande Rue - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE.
323 984 476 RCS SENS.
Aux termes de l'AGE en date du 24 juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 juin 2023.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Elie François BONADEI, demeurant 1 Rue Lamartine - Parc Lamartine - Bâtiment A - 83400 HYERES a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

AL23010339

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de commerce de Rouen du 10/10/2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS AVENEL S.A.S. (SAS) Hôtel d'Entreprises du Tonnerrois** atelier n°3 zone industrielle terres de Soulangy 89700 Tonnerre (travaux d'installations électriques) RCS ROUEN 670500560. Désignant, Administrateurs judiciaires : SELARL FHBX, mission conduite par Mes Hélène BOURBOULOUX et Nathalie LEBOUCHER, 60, avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen, et SELARL AJAssociés, mission conduite par Me Hervé COUSTANS - 103, rue Martainville 76000 Rouen, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : Me Béatrice PASCUAL - 10, rue de la Poterne 76000 Rouen et SELARL CHARLENE LOUVEAU, mission conduite par Me Charlène LOUVEAU, 21 bis, rue de Buffon 76000 Rouen ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010317

YNOVAE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : 3 Allée de Passy
89510 VERON
RCS SENS 775 718 463

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la Coopérative YNOVAE sont convoqués en Assemblées de Section afin d'élire des délégués à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.
Calendrier des Assemblées de Section 2023 :
- Pour la ZONE NORD, le mardi 7 novembre 2023 à 9h00, salle des fêtes de VILLEPERROT – 1, rue Abreuvoir – 89140 VILLEPERROT.
- Pour la ZONE OUEST, le mercredi 8 novembre 2023 à 9h00, salle des fêtes de CHAMPVALLON – 54 rue Montégros – 89710 CHAMPVALLON.
- Pour la ZONE EST, le jeudi 9 novembre 2023 à 9h00, salle des fêtes de LIGNY LE CHATEL – 8, rue du Château – 89144 LIGNY LE CHATEL.

Ordre du jour des Assemblées de Section :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2022.
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 8 décembre 2023 dont la convocation est ci-dessous.
- Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 8 décembre 2023.
- Questions diverses.

CONVOCATION A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu le vendredi 8 décembre à 11h00 au cinéma Confluence de SENS - Place Jean-Pierre Pincemin – 89100 SENS.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 1er décembre 2022.
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022-2023 et sur la gestion du Groupe YNOVAE.
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2023.
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés.
- Approbation des comptes.
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2022-2023.
- Affectation des réserves obligatoires.
- Affectation de l'excédent net répartissable.
- Constatation de la variation du Capital Social.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du commissaire aux comptes FNR REVI COOP BFC.
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.
- Fixation du budget formation des administrateurs.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social : des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Laurent PONCET

AL23010304

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHABLIS - fonds occupé en partie - vigne en AOC Petit Chablis/Chablis et bois-taillis - 74 a 57 ca - Champs du moulin: YO-5 - Le dessus des vaucornots: P-66 - Revers de la grande vallee: YN-53 - zonage : zones Aaoc et N du PLU
COLLAN - fonds occupé en partie - terre à planter et vigne en AOC Chablis et bois-taillis - 1 ha 88 a 80 ca - La grosse panse: C-413 - Le champ ferme: ZH-228[155] - Le patis: C-684-709-710 - Les renes: A-521 - Vau clairon: D-1316(J)-1316(K) - zonage : RNU
FLEYS - fonds occupé en partie - vigne en AOC Chablis et bois-taillis - 1 ha 24 a 67 ca - Bois de veaumacon: C-486 - La petite savetiere: ZM-106[165] - Sur la cote: B-694-712-1579[723]-1583[730] - Veau renard: ZN-30 - Veaulorge: ZM-72[115] - zonage : RNU
SERRIGNY - bois-taillis - 25 a 95 ca - Bois de fleys: C-422-423 - zonage : RNU
SAINTS-EN-PUISAYE - location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 3 ans à compter de la campagne 2023-2024 - terre et pré - 12 ha 58 a 79 ca - 'Champs du dessus pres long': ZD- 5 - 'Les champs chapaux': ZE- 21(B)- 21(C)[P1] - 'Les cronnees': ZD- 2- 127[1][P1] - 'Les grands champs': ZE- 88 - 'Les pres longs': ZD- 3(A)- 3(B) - 'Pres du pont de la chapell': F- 548[369]- 552[370](J)- 552[370] (K) - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/11/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010369

// CONSTITUTION

AUDITEF
94 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03 Fax : 03 86 92 00 00
Mail : auditefdir@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

ART CONCEPT PAYSAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000Euros
Siège social : 1 Route d'Aillant
89113 Fleury la Vallée

Aux termes d'un acte sous seing privé à Fleury la Vallée en date du 09/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ART CONCEPT PAYSAGE,
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 1 ROUTE D'AILLANT 89113 FLEURY LA VALLEE
Objet social : Paysagiste, entretien parc et jardins, création conception d'espace vert, achats ventes de plantes et arbustes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Président : Monsieur CLEMENT Arthur, demeurant 1 Route d'Aillant 89113 Fleury la Valée.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
La Présidence

AL23010262

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 02/10/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI AMBREA
Objet social : l'acquisition, la propriété, la gestion et plus précisément l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la vente de ces immeubles, à usage industriel ou d'habitation ;
Siège social : 45 rue des Préaux 89140 Courlon s/Yonne
Capital : 2 000euros
Durée : 99 ans
Gérante : Mme Christina RANGDET, demeurant 45 rue Préaux 89140 Courlon s/Yonne.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses action, chaque action, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL23010273

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 AVALLON
Tel : 03 86 81 53 26

LES AMIS DE LA FOUQUETTE

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 10 octobre 2023, à AVALLON.
Dénomination : LES AMIS DE LA FOUQUETTE.
Forme : Groupement Foncier Viticole.
Siège social : 16 rue Bouchardat, 89200 GIROLLES.
Objet : La propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et viticole, et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaire à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition, et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles et viticoles.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 66000 euros
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions entre vifs, à titre gratuit ou à titre onéreux, de parts sociales, sont soumises à l'agrément, à l'exception des donations effectuées au profit d'un enfant d'un associé, qui demeurent libres.
Gérant : Monsieur Stéphane Philippe Joseph DUPAQUIER, demeurant 16 rue Bouchardat, 89200 GIROLLES
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.
Le Notaire

AL23010280

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

AVIS DE CONSTITUTION

FORTUNA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAC Saint Siméon - Boulevard de Verdun
89024 AUXERRE

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 10 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FORTUNA
Siège : ZAC Saint Siméon, Boulevard de Verdun, 89024 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : exploitation d'un fonds de commerce de distribution de produits pétroliers situé à AUXERRE (89000), ZAC Saint Siméon – Boulevard de Verdun, sous l'enseigne : INTERMARCHE,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : société HERAKLES, société à responsabilité limitée au capital de 5.492.839,96 euros, dont le siège social est à SAINT THIBAULT DES VIGNES (77400), 4, rue Lamartine - ZAC de la Courtillière, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 416 549 RCS MEAUX,représentée par Monsieur Nelson HURUGUEN, Gérant.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23010281

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 27septembre 2023, enregistré à AUXERRE, le 3 octobre 2023,sous le numéro 8904P01 2023 N01077, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : SCI MHKN.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 4 allée de l'Eperon.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 EUROS.
Les apports sont en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Marie HORN demeurant 3 place Saint Germain à AUXERRE (Yonne).
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL23010297

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/10/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : FC GESTION
Forme : SC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 9 les mignots, 89770 BOEURS EN OTHE
Objet social : activités de holding
Gérance : Mme Claire FAUCON demeurant 95 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, 93170 BAGNOLET
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23010311

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINPUITS du13/10/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination : Ma Boussolle
Siège : 6 Rue de la Gare – 89520 SAINPUITS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1.000 euros en numéraire.
Objet :l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, l'organisation, le financement, l'acquisition et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes études, la prospection commerciale, la prestation de tous services administratifs et/ou financiers, la formation, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : Les actions détenues par un associé unique sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés, conjoints, ascendants et descendants, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés représentant au moins les trois quarts des voix disposant du droit de vote, et pour autant que les personnes susvisées correspondent aux conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires.
Président : Mathieu LANCELIN, demeurant 6 Rue de la Gare – 89520 SAINPUITS.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS Le Président

AL23010336

AVIS DE CONSTITUTION

VAND
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 Quai de la Marine,
89000 AUXERRE

Aux termes d'un acte sous signature privée, signé électroniquement, en date du 12 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : VAND,
Siège : 8 Quai de la Marine, 89000 AUXERRE,
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 2 000,00 euros,
Objet : L'activité de restauration traditionnelle ; L'achat, la vente et la transformation de tous produits nécessaires à la restauration et à l'alimentation ; La vente à emporter ou à consommer sur place.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Martine VANDENBOSSCHE, demeurant 21 rue du Pont, 89000 AUXERRE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS La Présidente

AL23010345

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

JANHU Distribution
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 place de la Fontaine
89440 L'ISLE SUR SEREIN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON (89200) du 10 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JANHU Distribution
Siège : 8 place de la Fontaine, 89440 L'ISLE SUR SEREIN
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Commerce d'alimentation générale, vente de produits régionaux, relais colis, dépôt de pain viennoiserie et café à emporter, dépôt de gaz, locations de vélos et accessoires vélo, rôtissoire, clé minute, animation d'atelier de fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels,
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 30 Rue des Guinandes BP6, 89700 Tonnerre.
Objet : Location matériel BTP, vente granulat, achat vente matériel BTP, recyclage déchet inerte.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession d'actions et agrément : Libre entre associés, et soumis à agrément des 3/4 pour toutes autres cessions.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur David PACOT 34 grande rue Alfred Grévin 89700 Tonnerre.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Le président

AL23010356

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jean-Michel CHAVANNE demeurant à LORMES (58140) Planvoy
Directeur général : Madame Nathalie GABORIEAU demeurant à LORMES (58140) Planvoy
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

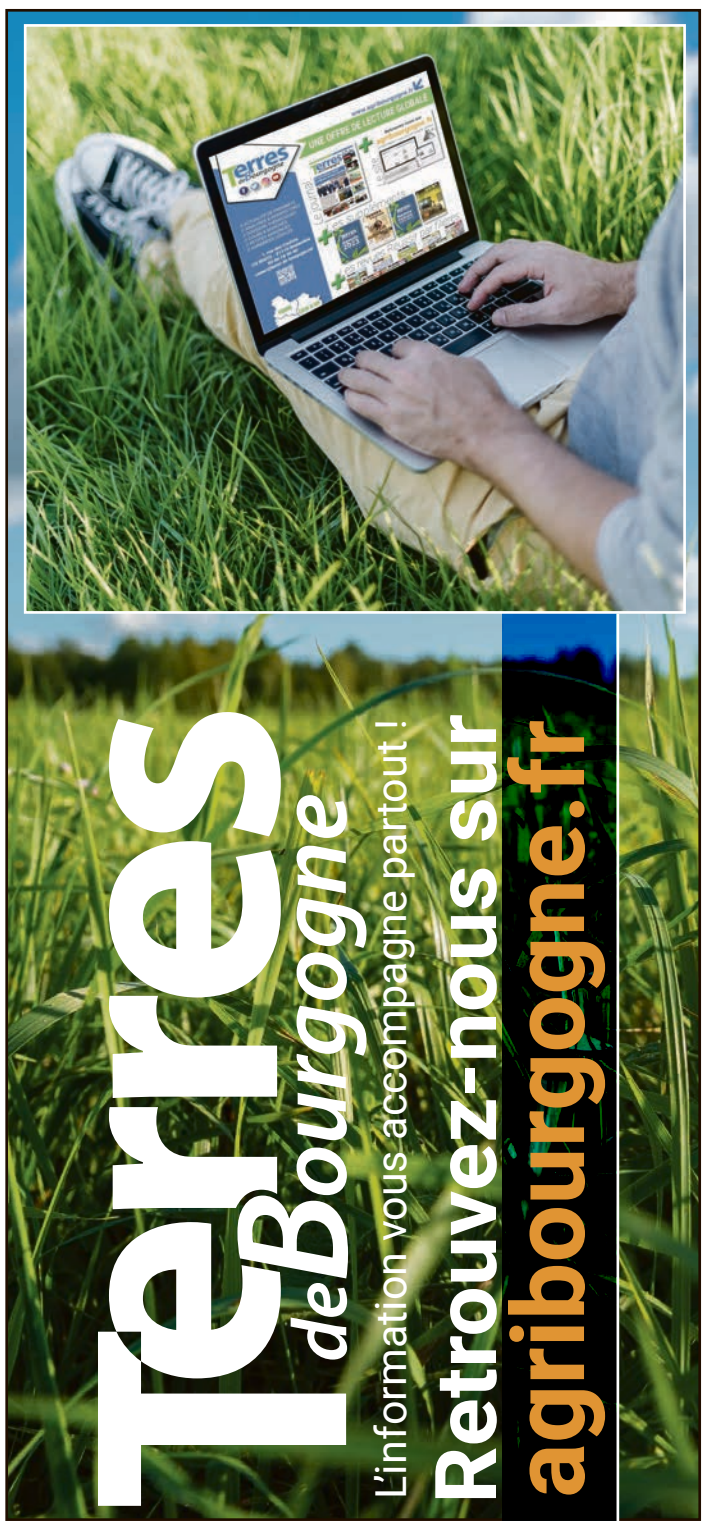
AL23010353

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 octobre 2023, à tonnerre.
Dénomination : PACO LOC.

ANNONCES LÉGALES





ÉQUIPEMENT

// DÉMONSTRATION

21

New-Holland et Horsch sur le terrain avec Nodimat Granday

Nodimat Granday a invité les agriculteurs à une journée de présentation des gammes New Holland et Horsch en Côte-d'Or. Les participants découvraient les nouveaux tracteurs T7 340 HD et T7 300 et l'importance de l'offre du constructeur allemand.



Échanges autour des pulvérisateurs Leeb LT et du dispositif de stabilité de rampe BoomControl.

Geoffrey Uhl, responsable commercial de Nodimat Granday, et ses équipes avaient mis les petits plats dans les grands à l'occasion de cette démonstration organisée le 28 septembre à Pluvet, en Côte-d'Or, dans la plaine dijonnaise. Que ce soit côté New Holland avec toute la gamme du T5 au nouveau T7.340 HD ou Horsch avec les gammes pulvés, travail du sol et semis, plus de 30 matériels étaient présentés en statique ou en dynamique lors d'une journée au champ, rendue conviviale par un barbecue. Nodimat Granday présentait le T7.300, dévoilé au dernier SIMA. Ce tracteur à empattement long développe 280 CV et complète par le haut, la gamme LWB avec PLM Intelligence (2 packs d'équipements au choix pour le confort et la performance). Il est doté d'un moteur FPT de 6,7 l de cylindrée. La nouvelle cabine Horizon Ultra est l'une des plus silencieuses du marché avec seulement 66 dBA. Elle a été allongée pour augmenter sa surface, propose de nombreux espaces de rangement et adopte un nouveau jeu de 24 projecteurs de travail LED. Haut de gamme des T7, le T7.340 HD a quant à lui été dévoilé au printemps. Il est désormais le plus gros modèle de la gamme avec ses 340 CV. Il reprend les mêmes caractéristiques que les T7, avec comme principales différences, un moteur plus puissant et un pont arrière redimensionné.

Grande maîtrise de la dérive

Du côté de Horsch, les visiteurs ont pu voir évoluer les pulvés Leeb LT connus pour leur rampe en acier dotée de la stabilité BoomControl en version Éco ou Pro, qui permet de pulvériser jusqu'à 30 cm de la végétation à plus de 20 km/h. La limitation de la dérive est obtenue par la faible hauteur de rampe, des buses 80° distantes de 25 cm et le changement de buses automatique Multi Select qui assure une taille de gouttelettes constante quelle que soit la vitesse. Technique encore peu utilisée pour la destruction des couverts ou des résidus, les rouleaux hacheurs Cultro sont proposés en version portée 3, 5, 6 et 9 m et en 12 m semi-portée. Les deux rangées de rouleaux couteaux de 300 mm de diamètre peuvent accueillir en option une herse à paille pour répartir les résidus végétaux en surface et créer de la terre fine. Avec une vitesse de travail jusqu'à 20 km/h, le débit de chantier est élevé. Pour un Cultro 9 m, un tracteur de 200 CV est conseillé. Destinée à l'agriculture hybride, une herse étrille Cura 12 m était aussi présentée. Lancés en 2019, les Cura St sont également disponibles en 6, 9, 13,50 et 15 m. 6 rangées de dents indépendantes composent la Cura soit une dent tous les 28 mm. Les ressorts de chaque dent sont tendus par une barre dont la pression est réglée hydrauliquement de 500 g à 5 kg.

Le Finer SL pour le scalpage et bien plus

Dans le domaine du travail du sol, le Finer SL a évolué. S'il reste toujours un outil de scalpage avec ses socs patte d'oie de 22 cm, le châssis est configurable selon les besoins de l'utilisateur offrant une large plage de travail pour des travaux de préparation fine du sol. Le Finer SL est constitué de quatre rangées de dents en S, espacées de 15 cm. De nombreuses combinaisons sont possibles, simple ou double rouleaux, roues de contrôle de profondeurs avant et/ou arrière, soc patte d'oie ou soc étroit de 5 cm, herse arrière… Une tête de distribution est possible en option pour réaliser un semis simple. Côté semis, la rampe Taro SL, associée à la cuve frontale Partner, est composée d'un packer RollFlex et d'une rangée d'éléments semeurs TurboDisc3 issus du Pronto. La rampe de semis propose plusieurs espacements de rangs de 12,5 à 30 cm et est adaptée au semis sur sol travaillé. Destiné d'abord au semis direct, l'Avatar SD peut semer sur sol légèrement travaillé. Il se caractérise par son élément semeur SingleDisc, spécialement conçu pour cette gamme. Ce dernier bénéficie du réglage individuel de la profondeur de semis sur chaque soc, qui peut recevoir une pression jusqu'à 350 kg. L'ensemble disque ouvreur-coutre assure l'ouverture du sillon. Selon les conditions, il est possible de choisir entre la languette téflon (« doigt du jardinier ») et la roulette de plombage pour fermer le sillon. L'Avatar est disponible de 4 à 12 m et dispose d'une double ou triple cuve.

// TECHNOLOGIE

71

Une eau facilement filtrée pour le bétail

Basée à Montceau-les-Mines, en Saône-et-Loire, l'entreprise Symbiose Technologies SAS propose un système baptisé Potabox qui permet aux éleveurs de fournir une eau de qualité à leurs animaux. Il était présenté au Sommet de l'Élevage.

C'est sur le stand de la Grange des Innovations, au Sommet de l'Élevage de Cournon-d'Auvergne, que nous avons découvert la Potabox. On doit ce système à l'entreprise Symbiose Technologies SAS, fondée et dirigée par Philippe Rouballay. Basée à Montceau-les-Mines, elle est adhérente au pôle Agronov d'innovation en agroécologie de Bourgogne Franche-Comté. Sa présence sur ce grand salon de l'élevage ne devait rien au hasard : depuis sa création, la société s'est spécialisée dans la gestion des liquides pour des sites isolés (chantiers, festivals, site à dépolluer, exploitation agricole, village, gîtes en alpages, zones Natura 2000…) Parmi ces liquides à gérer figure en premier lieu l'eau. Celle qui arrive sur le site, celle qui en repart, celle qui est usée, celle qu'on boit… Des dimensions multiples qui réclament des solutions techniques pointues en matière d'assainissement ou de recyclage. Forte de son expérience en la matière, Symbiose s'est intéressée aux problématiques d'eau d'abreuvement des animaux en prairie. Cela a donné la Potabox. *« Au départ,* explique Philippe Rouballay, *nous avons développé la Potabox pour équiper des bases de vie de chantiers. On a eu l'occasion d'en parler à des coopératives agricoles, qui ont trouvé l'idée géniale. Leurs éleveurs adhérents sont confrontés aux problèmes de qualité d'eau d'abreuvement, qui entraînent parfois des maladies ou des morts d'animaux ».* La Potabox fonctionne selon le principe de l'ultrafiltration, avec un filtre au centième de micron, capable de piéger les bactéries et les virus. L'eau ne comporte donc plus de polluants organiques.

Un dispositif modulable

« Avec le changement climatique, poursuit Philippe Rouballay, *on a des mares ou des étangs dont le niveau baisse et qui deviennent des bouillons de culture. Les systèmes de récupération d'eau de pluie parfois anciens ne garantissent pas non plus une eau de bonne qualité. Nous pouvons intervenir en amont, par exemple en rajoutant un filtre sur le système de récupération d'eau de pluie. Ensuite, l'eau passe par notre Potabox. Pour le monde agricole, on l'a adapté en en faisant un système modulaire que l'on peut modifier en ajoutant ou en retirant des « briques ». Cela permet de prendre en compte les variations de qualité de l'eau à différents moments de l'année ».* La Potabox est modulaire : l'éleveur peut choisir de faire de l'ultrafiltration, d'avoir une préfiltration avant l'ultrafiltration… Il peut faire évoluer son installation en fonction des variations de son eau. Symbiose Technologies a conçu le système en collaboration avec des éleveurs du Charolais. Après la réalisation d'une présérie, la fabrication effective va maintenant démarrer. *« Sur l'eau,* conclut Philippe Rouballay, *plus on cherche des solutions, plus on découvre d'autres problèmes. On va devoir encore beaucoup travailler sur cette thématique dans les années qui viennent, en s'appuyant étroitement sur les métiers et les besoins de nos clients. J'ai consacré un certain temps à écouter les éleveurs pour comprendre leurs attentes spécifiques et pour parvenir à un produit adapté ».* Pour un éleveur, l'investissement dans une Potabox se situe entre 5 000 et 10 000 euros, en fonction des choix qu'il fait en matière d'éléments modulaires.

Berty Robert

www.symbiose-rt.com



Philippe Rouballay, fondateur et dirigeant de Symbiose Technologies SAS, sur le stand d'Agronov au Sommet de l'Élevage.

LOISIRS

// FÊTE DES VINS DE CHABLIS

89 Des milliers de visiteurs attendus pour la 75e édition

La 75e édition de la fête des vins de Chablis a lieu ce week-end. Pour l'occasion, 46 domaines viticoles seront représentés, afin de mettre le chablis et ses producteurs à l'honneur.



Sébastien Boulard

La 75e édition de la fête des vins de Chablis, c'est ce week-end

Organisée par l'office du chablis, en partenariat avec le BIVB de Chablis, la 75e édition de la fête des vins de Chablis a lieu ce week-end (les 21 et 22 octobre). « *Elle a lieu, comme chaque année, le quatrième dimanche d'octobre. Elle débute traditionnellement par le baptême du millésime qui a lieu dans la commune qui va recevoir la prochaine Saint-Vincent tournante du Chablisien (elle aura lieu les 3 et 4 février 2024 à Fyé)* », lance Patrice Vocoret, président de l'office du chablis. Et pour ce dernier, si on lui demande quel est le mot qui décrit le mieux cette fête : « *c'est la convivialité* », répond-il en souriant. « *On essaye de faire une fête pour remercier ceux qui font hommage au chablis toute l'année, que ce soit ceux qui le consomment comme ceux qui le mettent en bouteille et en valeur* », poursuit Patrice Vocoret. Comme pour chaque édition, un parrain et une marraine sont désignés. Il s'agit cette année d'Antoine Duléry, acteur, scénariste et imitateur français, notamment connu pour incarner le personnage de Paul Gatineau, aux côtés de Franck Dubosc (alias Patrick Chirac) dans Camping, et de Céline Géraud, journaliste et animatrice de télé et de radio, actuellement sur Europe 1 et Europe 1 Sport.

Le marathon de Chablis

Aussi, depuis quatre ans, la fête des vins de Chablis est couplée avec le marathon de Chablis. « *J'avais toujours eu envie, depuis que je m'occupe de la fête (il en est le président depuis 2003), d'avoir une épreuve sportive sur cette manifestation vineuse* », indique Patrice Vocoret. Pas moins de 3 000 participants au total prendront un départ cette année, sur le marathon, le semi-marathon, le trail, deux balades (de 15 et 20 km) et une course d'un kilomètre pour les enfants. Tout au long du week-end, ce sont plusieurs milliers de personnes qui sont attendues pour l'événement. À noter que le dimanche, les Sentiers Chablisiens, une association de personnes qui font de la marche, accompagnent des visiteurs à la découverte du vignoble, entre 9 h 30 et 11 h (départ toutes les 15 minutes depuis la mairie de Chablis).

Christopher Levé

Le programme

Samedi 21 octobre : baptême du millésime et mise en bouteille par le parrain et la marraine de la fête à 10 h 30 (au chai du vignoble Dampt à Fyé) ; chapitre des Piliers Chablisiens à 11 h 30 ; début des dégustations à 12 h.

Dimanche 22 octobre : défilé officiel avec les Piliers Chablisiens (départ depuis la place de la mairie de Chablis) à 11 h ; allocutions des personnalités et intronisations à 11 h 30 (dans la cour du château Long-Depaquit).

Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.chablis.fr.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Depuis le 16 octobre

// Miss France à Dijon

Dix ans après une soirée exceptionnelle pour l'élection de Miss France 2014, la ville de Dijon accueille l'édition 2024 au Zénith le samedi 16 décembre. Indira Ampiot, Miss France 2023, remettra sa couronne lors de la 94e cérémonie de l'élection Miss France, diffusé en direct sur TF1 à partir de 21 h 10. La billetterie est accessible depuis le 16 octobre. La vente de billets s'effectue uniquement en numérique et sur le site web du Zénith à l'adresse suivante : www.zenith-dijon.fr. Les billets sont vendus au tarif unique de 80 € et le nombre de places est limité à 4 par personne.

• 21 et 22 octobre

// Caves ouvertes à Auxey-Duresses

Les vignerons d'Auxey-Duresses ouvrent leurs caves le temps d'un week-end pour faire déguster différents crus de l'appellation village. Une belle occasion pour profiter du paysage pittoresque de la Côte de Beaune.

Tarif : 5 euros le kit de dégustation incluant un verre

• 21 et 22 octobre

// Fête du Vin Bourru à Nuits-Saint-Georges

L'association La Cabotte organise la 35e fête du Vin Bourru sous les Halles de Nuits-Saint-Georges. Une édition délicieuse, colorée et enrichie qui mettra à l'honneur l'appellation « Bourgogne-Côte-d'Or » et la Route des Grands Crus pour un éveil des sens joyeux et convivial en plein cœur du magnifique automne, à un mois de la vente des Vins de Beaune.

Aux halles et à la salle des fêtes, rue Thurot, à Nuits-Saint-Georges, samedi de 10 h à 19 h et dimanche de 10 h à 18 h. Verre millésimé aux couleurs de la fête pour 5 euros. Dégustations et restauration. Renseignements : 03 80 62 11 17

• Mercredi 25 octobre

// Halloween à la Cité des vins de Beaune

Venez créez votre costume à la Cité des vins de Beaune à partir de 15 heures. Plutôt chapeau de sorcière ou de magicien ? Le choix vous appartient… Et pour récupérer un maximum de friandises, fabriquez votre propre sac à bonbons !

www.citeclimatsvin-bourgogne.com

Nièvre

• 22 octobre

// Course Sancerre-Pouilly

Le départ aura lieu à 10 h à Saint-Andelain sur la RD153 entre le Château Ladoucette et le Belvédère de Saint-Andelain. L'arrivée se fera avenue Honoré de Balzac à Sancerre, devant le Collège Francine Leca à Sancerre. Des points de ravitaillements sont mis en place : au km 2 à Les Berthiers avec dégustation de vins des vignerons de Pouilly-sur-Loire ; au km 5 à la Tour du Pouilly Fumé avec dégustation de vins des vignerons de Pouilly-sur-Loire, eau, Crottin de Chavignol, légumes frais ; au km 9, ravitaillement par Le Bar'bu avec Sancerre blanc, bière l'Arcandière de Sancerre, citronnade maison ; au km 12, ravitaillement par Cave Vins de Terroir avec Sancerre blanc, Sancerre rouge, huîtres ; au km 15 à Ménétréol-sous-Sancerre ravitaillement sportif solide et liquide ; au km 18, ravitaillement par Joseph Mellot avec dégustation de vins, sirop, Crottin de Chavignol, légumes frais. Un verre de Sancerre vous sera offert par l'union des vignerons de Sancerre à l'arrivée.

Renseignements et inscriptions : https://www.pouilly-sancerre.com/

• 21 et 22 octobre

// Festi' Grues

Le 6e Festival nature et patrimoine aura lieu à Saincaize-Meauce. Durant l'événement, les visiteurs pourront découvrir le travail des photographes, des céramistes, des peintres, des écrivains, des sculpteurs, des vanniers, de l'association Cap Biodiversité France, des ateliers créatifs, etc. En plus, des conférences sont proposés. Ainsi le samedi : 14 h 30/15 h 30 : Estelle Cournez (Conservatoire Espaces Naturels d'Allier) : Patrimoines naturels historiques de la rivière Allier et label RAMSAR ; 15 h 40/16 h 40 : Johann Pitois (Ligue Protection des Oiseaux) : Évolution ornithologique Nivernaise en lien avec le réchauffement climatique ; 16 h 50/17 h 50 : Jean-Paul Thévenin : quelle place pour les grands prédateurs en France ? Pour le dimanche : 10 h 30/11 h 30 : Sylvie Cardona (AVES France) : Le Loup en France ; 11 h 30/12 h 30 : Morvan Sauvage : Rivières et forêts du Morvan ; 14 h 15/15 h 15 : Julien Berland (Merveilles et Nature) : Abeilles et autres pollinisateurs ; 15 h 25/16 h 25 : Jean-Charles Gautier (Explorateur de Loire) : Photo nature créative en bord de Loire ; 16 h 40/17 h 40 : Jean-Robert Maillochon (LPO BFC Nièvre). Développement de l'hivernage de la Grue cendrée dans le Centre France (info conférence internationale d'Estonie préparée par S. Merle). En plus, le dimanche des balades seront organisées à partir de 10 h.

Renseignements : www.chateaudemeauce.com

• 21 et 22 octobre

// Salon du bien-être

La ferme du Marault à Magny-Cours accueillera le salon du Bien-être. De nombreuses activités sont proposées comme des conférences ou des ateliers axés sur le « bien manger, bien bouger, bien vivre ». Des chefs feront des démonstrations culinaires, des coachs sportifs et autres professionnels feront découvrir certaines disciplines et enfin, des experts en développement personnel, en relaxation et en techniques de gestion du stress présenteront leurs méthodes. Au final 50 exposants seront présents.

Renseignements : 03 86 21 08 60

Yonne

• Les 21 et 22 octobre

// Fête des vins de Chablis

La fête des vins de Chablis revient pour une 75e édition. Les festivités commenceront le samedi à 12 h 30, avec, au programme, des dégustations de vins proposées par une quarantaine de vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois, des animations pour adultes et enfants ou encore des expositions de matériels. De la restauration sera également proposé sur place. À 18 heures, une pièce de théâtre (« Le jeu de l'amour et du hasard ») sera jouée. La fête se poursuivra le dimanche, dès 9 h 30, avec des balades à la découverte de Chablis (départ toutes les 15 minutes jusqu'à 11 heures). L'ouverture des stands et le défilé des Piliers Chablisiens se fera à 11 heures. Avant les traditionnelles allocutions des personnalités et les intronisations par les Piliers Chablisiens, à 11 h 30, dans la cour du Château Long-Depaquit.

• Dimanche 29 octobre

// Course de tracteurs-tondeuses à Mézilles

E'puisaye et Chrono Vert Moto-Club organisent une course de tracteurs-tondeuses, la Gaz'on Cup, ouverte à tous. Au programme : de 10 h à midi, endurance 2 heures, puis, de 13 h 30 à 16 h 30, endurance 3 heures. À 17 h, remise des prix. Sur le circuit de Mézilles, entre Toucy et Saint-Fargeau. Entrée gratuite, buvette et restauration sur place.

Informations et inscriptions des équipages sur www.epuisaye.fr

// RÉSEAUX SOCIAUX

58 Des liens du bout du doigt

Presque incontournables aujourd'hui, les réseaux sociaux font aussi partie de la vie des jeunes exploitants. Des outils que Chloé Vincent s'applique à utiliser régulièrement.



Chloé Vincent avec Thalia, vache de race Jersiaise, au GAEC La Ferme de la Voie Lactée (anciennement la ferme du Pressoir) à Ourouër.

Installée depuis le 1er octobre avec sa sœur Amélie (Gaec La Ferme de la Voie Lactée, anciennement la ferme du Pressoir à Ourouër), Chloé Vincent, 24 ans, n'a pas attendu cette date pour s'investir dans les réseaux sociaux afin, notamment, de faire la publicité de la ferme familiale : *« Que ce soit sur Facebook ou Twitter, je pense que depuis le Covid il est nécessaire de passer par cette étape pour se faire connaître du public, surtout lorsque l'on fait, comme nous, de la vente directe »* indique Chloé Vincent. Mais avant d'en arriver là, il fallait bien un premier post.

Le premier clic

« J'ai démarré par Facebook lorsque j'avais 14 ou 15 ans car je voulais garder contact avec une amie qui changeait de région. Puis, au fur et à mesure, mes parents – exploitants – ont commencé à utiliser ce même réseau pour promouvoir leurs activités, notamment pour la vente directe des produits. Lorsque ma sœur, Amélie, est devenue salariée, elle a pris le relais pour les publications car elle était plus à l'aise avec cet outil. De temps en temps, je lui donnais un coup de main sur ce volet. Avec l'arrivée des restrictions sanitaires, Facebook a été notre lien avec la clientèle et nous nous sommes investies de plus en plus ; rendant son utilisation presque indispensable pour la vente ». Un peu avant la crise sanitaire, et plus précisément en 2016, elle s'inscrit aussi sur Twitter : *« j'ai tout de suite apprécié ce réseau car leur algorithme me proposait des personnes à suivre ayant vraiment les mêmes centres d'intérêt que moi. Et, au fil des jours, j'ai vu de plus en plus d'agriculteurs y présenter leur quotidien. Cette initiative m'a semblée très sympathique tout en étant courageuse car se mettre en avant n'est pas toujours aisé d'autant plus pour nos professions souvent attaquées »*.



Le post à l'origine de la découverte de Chloé en chaussette dans la salle de traite.

De tweet en tweet

En parcourant les publications de ce réseau, elle découvre l'association France Agritwittos (ou #FrAgTw voir : https://franceagritwittos.com/) : *« J'ai adoré leur manière de communiquer à la fois explicative, drôle et simple. En me renseignant un peu j'ai vu qu'en plus des posts sur les réseaux, ils se retrouvaient de temps en temps ; donnant vraiment envie de faire partie de cette dynamique »*. Avec environ 24,8 K d'abonnés, plus de 9 000 tweets et 540 adhérents approximativement, l'association se compose *« d'agriculteurs et para-agricoles dans une même envie d'expliquer l'agriculture dans toute sa diversité »* et se définit comme : *« apolitique, asyndicale, animée par des bénévoles, l'association veut (re)créer du lien entre le monde agricole et la société en générale »*. Chloé Vincent explique : *« Je ne sais pas ce qui m'a fait sauter le pas de l'adhésion à l'association, mais je me rappelle que c'était le 23 décembre 2022 ! »*.



***« Tout peut être sujet à faire un post »* pointe Chloé Vincent – la rédaction vous laisse deviner la réponse à l'énigme proposée dans cette publication, avec un autre indice pour vous aider : Thalia aime bien nos câlins !**

Depuis, Chloé Vincent comptabilise environ 760 abonnés à son compte et 32 257 tweets ! *« Il faut s'amuser et prendre du plaisir à faire cela. Il ne faut surtout pas que cet engagement soit une contrainte car notre métier premier n'est pas communicant. Pour ma part, je ne m'impose pas de périodicité dans les publications. C'est un peu quand je veux »* sourit-elle. Les sujets qu'elle aborde sont principalement son quotidien ou encore ses pratiques agricoles. *« Nos manières de travailler, si elles sont évidentes pour nous, ne le sont pas pour tout le monde. Je pense qu'il est nécessaire d'être transparent afin que nos voisins et ceux habitants plus loin comprennent que nous faisons tout notre possible pour le bien-être de nos animaux ou même pour proposer des produits délicieux. Il faut aussi rappeler que nous sommes humains… car certains commentaires peuvent blesser »*.

Rester humain

Parmi eux, Chloé Vincent en cite : *« vous êtes des entrepreneurs de la mort », « j'espère que vous allez faire faillite »*. *« Nous faisons ce métier par passion, alors quand t'on voit ça, on a du mal à encaisser »*. Pour surmonter cela, elle tente de répondre : *« Si pour certains la compréhension se fait, pour d'autres c'est peine perdue car ils ne sont pas enclins au dialogue »*. En parallèle, elle peut compter sur le soutien des #FrAgTw : *« Nous discutons beaucoup pour nous donner des conseils que ce soit sur la gestion des commentaires mais aussi sur d'autres sujets comme les problèmes que nous pouvons rencontrer. Je ne pensais vraiment pas trouver des gens qui ont une place aussi importante dans ma vie via un simple clic »*. Elle évoque un autre changement engendré par son implication : *« Très timide, je suis sortie de ma coquille et la Chloé d'aujourd'hui n'est plus celle d'avant, et j'en suis ravie. Il ne faut pas avoir peur d'aller vers les autres, car finalement à leur contact on évolue beaucoup »*. Cette métamorphose, sa sœur l'a aussi remarquée. Cette dernière raconte : *« un jour je rentre dans la salle de traite et je la vois en chaussettes… après enquête, elle avait fait ça pour un post. Il est loin le temps de la Chloé qui faisait tout pour rester discrète, et tant mieux car avec ces petits moments, cela nous fait encore plus de souvenirs à partager ! »*. Chloé conclut : *« notre vie est assez compliquée comme ça, et si nous pouvons l'adoucir et faire pareil pour les autres avec une petite publication, il faut foncer. Une photo ou une vidéo ne coûte rien, alors autant la partager »*. Pour suivre ses aventures, retrouvez Chloé Vincent ou @chlotaire_ (sur Twitter).

Chloé Monget